

Université de Montréal

Dispositifs d'habitations et nouveaux modes de vie. Une analyse comparative du concours l'Art de vivre en ville, Montréal 1991

par
Stéphanie Dadour

Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences appliquées (M.Sc.A.)
en aménagement

Avril 2006
©Stéphanie Dadour, 2006



NA

9000

US4

2006

V. 008

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Dispositifs d'habitations et nouveaux modes de vie. Une analyse comparative du
concours l'Art de vivre en ville, Montréal 1991**

présenté par
Stéphanie Dadour

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Monsieur Georges Adamczyk

Président-rapporteur

Monsieur Jean-Pierre Chupin

Directeur de recherche

Madame Anne Cormier

Membre du jury

Résumé

Ce travail interroge le phénomène des «nouvelles tendances» en matière d'habitation. Il s'agit d'une étude portant sur la relation existante entre les dispositifs d'aménagement spatial et les nouveaux modes de vie à Montréal, au début des années 90. La question qui dirige cette étude cherche à comprendre quelles sont les principales divergences et convergences entre les représentations que les architectes se font des nouveaux modes de vie et le niveau de renouvellement des dispositifs architecturaux.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal, la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont lancé en 1991 un concours, l'*Art de vivre en ville*, qui visait à développer des projets d'habitation répondant à des portraits familiaux particuliers et des critères s'associant aux transformations des modes de vie. À cette époque, le marché immobilier urbain connaît une décroissance à laquelle la ville tente de remédier par la mise en place de programmes, de politiques d'habitation et de concours.

Le choix d'étudier un concours s'explique par le caractère innovateur des propositions inhérent à ce type de procédure et par les objectifs de son programme. Le cas du concours l'*Art de vivre en ville*, permet en effet, de par ses objectifs, d'analyser des projets liés aux questions d'innovations spatiales en milieu urbain.

À travers une analyse comparative des projets soumis au concours, nous comprenons qu'une partie des architectes se sont intéressés au projet en tant qu'architecture avant tout urbaine alors que pour d'autres, le concours a permis la formulation de scénarios ou de programmes illustrant les modes de vie des habitants. Les dispositifs qui en découlent ne sont pas nécessairement innovateurs, mais ce sont les relations entre ces espaces, leurs positionnements, leurs regroupements et leurs dimensions qui créent de nouveaux rapports. Malgré le fait que l'innovation en architecture soit souvent reliée aux nouvelles technologies et aux techniques de construction, les architectes n'ont pas soulevé ces considérations lors de la conception des projets. Les principales innovations que nous avons été en mesure d'identifier concernent la redéfinition des usagers d'habitations urbaines et leurs valeurs quotidiennes.

Mots clés : architecture domestique, nouveaux modes de vie, concours d'architecture l'*Art de vivre en ville*, analyse comparative de projets d'architecture.

Summary

This work questions the phenomenon of "new tendencies" in residential dwellings. It is a study of the existing relationship between spatial composition and new lifestyles dominant in the City of Montreal, in early the 1990s. The principal research question of this project seeks to understand the main divergences and convergences between representations used by architects to illustrate this new way of life and the level of renewal of such architectural devices.

In 1991, the City of Montreal, the Société d'habitation du Québec and the Canadian Mortgage and Housing Corporation launched an architectural competition entitled, *Art de vivre en ville*. Translated as *The Art of City Living*, the goal of the competition was to create urban housing that would address the particularities of the changing face of the family unit and its intrinsic lifestyle. At the time, Montreal's urban real estate market was in the midst of a decline. In an effort to remediate the situation, the city created a variety of programs, housing policies, and architectural competitions.

The innovative nature of proposals, inherent to the competition format, and the specificity of their program objectives, drives the selection of this topic as the subject matter for inquiry. As a result of its competition objectives, *Art de vivre en ville* is an ideal case study for architectural analysis, bringing to light questions regarding the innovation of form and space in the urban context.

Through a comparative analysis of the projects submitted to the competition, it is revealed that certain participants were interested in the urban merits of the project, while others were more concerned with the architecture's ability to programmatically demonstrate lifestyle. The resulting architectural devices are not necessarily innovative; however, the relationships between these spaces, their relative positions, their groupings, and their dimensions create new rapports. In spite of the fact that innovation in architecture is often connected to new technologies and construction techniques, the architect-participants did not address these considerations in their design submissions. As a result, the principal conceptual innovations identified by this research project are related to the redefinition of urban dweller typologies and their day to day values.

Key words: domestic architecture, new ways of living, the architecture competition *Art de vivre en ville*, comparative analysis of architecture projects.

Table des matières

Résumé	i
Summary	ii
Table des matières	iii
Liste des figures	vi
Liste des tableaux	vii
Remerciements	viii
Dédicace	ix
Introduction	
1. Problématique et question de recherche	1
2. Objectifs de la recherche	1
3. Genèse du sujet de recherche	3
4. Cadre théorique	3
5. Cadre conceptuel	5
5.1 La notion de «dispositif spatial»	5
5.2 L'identification des «nouveaux modes de vie»	5
5.2.1 Le problème de l'identification des «nouveaux modes de vie» dans l'habitat	7
5.2.2 Nouvelles structures familiales	9
5.2.3 Le travail	10
5.2.4 Montée des activités de loisir et de divertissement	11
5.2.5 Les changements d'habitudes ou de valeurs	12
5.2.6 Les modes de consommation	12
6. Aspects méthodologiques	13
7. Présentation du plan de mémoire	14
8. Contribution de la recherche	14
Chapitre I. Mise en contexte	16
1. Contexte historique	16
1.1 Le contexte sociopolitique du Québec avant les années 60	16
1.2 Industrialisation et urbanisation de la société québécoise du début des années 60 à la fin des années 80	17
2. Contexte architectural	18
2.1 Les enjeux et conséquences de l'architecture domestique moderne	19
2.2 Événements marquants la structure de la ville	20
2.2.1 L'exposition universelle de 1967	21
2.2.2 Les Jeux Olympiques	21
2.3 Les tournants de la fin des années 80	22
3. Les politiques gouvernementales	22
3.1 Les politiques d'habitations	24
3.1.1 L'opération Habiter Montréal (1990-2001)	26
3.1.2 Le concours <i>l'Art de vivre en ville</i>	32
3.1.3 Retombées et conséquences du concours	34

Chapitre II. Protocole de recherche	37
1. Problématique et choix de l'étude de cas	37
1.1 Présentation de la problématique	37
1.2 Pertinence du corpus d'étude	38
1.2.1 Justification de l'étude de projets d'habitations	38
1.2.2 Étude de cas : un concours	39
1.2.3 Thème du concours	40
1.3 Objectifs et limites spatiales et temporelles	41
1.4 Caractéristiques de la recherche	42
2. Aspects méthodologiques	43
2.1 Démarche globale de l'étude	43
2.2 Données disponibles et outils d'analyse	44
2.2.1 Choix des projets	47
2.3 Documentation	47
2.4 Définition et justification de la méthode d'analyse	48
2.4.1 L'analyse comparative en architecture et dans diverses disciplines	48
3. Analyse comparative	49
3.1 Objectifs de l'analyse des projets du concours <i>l'Art de vivre en ville</i>	49
3.2 Choix des critères et du niveau de comparaison	50
3.2.1 Sources écrites	51
3.2.2 Sources graphiques	51
3.3 Validation de la grille d'analyse	54
3.4 Limites et retombées de la comparaison	54
 Chapitre III. Analyses	 55
1. Applications de la méthode	55
2. Concevoir le projet	55
2.1 Rapport entre morphologie architecturale et contexte urbain	57
2.1.1 Implantation sur le terrain	57
2.1.2 La morphologie	62
2.1.3 La typologie des habitations	67
2.1.4 Classification des logements	69
2.1.5 Nombre de logements sur le site	74
2.2 Rapport entre espaces collectifs et espaces privés	75
2.2.1 Les espaces extérieurs	75
2.2.2 Les espaces intérieurs collectifs	79
2.2.3 Les rapports intérieurs/extérieurs	79
2.2.4 Le rapport à l'extérieur	80
2.3 Rapport entre dispositifs spatiaux et organisations spatiales des logements	82
2.3.1 Partitions et cloisonnements	83
2.3.2 Les lieux de transition	93
2.3.3 Rapport public vs privé	98
2.4 Rapport entre figure spatiale et modes de vie (usages)	113

2.4.1 Nouvelle norme	113
2.4.2 Réflexion sur le prix et la superficie	114
2.4.3 Réflexion sur l'esthétique	115
2.5 Rapport entre dispositifs constructifs et équipements	117
2.5.1 Stationnement	117
2.5.2 Réflexion sur l'acoustique	117
2.5.3 Matériaux, systèmes mécaniques et coût énergétique	117
Chapitre IV. Synthèse des analyses	118
1. Les divergences	118
1.1 La clientèle	119
1.2 Flexibilité ou invariabilité	119
1.3 L'organisation du plan intérieur	120
2. Les convergences	123
2.1 Implantation et typologie	123
2.2 Du public au privé	123
Conclusion	125
Bibliographie	130
Annexe	134

Liste des figures

Figure 1.1	Dépliant publicitaire distribué par la Ville de Montréal	29
Figure 2.1	Modèle méthodologique du travail	53
Figure 3.1	Schéma récapitulatif de l'implantation des projets soumis au concours sur le terrain	59
Figure 3.2	Façade du bâtiment	60
Figure 3.3	Plan d'implantation du projet	61
Figure 3.4	Plan d'implantation du projet	62
Figure 3.5	Façade latérale du bâtiment	63
Figure 3.6	Plan d'implantation du projet	63
Figure 3.7	Façades du bâtiment	63
Figure 3.8	Axonométrie du projet	64
Figure 3.9	Élévation du bâtiment	65
Figure 3.10	Schéma qui synthétise le projet	65
Figure 3.11	Évolution du plan d'implantation du projet	66
Figure 3.12	Axonométrie et plan d'implantation du projet	66
Figure 3.13	Axonométrie des étages du logement	68
Figure 3.14	Diversité dans la composition des logements	71
Figure 3.15	Évolution du plan du logement	72
Figure 3.16	Axonométrie qui met en valeur l'arrière du projet	75
Figure 3.17	Axonométrie qui met en valeur l'arrière du projet	76
Figure 3.18	Plan d'implantation du projet	76
Figure 3.19	Évolution du logement, rapport extérieur/intérieur	78
Figure 3.20	Schéma qui met en valeur la circulation au sein du projet	78
Figure 3.21	Plans des étages des logements	80
Figure 3.22	Plan d'implantation des logements	81
Figure 3.23	Axonométrie de la maison	82
Figure 3.24	Plans des logements	84
Figure 3.25	Diversité des logements proposés	85
Figure 3.26	Plan des étages	85
Figure 3.27	Évolution des logements	86
Figure 3.28	Évolution des logements	87
Figure 3.29	Évolution des maisons	87
Figure 3.30	Plan d'un étage	88
Figure 3.31	Plan du logement	88
Figure 3.32	Axonométrie des étages	89
Figure 3.33	Diversité des logements	90
Figure 3.34	Plan du sous-sol	90
Figure 3.35	Plan des logements	91
Figure 3.36	Plans de logements de différents projets	92
Figure 3.37	Plan des logements	92
Figure 3.38	Plan du logement	93
Figure 3.39	Plans des logements	94
Figure 3.40	Plans des logements	94
Figure 3.41	Plans des logements	95
Figure 3.42	Plans des logements	95
Figure 3.43	Flexibilité du plan	96
Figure 3.44	Plans des logements	96
Figure 3.45	Plan de la circulation	97

Figure 3.46	Plan du logement	97
Figure 3.47	Plan du logement	97
Figure 3.48	Plan des chambres à coucher	99
Figure 3.49	Plan du logement	99
Figure 3.50	Coupe et plans des logements	100
Figure 3.51	Plans des logements	102
Figure 3.52	Plans du logement	102
Figure 3.53	Plans et coupes des logements	103
Figure 3.54	Plans des logements	104
Figure 3.55	Plans des logements	104
Figure 3.56	Plan du logement	105
Figure 3.57	Plan du logement	105
Figure 3.58	Plans des logements	106
Figure 3.59	Plan du logement	107
Figure 3.60	Plan du logement	108
Figure 3.61	Plan du logement	109
Figure 3.62	Plans des logements	109
Figure 3.63	Plans des logements	110
Figure 3.64	Plan du logement	110
Figure 3.65	Plan du logement	110
Figure 3.66	Plan du logement	111
Figure 3.67	Coupe du bâtiment	111
Figure 3.68	Plan du logement	112
Figure 3.69	Plans des logements	113
Figure 3.70	Façade du bâtiment	116
Figure 3.71	Axonométrie du projet	116
Figure 3.72	Diversité dans la composition des logements	119
Figure 3.73	Évolution du plan du logement	121



Liste des tableaux

Tableau 3.1	Échantillon du tableau servant aux analyses	58
--------------------	--	-----------

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche, monsieur Jean-Pierre Chupin, pour sa disponibilité et son exigence lors des discussions. Il a contribué à rendre ce mémoire de maîtrise plus rigoureux.

Je tiens également à remercier monsieur Jean Therrien pour m'avoir encouragé à poursuivre des études de 2^{ème} cycle et permis de m'impliquer dans diverses activités académiques.

Je tiens à remercier le L.e.a.p. (Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle) et les membres de son équipe, particulièrement Sonia Marques, professeur invitée de l'Universidade Federal do Rio Grande de Norte, du Brésil avec qui j'ai longtemps discuté et réfléchi.

Je pense aussi à ma collègue doctorante Rim Ben Fredj avec qui j'ai passé de longues après-midi de discussion, rendant la tâche d'écriture moins austère.

Je remercie aussi Maud Hachem et Shannon Pirie, pour avoir lu et corrigé ce travail.

Mes remerciements vont également à Madame Nicole Larivière.

Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont encouragé tout au long de mon cheminement, en particulier : Téta, Pascal, Valérie et Boni.

Dédicace

Je dédie ce travail à mes parents : à mon père qui est à l'origine de mon choix de carrière et à ma mère qui m'a incité à poursuivre mes études.

Introduction

1. Problématique et question de recherche

En partant de l'hypothèse que tout projet d'architecture est porteur de représentations de nouveaux modes de vie, ce mémoire se veut un travail servant à identifier ces instants à travers le filtre de l'innovation. On s'interrogera en particulier sur la manière dont les architectes conçoivent les projets d'architecture domestique pour comprendre leurs perceptions des modes de vie de la société.

En effet, ce travail se veut attentif aux nouvelles tendances en matière d'habitation. Il s'agit d'une étude portant sur les dispositifs d'aménagement spatial face aux nouveaux modes de vie à Montréal, au début des années 90. La question qui dirige ce travail cherche à comprendre quelles sont les principales divergences et convergences entre les représentations que les architectes se font des nouveaux modes de vie et le niveau de renouvellement des dispositifs architecturaux?

Le cas du concours *l'Art de vivre en ville*, lancé à Montréal au début des années 90 permet, de par ses objectifs, d'analyser des projets liés aux questions d'innovations spatiales en milieu urbain. Mentionnons d'emblée que ces objectifs étaient «*l'adéquation du produit à la clientèle, l'originalité, la flexibilité, l'adaptabilité, la polyvalence, la faisabilité technique, la conformité générale avec la réglementation de zonage et de construction, et la qualité d'insertion dans la trame urbaine du quartier*»¹.

2. Objectifs de la recherche

Cette étude vise à mieux comprendre dans quelle mesure la représentation des nouveaux modes de vie influence la structure de nos logements. L'objectif est de cerner les relations entre ces modes de vie, les pratiques sociales auxquelles ils donnent lieu et les

¹ Tiré du programme du concours, page 2.

espaces qui y correspondent. À travers une analyse des projets soumis au concours, nous serons en mesure de mieux comprendre la création de nouvelles approches en aménagement et sa relation avec les nouveaux modes de vie. Dans ce sens, nous comprendrons comment les architectes perçoivent la société et comment ils matérialisent les modes de vie dans leurs projets. Ce travail mettra en évidence les réflexions des architectes susceptibles de répondre à de nouveaux besoins issus des changements sociaux.

Que ce soit aux niveaux familial ou social, ces transformations affectent de manières différentes les nouvelles avenues en matière de développement résidentiel. Du logement communautaire à la maison individuelle, nous avons, depuis les 30 dernières années, un parcours qui se voit transformé et dicté par la présence de différences sociales. Il faut aujourd'hui analyser ces faits afin de saisir comment les architectes réfléchissent à leurs lieux pour ensuite interpréter ces configurations. Les résultats de ce concours nous démontrent-ils un intérêt de la part des architectes pour une réflexion portant sur les nouveaux modes de vie? Le livre de Nicole Haumont et Marion Segaud *Familles, modes de vie et habitat*², invite à la réflexion sur les conséquences de ces changements. En effet, s'agit-il d'un thème «à la mode» ou croit-on vraiment que l'architecture et le design peuvent intervenir et se manifester à travers cette évolution sociale? Ces auteurs formulent ainsi le problème :

«Peut-on prévoir les transformations des modes de vie à moyen terme et comment distinguer aujourd'hui, à côté des transformations techniques plus facilement maîtrisables, ce qui relève de la mode, par nature éphémère, et ce qui exprime des transformations plus profondes et durables susceptibles de donner le jour à de nouveaux types architecturaux ?»

Il s'agit d'examiner les dispositifs spatiaux proposés par les candidats d'un concours - qui donnait pour mandat d'innover- afin de saisir les changements sociaux considérés. En analysant les projets, nous serons en mesure de dégager les thèmes récurrents employés par les architectes afin de déterminer :

² Haumont Nicole et Segaud Marion, *Familles, modes de vie et habitat*, Paris, L'Harmattan, 1989.

- si leurs discours³ portent une attention envers les nouveaux modes de vie
- si leurs projets indiquent une considération des nouveaux modes de vie à travers les dispositifs spatiaux
- quels sont d'après eux, ces nouveaux modes de vie
- et comment ils les intègrent à la conception d'habitations urbaines.

3. Genèse du sujet de recherche

L'idée de ce travail provient d'une suite de travaux effectués lors de mes études universitaires, dont les objectifs visaient à réfléchir sur les transformations et le devenir du logement en milieu urbain, en particulier du point de vue des aménagements intérieurs. La présente recherche s'appuie sur le contexte d'habitation montréalais des années 90. Les enjeux entourant le corpus d'étude, soit le concours, présentent des particularités.

4. Cadre théorique

Ainsi, il existe plusieurs études portant sur les transformations sociales et leurs influences sur le logement. En général, ces recherches ont pour objectif de formuler des politiques gouvernementales permettant de concevoir des projets d'habitations répondant à des besoins relatifs au nombre (de pièces, de la superficie, etc.), aux techniques de construction et aux situations démographique et géographique. Par contre, peu d'ouvrages proposent des réflexions susceptibles de promouvoir des habitations répondant à de nouveaux dispositifs spatiaux issus des changements sociaux. En effet, la plupart des études démontrent soit un intérêt pour les nouveaux modes de vie, soit un intérêt pour les innovations architecturales; plus rares sont les études qui conjuguent ces deux réflexions. Toutefois, nous avons été capable de repérer un groupe de chercheurs et professeurs (dont la majorité sont français, puisque la question de l'habitation en France revêt une grande importance) dont les écrits sont issus de disciplines différentes et

³ Par discours, nous insinuons les textes qu'ils ont soumis lors du concours.

travaillant souvent en collaboration, soit les sociologues Monique Eleb-Vidal, Marion Segaud, Nicole Haumont et Henri Raymond, les architectes Anne-Marie Châtelet et Thierry Mandoul, la démographe Catherine Bonvalet, et le géographe Antoine Haumont. Dans le cadre de leurs recherches, ces auteurs ont analysé différents types de documents et d'informations présentant l'évolution de l'architecture domestique par rapport au rythme de la société.

D'autre part, les recherches canadiennes dans ce domaine sont encore peu fertiles. En effet, très peu d'études se sont intéressées à entreprendre de telles analyses dans le contexte montréalais. Dans *Logement et nouveaux modes de vie*⁴, l'un des rares ouvrages canadiens à relever clairement ces transformations, les auteurs discutent des nouveaux modes de vie et des transformations sociales tout en présentant quelques exemples de projets internationaux de logements qui s'y intéressent sans toutefois en faire une analyse. Il s'agit plutôt de proposer des solutions à ces changements.

Par ailleurs, c'est en parcourant les divers ouvrages de Monique Eleb-Vidal que nous avons découvert un champ de réflexion connexe au travail que nous désirons entreprendre. Ses études se situent à la croisée de l'histoire de l'architecture domestique et de l'histoire des mentalités. En effet, d'après Eleb-Vidal, il faut, par une démarche en rétroaction, croiser des sources différentes afin de faire ressortir les intentions des architectes. Psychologue et docteur en sociologie, Eleb-Vidal enseigne à différentes universités parisiennes depuis 1974. À travers les articles et ouvrages qu'elle a publiés, il nous a été possible de construire une méthode d'analyse nous permettant d'interpréter et de comparer plusieurs projets soumis lors d'un concours. Plus particulièrement, c'est dans *Penser l'Habité*⁵ que nous avons saisi certains éléments importants de l'analyse et de la comparaison des projets d'architecture. Cet ouvrage visait à examiner le concours PAN 14 de 1987 afin de percevoir de quelle manière les architectes proposaient un

⁴ Duff Jocelyn et François Cadotte, *Logement et nouveaux modes de vie*, Québec, Éditions du Méridien, 1992.

⁵ Eleb-Vidal Monique, Châtelet Anne-Marie et Mandoul Thierry, *Penser l'habité – le logement en questions*, Liège, Éditions Pierre Mardaga, 1988.

nouveau cadre spatial face aux bouleversements sociaux. Nos analyses seront alors entreprises et commentées selon une adaptation des méthodes employées par Eleb-Vidal puisqu'elles concordent avec les objectifs de notre travail et que nous y décelons une rigueur face aux considérations architecturales et sociales.

5. Cadre conceptuel

Cette recherche joue sur deux champs de réflexion, soit de saisir de quelle manière les dispositifs spatiaux sont affectés par les modes de vie. Les définitions suivantes permettent de préciser comment nous interpréterons ces deux concepts tout au long de ce travail.

5.1 La notion de «dispositif spatial»

Par dispositif spatial nous entendons l'organisation d'un plan, c'est-à-dire la distribution particulière des divers éléments formant ce plan aussi bien aux niveaux urbain, du site, du bâtiment, que du logement. Pour ne donner que quelques exemples, citons la morphologie du découpage du site, le type de bâtiment, les espaces publics et privés, etc. Pour Eleb-Vidal le dispositif révèle une partie de l'idéologie de son concepteur :

«Dans l'habitation, le dispositif mis en place propose un mode de relations interindividuelles (hommes/femmes, parents/enfants, maîtres/domestique) mais inclut aussi la dimension économique (espace de travail, de production) et la sociabilité large (accueil, réception, mise en scène...). La notion de dispositif est comprise ici comme l'organisation d'éléments assemblés de façon particulière pour produire un effet (concernant les conduites, les pratiques), que la volonté en soit explicite ou implicite.»⁶

Le dispositif spatial proposé par les architectes permettra de saisir comment ces derniers comprennent la société, lui confèrent une organisation et comment ils envisagent un cadre spatial aux gestes quotidiens des usagers.

5.2 L'identification des «nouveaux modes de vie»

Le concept de «nouveaux modes de vie» est un thème emprunté à la sociologie

⁶ Eleb Monique, «Généalogie de l'habitation et histoire sociale», *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, janvier 2002, p.140.

contemporaine et de fait, fortement étudié. Pour Jean-Michel Léger,

«Le débat sur le changement social doit être abordé à sa base par l'examen des mutations dans les différents plans de la réalité sociale. Les sociologues attribuent des vitesses d'évolution différentes au modèle culturel et au mode de vie. Le premier évoluerait lentement au rythme des temps sociaux tandis que le mode de vie, comme 'manière dont le système de production et de consommation embraye sur la vie quotidienne', se transformerait en même temps que ledit système...Le recours à la notion de mode de vie s'est répandu à mesure que les sociologues ont cessé d'imputer au seul mode de production la détermination des pratiques de la vie quotidienne, entendue comme pratiques du travail, du logement et des loisirs.»⁷

D'un point de vue de concepteur, les modes de vie ont certes un impact sur la conception de logements mais ne sont pas nécessairement compris ou considérés de la même façon que par les sociologues. Dans le cadre de cette étude, les modes de vie seront examinés comme des constructions sociales qui changent et se transforment et qui ont pour principale conséquence de modifier le cadre spatial. Dans *l'Architecture, les Aventures spatiales de la raison*, Henri Raymond avance l'hypothèse du mode de vie :

«Sous ce terme, entendons la forme canonique de la vie quotidienne, c'est-à-dire une notion abstraite où viennent s'inscrire les pratiques quotidiennes engendrées entre autres par des modèles sociaux et culturels. Il existe donc une manière de considérer l'espace habitable comme l'ensemble des espaces qui seraient le théâtre de la vie quotidienne, dont l'expression la mieux fixée serait le mode de vie.»⁸

Dans ce sens, remarquons que l'utilisation récurrente du concept *nouveaux modes de vie* n'apparaît que récemment dans les ouvrages d'aménagement. En effet, en se référant à l'emplacement et aux dates des recherches concernant les nouveaux modes de vie, nous percevons à prime abord que ces dernières surviennent en Europe, à partir des années 60⁹, plus particulièrement au moment d'une crise de la modernité et d'une remise en question de la conception des logements. De même, il est important de répéter que si plusieurs ouvrages traitent de ce sujet, rares sont ceux qui en traduisent les conséquences directes sur la conception contemporaine de l'habitat.

⁷ Léger Jean-Michel, *Derniers domiciles connus – enquête sur les nouveaux logements 1970-1990*, Paris, Éditions Creaphis, 1990, p.19.

⁸ Raymond Henri, *L'Architecture, les Aventures spatiales de la raison*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1984, p.246.

⁹ Selon Léger, p.10 'Le savoir sur les modes de vie dans l'habitat se constitue peu à peu depuis trente ans déjà. Des mises au point sont régulièrement effectuées : Paul-Henri Chombart de Lauwe en 1959, Jacques Dreyfus et Jean Tribel en 1961, Gérard Blanchère en 1966, Henri Raymond en 1974...

D'un autre côté, nous assistons au Québec à un intérêt vis-à-vis de ces transformations à partir de la fin des années 1980, quoique les enjeux et transformations de ces modes de vie se fassent sentir plusieurs années auparavant. Ainsi, nous remarquons que ces changements découlent de la structure des ménages de plus en plus variés à partir des années 1970. L'augmentation des divorces et la diminution des naissances bouleversent alors les structures de la famille traditionnelle québécoise et présentent de nouveaux besoins susceptibles de modifier la conception de logements.

Si l'expression «nouveaux modes de vie» commence à prendre de l'ampleur à Montréal, il s'agit surtout d'une politique incitant le retour en ville. Ainsi c'est au début des années 1990 à Montréal que le concours l'*Art de vivre en ville* tente non seulement d'attirer de nouvelles clientèles en zone urbaine mais essaie surtout de «vendre» ces nouveaux modes de vie à travers un nouvel *art de vivre en ville*, d'où le titre du concours. Cet «art de vivre en ville» correspond davantage à une satisfaction de besoins de type qualitatifs (orientation, recherche des matériaux, etc.) que quantitatifs (nombre de chambre, nombre de pieds carrés, etc.). En effet, depuis l'exode en banlieues des familles, plusieurs opérations municipales et gouvernementales ont tenté de ramener ces dernières en ville afin de répondre à de nouveaux besoins. Quels sont alors ces nouveaux besoins?

5.2.1 Le problème de l'identification des «nouveaux modes de vie» dans l'habitat

À partir des années 80, les concours d'architecture en Europe se font nombreux et révèlent de plus en plus de nouveautés en Europe¹⁰. Suite aux deux grandes guerres, la pénurie et le manque de salubrité des logements ont poussé les programmes gouvernementaux européens à la création de projets d'habitations innovateurs s'adaptant aux nouveaux modes de vie de la société. Les nouveaux discours sur l'habitat provenant principalement de documents ministériels ont converti l'espace d'habitation en un produit de consommation conçu par rapport à des exigences quantitatives : nombre de pieds carrés, nombre de fenêtres, localisation, etc. Cependant, ces préoccupations ont

¹⁰ La création des concours PAN en Europe lie les professionnels et les pouvoirs publics de neuf pays dont l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse et s'adresse aux architectes de moins de quarante ans.

peu à peu évolué : nous remarquons un décalage important dans la conception de logements en Europe -notamment en France suivi de l'Allemagne et de l'Italie - qu'en Amérique du Nord.

Pour plusieurs sociologues, le logement est un élément significatif dans la construction de leurs travaux. Ce sont les nouveaux modes de pensée de l'habitat qui sont particulièrement étudiés dans le cadre de ces recherches. Suite aux innovations architecturales de ces dernières années, plusieurs chercheurs présentent les conclusions de leurs travaux sous un angle épistémologique, historique ou en créant un recueil d'articles diversifiant les problématiques. Une lecture attentionnée de plusieurs ouvrages influents a été nécessaire à la compréhension du sujet.¹¹

¹¹ Nous présentons ci-dessous une liste non exhaustive des références selon un classement géographique et chronologique :

- Paris 1970 : Lefebvre Henri, *La révolution urbaine*, Gallimard, Paris 1970
- St-Étienne 1975 : étude effectuée par Jacques Ion sous le titre de *Production et pratiques sociales de l'espace du logement*.
- St-Étienne 1976 : étude de Jeanne Hominal, Jacques Ion, André Micoud, Jean Nizey, *À propos du logement – réflexions sur l'élaboration d'une problématique*.
- Boston 1981: Hayden Dolores, *The Grand Domestic Revolution: A History of Feminist Designs for American Homes, Neighborhoods, and Cities*, MIT Press 1981
- Paris 1984 : Raymond Henri, *L'architecture : les aventures spatiales de la raison*, CCI, Centre Georges Pompidou, coll. Alors, Paris 1984
- Paris 1985 : rapport de C.Bonvalet sur *L'évolution des structures familiales et ses conséquences sur l'habitat (en France)* qui a donné lieu, deux ans plus tard, à un colloque portant le même thème.
- Paris 1985 : colloque préparé par Monique Eleb-Vidal et Anne Debarre-Blanchard sous le thème *La maison. Espaces et intimités*.
- Arc et Senans 1987 : colloque international *Familles, modes de vie et habitat* organisé sous la direction de Nicole Haumont et Marion Segaud suite à une table ronde franco-britannique en 1983 dont le thème était *Production sociale des modes d'habiter*.
- Québec 1988 : étude effectuée par Francine Dansereau, *Habiter au centre : Tendances et perspectives socio-économiques de l'habitation dans l'arrondissement Centre*.
- France 1988 : Monique Eleb-Vidal, Anne-Marie Châtelet et Thierry Mandoul, *Penser l'habité – le logement en questions*, paru suite au concours Pan 1987, premier concours à s'intéresser au logement.
- Europe 1990 : Monique Eleb-Vidal, Anne-Marie Châtelet, Jean-Claude Garcias, Thierry Mandoul et Claude Prelorenzo présentent *L'habitation en projet – de la France à l'Europe* suite au concours Européen 1988 *Évolution des modes de vie et architectures du logement*.
- Paris 1991 : deux séminaires internes de prospective sous le thème de *Habitat et Ville. L'avenir en jeu*. Textes réunis par Jean-Claude Driant.
- Québec 1992 : ouvrage de Jocelyn Duff et François Cadotte intitulé *Logement et nouveaux modes de vie*.
- Paris 1993 : Pinson Daniel, *Usage et architecture*, Éditions l'Harmattan, Paris 1993
- Paris 1996 : Pinson Daniel, *La monumentalisation du logement ou l'architecture des ZUP comme culture*, Les Cahiers de la Recherche Architecturale n°38-39, 1996
- France 1996 : Raymond Henri, *L'usage du logement – traduire ou trahir*, Les cahiers de la recherche architecturale: situations, n 37, Édition Parenthèses, no.37, 1er trimestre 1996, p.19-24
- Québec 1997 : étude effectuée par Annie Chélin sous le thème de *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*.
- États-Unis 2002: Hayden Dolores, *Redesigning the American Dream, Gender, Housing and Family life*, W. W. Norton & Company 2002

Ces travaux décrivent à la fois la variabilité des usages du logement et la permanence des modèles culturels. Enfin, les nombreux changements survenus au milieu du siècle dernier ont certainement été une étape transitoire qui a donné naissance à de nouveaux besoins.

L'évolution des modes de vie peut être appréhendée sous deux formes : celle reliée au comportement de l'individu et celle de la société en général. Les principaux facteurs se traduisent par une augmentation de l'activité féminine en dehors du logement et de nouvelles structures familiales, une montée des activités de loisirs et de divertissement, les changements d'habitudes et de valeurs et les modes de consommations.

5.2.2 Nouvelles structures familiales

Le critère le plus souvent évoqué et clairement affiché dans la situation présente, tourne autour des transformations des structures familiales. Au Québec et dans le monde occidental en général, les changements survenus par rapport au statut de la femme ont suscité une série de transformations à la fois au sein de la famille et au niveau de l'espace domestique. En effet, le début de la période de l'industrialisation, marqué par un grand besoin de main-d'œuvre, est la première étape de l'entrée des femmes - provenant souvent de milieux défavorisés - sur le marché du travail. Cette période prend fin assez rapidement à la fin du 19^{ème} siècle. Ce n'est que lors du départ des hommes qui participent à la Seconde Guerre mondiale, que les femmes accèdent de nouveau à des emplois. Par ailleurs et suite aux divers changements sociaux qui surviennent entre temps -accessibilité à l'éducation, scolarisation avancée, développement des services de garde, etc.- plusieurs organismes communautaires et mouvements revendiquent des politiques facilitant l'intégration des femmes au travail. De plus, la mécanisation des tâches ménagères parvient à faciliter le travail domestique. C'est donc à partir du milieu du siècle passé, aux États-unis notamment, que le rôle de la femme au foyer se voit allégé et réorganisé.

Par ailleurs, les structures familiales sont elles aussi bouleversées et de plus en plus variées : l'augmentation du nombre de divorces, la diminution des naissances, le prolongement de la durée de vie et les jeunes adultes qui restent plus longtemps chez

leurs parents entraînent de nombreux changements au niveau des usages du logement. Nous ne parlons plus aujourd'hui de la famille-type constituée des deux parents et des deux enfants mais de nouvelles compositions dont les répercussions semblent conduire des changements au niveau de l'habitat. Dans *Quelques hypothèses prospectives sur l'usage de l'habitat à l'épreuve de la réalité des pratiques*, Yvonne Bernard précise que :

« Cette modification serait selon les démographes (BONVALLET, 1987 ; LE BRAS, 1988), caractérisée par la diminution du nombre de familles nombreuses, l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, le nombre de plus en plus élevé de familles monoparentales, de familles à composition variable en fonction des divorces et des remariages et enfin la cohabitation de plus en plus fréquente de couples non mariés. »¹²

Un ménage peut être défini comme la composition du nombre de personne(s) habitant un espace commun. Il peut alors s'agir de colocataires, de cohabitation d'adultes hors mariage, de ménages monoparentales, de ménages recomposées, de familles traditionnelles. Si l'évolution des ménages est de plus en plus considérée, elle tient compte des différentes façons de vivre, des changements de sa composition à travers le temps et du système des valeurs de ses habitants.

5.2.3 Le travail

Le type de travail, ainsi que le temps de travail ont incontestablement changé dès le début des années 1980 principalement dû au rôle de la femme, moins présente à la maison et de l'ère informatique en plein essor. Ces deux principales causes ont pour conséquence un gain de temps libre qui est récupéré à la maison par une écoute de la télévision plus accrue ou à la pratique d'activités (sportives, culturelles...) hors logement. Si ces données ne peuvent avoir un impact direct sur la distribution du logement, elles ont toutefois le potentiel de créer des modifications susceptibles de transformer l'entité globale et les liens qui se tissent au sein d'un logement. Pour Yvonne Bernard,

¹²Bernard Yvonne, *Quelques hypothèses prospectives sur l'usage de l'habitat à l'épreuve de la réalité des pratiques* in Driant Jean-Claude, *habitat et villes, l'avenir en jeu*, Éditions L'Harmattan ou <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr8/sommaire.htm>

«si ce n'est le renforcement de la tendance observée par ailleurs à placer le récepteur de télévision comme point focal de l'organisation de l'espace domestique. On peut également penser que, plus le temps libre consacré à la télévision augmente, plus les risques de conflit sur le choix des programmes risquent d'apparaître, situation qui peut être résolue par la multiplicité des postes. Cette tendance que l'on observe déjà dans les couches aisées peut avoir un effet sur la structure globale de l'espace domestique et entraîner un renforcement des espaces individuels au détriment de l'espace collectif.»¹³

Par la suite, le travail normalement réalisé hors logement, s'étend de plus en plus à l'intérieur de l'espace privé personnel. Dans ce cas, les facilités qu'offrent les outils informatiques permettent une expansion du travail au-delà des limites de l'espace de travail. À cet effet, Jean Therrien, en citant Lars Qvartop, expose trois cas de types de travail à domicile défini par :

*«-les substituants, qui assurent à domicile une tâche auparavant effectuée sur un lieu de travail conventionnel : les télétravailleurs au sens propre,
-les travailleurs indépendants, qui travaillent en ligne chez eux,
-les additionneurs, qui rapportent du travail à la maison.»¹⁴*

Ainsi, le temps et la place consacrés aux activités de loisirs et de divertissement se modifient.

5.2.4 Montée des activités de loisir et de divertissement

Alors que la ville industrielle du début du siècle dernier avait pour objectif la production, la ville qui a suivi a été fortement fixée sur la consommation et a cultivé un rapport important au divertissement. Depuis, la place accordée aux activités de loisirs a gagné de l'importance. Le temps et la place que nous y consacrons font partie de l'horaire quotidien de chacun. La construction de plusieurs lieux voués aux activités (centre sportif, centre touristique, cinémas, etc.) et les installations technologiques (télévision, ordinateur, vidéo, etc.) transforment la dynamique des ménages. De même, l'aménagement des logements est conçu en fonction des changements conséquents: les

¹³ Bernard Yvonne, Quelques hypothèses prospectives sur l'usage de l'habitat à l'épreuve de la réalité des pratiques in Driant Jean-Claude, habitat et villes, l'avenir en jeu, Éd. L'Harmattan ou <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr8/sommaire.htm>

¹⁴ Therrien Jean, *Domesticité en mutation: essai de prospective*, Montréal, Université de Montréal, 2001, p.60 (mémoire de maîtrise)

visites se font moindre, le temps consacré aux activités en croissance et le temps passé en dehors du logement de plus en plus long.

La configuration de villes subit aussi une mutation. Les services attirent de plus en plus une élite vers les quartiers centraux. Ceux-ci sont remodelés pour éliminer l'image chaotique et les séquelles laissées par l'époque moderne : les espaces souterrains urbains deviennent de plus en plus nombreux et plusieurs bâtiments sont réhabilités en lieux culturels. Enfin, de nouvelles stratégies sont conçues pour rassembler ces services et de nouveaux métiers et industries sont créés pour subvenir à ces nouveaux modes de vie.

5.2.5 Les changements d'habitudes ou de valeurs

La demande d'un confort minimum est un élément qui a rapidement pris de l'ampleur dans l'histoire du logement. Lionel Engrand présente l'évolution telle

«... une construction culturelle qui s'élabore et se transforme selon les mythes et les valeurs dominantes de la culture dans laquelle il se déploie. Ainsi, portée par la vague hygiéniste au XIXème siècle puis par l'idéologie technicienne dès le début du XXème siècle, l'histoire moderne du confort s'engage et évolue jusqu'à nos jours sur fond de progrès social, d'innovation technique et de spatialisation de la vie privée.»¹⁵

D'autre part, la laïcisation de la société a procuré un relâchement des mœurs et des valeurs. La tolérance et la liberté de conduites ont engendré une diversité de styles de vie qui ont des effets particuliers sur les modes de consommation.

5.2.6 Les modes de consommation

Plusieurs de ces travaux démontrent que le pouvoir de consommation du citoyen moyen a transformé ses «besoins». De nouveaux critères de choix tels que le prix, la qualité et la diversité prennent de l'ampleur. Les progrès technologiques encouragent la population à se doter de toutes sortes d'appareils et de gadgets facilitant la communication ou les échanges. Ces appareils qui évoluent rapidement sont vite remplacés par d'autres dont la capacité est supérieure d'où une amplification du phénomène d'obsolescence.

De même, de nouvelles responsabilités de consommation apparaissent (produits biologiques, développement durable, etc.), de nouveaux besoins d'évasion et de liberté se présentent (voyage, nomadisme) et les normes de sécurité croissent (assurances,

¹⁵ Engrand Lionel, «Le confort pour tous, Une histoire du logement des années cinquante», *Les cahiers de la recherche architecturale*, no.38-39, Éditions Parenthèses, p.40.

système d'alarme, etc.). À partir des années 90, ces tendances ont été de plus en plus visibles dans la société. Chaque consommateur ayant ses priorités, régit son budget de manière différente et par conséquent chaque concepteur présente ses produits à une clientèle de plus en plus diversifiée.

Enfin, les attentes des habitants en ce qui concerne leurs milieux de vie changent. De ce fait, les architectes doivent tenir compte de ces transformations qui incitent à une réorganisation des espaces collectifs et individuels qui composent la ville.

6. Aspects méthodologiques

Ce travail de maîtrise est basé sur l'analyse comparative d'un corpus de projets soumis au concours d'architecture *l'Art de vivre en ville* qui s'est déroulé à Montréal en 1991. Il ne cherche pas à «juger» les propositions des architectes, mais tout au plus évaluer le caractère de «nouveau» perceptible à travers les soumissions des architectes. Nous n'avons pas la prétention de présenter les tendances relevées comme des normes à imposer lors de conceptions d'habitations mais comme des pistes de réflexion. Ce concours nous offre l'opportunité :

- de comparer, suivant des critères anticipés, les propositions des architectes,
- d'identifier et de restituer la qualité de réflexion et les idéologies des participants,
- de dégager les tendances en matière d'habitation à travers une analyse exhaustive des propositions.

Les deux ouvrages suivants ont permis de formuler l'outil méthodologique de l'analyse comparative qui a permis d'examiner les propositions soumises par les architectes lors du concours *l'Art de vivre en ville*.

-Eleb-Vidal Monique, Châtelet Anne-Marie et Mandoul Thierry, *Penser l'habité – le logement en questions*, Éditions Pierre Mardaga, Liège 1988

-Hideaki Haraguchi, *A comparative analysis of 20th-Century Houses*, Rizzoli, New York, 1989

Dans ces ouvrages, les auteurs ont effectué des analyses comparatives et qualitatives de projets d'habitations. Pour chacun d'entre eux, les objectifs différaient et par

conséquence les méthodes d'analyse s'avéraient distinctes. Comment et sur quelles bases pouvons-nous comparer des projets d'architecture en tenant compte des modes de vie? À partir des critères du concours, comment nous sera-t-il permis de comprendre et d'interpréter les intentions des architectes?

L'analyse comparative de projets permet d'explorer dans ce cas, un recueil de documents diversifiés dont la principale visée est d'identifier une préoccupation par rapport aux modes de vie et d'autre part elle est un moyen de saisir les différentes interprétations et présentations de ce sujet de la part de leurs concepteurs. Les analyses découleront d'un croisement des sources écrites et graphiques, dont les méthodes sont dans le premier cas éprouvées et dans le second à construire.

7. Présentation du plan de mémoire

Dans un premier temps, il s'agit de présenter un bilan des années d'après-guerre afin de saisir les modèles architecturaux et urbains qui ont dominé à Montréal : comprendre leurs significations et les efforts novateurs qu'ils transmettent. Un regard critique s'adressera aux politiques de la Ville de Montréal.

Nous aborderons ensuite la place du développement résidentiel dans le domaine de l'aménagement ; en particulier le rôle joué par les sociétés d'habitation et la Ville. Après avoir présenté le concours l'Art de vivre en ville sous différents angles et avoir défini la stratégie d'étude et les outils méthodologiques, nous présentons une analyse comparative des diverses propositions reçues dans le cadre de ce concours. Un chapitre est consacré à la présentation et à la discussion des résultats.

8. Contribution de la recherche

Ce travail permet ainsi d'acquérir de nouvelles connaissances dans les rapports entre changements sociaux et architecturaux au niveau de l'habitat. Il contribue entre autre, aux apports suivants :

- théorique : comprendre les représentations opératoires des architectes face à la transformation des nouveaux modes de vie en milieu urbain,

-critique : commenter l'écart entre les ambitions des promoteurs du concours et les représentations des architectes,

-retour historique sur le concours montréalais l'*Art de vivre en ville* de 1991.

Chapitre I

Mise en contexte

1. Contexte historique

Tout comme plusieurs grandes villes occidentales, la seconde moitié du XX^{ème} siècle présente, à Montréal, un tournant majeur aux niveaux social et spatial. Afin de comprendre ses transformations, il est nécessaire d'exposer brièvement les événements permettant d'expliquer l'évolution de cette métropole. En nous référant principalement aux écrits de Melvin Charney et de André Lortie, nous allons présenter un bilan qui présente le parcours des années 60 au début des années 90.

1.1 Le contexte sociopolitique du Québec avant les années 60

Le début des changements profonds à Montréal est celui d'une réorganisation socioculturelle qui débute à la fin des années 40 par le manifeste de plusieurs artistes dont Paul-Émile Borduas, Claude Gauvreau et Jean-Paul Riopelle : le Refus Global publié en quatre cent exemplaires en 1948. Questionnant les valeurs traditionnelles de la société et dénonçant le rôle et les activités de l'Église Catholique et des politiciens (dont Maurice Duplessis) qui contrôlent la vie sociale, ce manifeste encourage la libération culturelle. À cette époque, les Canadiens français, fortement conservateurs, ne possèdent que des rôles mineurs dans les domaines publics et économiques et sont dominés par les anglais. La tension au Québec, alors isolé du monde, augmente. Ce sont principalement les artistes, les chansonniers, quelques revues progressistes, la presse et le théâtre qui encouragent le peuple à s'émanciper. Au début des années 50, plusieurs actions poursuivent l'attaque de Borduas. La fondation des revues *Cité Libre* de Pierre Trudeau et Gérard Pelletier suivi de la revue *Liberté* puis l'arrivée d'une radio publique, Radio-Canada, présentent de nouvelles possibilités et idéologies aux Québécois.

Enfin, la première partie du XX^{ème} siècle constitue, pour les Canadiens français, une période difficile sur le point de vue socio-économique qui se voit par la suite vite transformée. À Montréal, ce début de siècle supporte deux thèmes dont les évolutions ont des répercussions importantes sur la forme et le développement de la ville. D'une

part, *la structure et l'organisation physique de la ville*¹⁶ de cette époque représente les débuts du développement urbain où une grille de rues orthogonales basée sur des lots profonds et étroits façonnait la ville et d'autre part, «*des exemples donnant une réponse nouvelle à de nouveaux problèmes posés par l'urgence des besoins physiques*»¹⁷. En effet, la croissance rapide du siècle précédent a engendré une construction d'habitations «*fonctionnelle, utilitaire mais humaine, directement issue de la tradition québécoise*»¹⁸.

1.2 Industrialisation et urbanisation de la société québécoise du début des années 60 à la fin des années 80

Le 27 juin 1960, avec l'élection du premier ministre Jean Lesage, chef du parti libéral aux élections provinciales, c'est le début de la Révolution Tranquille¹⁹. Les nombreux déséquilibres économiques, sociaux et culturels des années précédentes sont pris en charge par la création de ministères et d'organisations²⁰. De même, le Québec assiste à une réforme politique où de nouveaux acteurs jouent un rôle important et décisif dans le cadre des politiques d'habitations et d'urbanisme :

«en politique, derrière le personnage du notable-politicien traditionnel se profile un nouveau personnage, le technocrate, qui, armé de savoirs scientifiques, élabore des stratégies de développement, parle de planification et propose une gestion rationnelle des hommes et des choses». Avec le gouvernement libéral qui entre en scène, écrit François Aquin, «*pour la première fois au Québec une nouvelle technocratie [...] C'est sous Lesage qu'on met de l'avant pour la première fois la notion de service [d'État].*»²¹

L'éducation obligatoire, la sécularisation des institutions d'éducation et de santé, les changements sociaux des mœurs et l'ouverture au monde grâce aux médias entraînent plusieurs réclamations de la part de groupes politiques en ce qui concerne l'indépendance du Québec. Par ailleurs, le début des années 60 est marqué par une

¹⁶ Melvin Charney, *Pour une définition de l'architecture au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971, p.24.

¹⁷ Melvin Charney, *Pour une définition de l'architecture au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971, p.24.

¹⁸ Melvin Charney, *Pour une définition de l'architecture au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971, p.25

¹⁹ Alors que pour certains la Révolution tranquille marque l'entrée du Québec dans la modernité, plusieurs historiens et politologues (notamment Fernand Dumont) considèrent qu'aucune révolution n'a eu lieu.

²⁰ Création du Ministère de l'Éducation, des Affaires culturelles, de la Commission Parent, des Cégeps, de l'Assurance Hospitalisation, etc.

²¹ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.36.

multitude de mouvements qui participent à la création d'associations revendiquant leurs causes (sociales, culturelles, intellectuelles et politiques).

À l'instar de ces transformations sociales, Montréal se voit aussi remodelé. Tout comme la majorité des villes occidentales européennes et américaines, pour la plupart ayant connu la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction et la rénovation sont nécessaires. L'insalubrité, le manque de logements et les prévisions démographiques prévoyant les sept millions d'habitants²² avant la fin du siècle, encouragent les urbanistes montréalais à aménager un plan incitant l'étalement urbain.

Les moyens de transports principaux sont remplacés : le train et le bateau laissent la place à de nouvelles infrastructures permettant le développement d'aéroports et de routes. La maison individuelle est alors mise en valeur par plusieurs organismes publics et privés dont la Société centrale d'hypothèques et de logements, créée en 1945. C'est justement durant ces mêmes années, que le Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal est agrandi : la planification urbaine appartient désormais à l'État. Pendant dix ans, *«des réalisations majeures d'infrastructures et d'équipements publics sont pensées, mises en chantier et achevées sous la classification des quatre thèmes définies par les CIAM : circuler, travailler, habiter, se recréer et qui correspondent en général à une division effective pratiquée par la technocratie.»*²³

Cette ségrégation renforce l'étalement urbain. La création de banlieues encourage le développement de centres commerciaux qui longent les autoroutes et assurent les services de consommation de ces villes périphériques.

D'autre part, les promoteurs immobiliers concentrent leurs travaux au centre-ville de Montréal en y déployant des gratte-ciel, les uns plus hauts que les autres. À partir de la fin des années 50, de nombreux logements et magasins sont rasés. Le centre des affaires de Montréal subit des transformations dont les dimensions et les coûts sont jusqu'alors inédits. Cependant, le manque d'emploi en ville efface la densité, la diversité sociale et la mixité d'activités, principaux qualificatifs d'une ville dynamique. Son déclin est ainsi marqué par la fragmentation de sa trame, le déplacement des habitations, de la

²² Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.77.

²³ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.79.

population, des activités et l'expansion de la ville de manière aléatoire. Ainsi, la construction de vastes complexes immobiliers et de la ville souterraine en dépit d'un plan d'ensemble et de considérations humaines, entraînent la détérioration et l'abandon de la métropole.

2. Contexte architectural

2.1 Les enjeux et conséquences de l'architecture domestique moderne

À la suite des deux guerres, la pénurie et l'insalubrité des logements inspirent aux modernistes de nouvelles approches architecturales sans lien affirmé avec l'époque précédente. Le mouvement moderne est un précurseur dans l'élaboration de nouveaux types de projets, notamment en habitation et dans la révision des problèmes d'urbanisme. Parmi ses objectifs, celui d'éduquer le peuple à travers les usages et l'organisation de l'espace. La forme découle de la fonction et cette dernière devient l'élément principal des conceptions architecturales. La séparation des espaces de travail, de résidences et de loisirs est aussi un critère urbanistique majeur.

D'autre part, les nouvelles techniques de construction, les technologies et l'industrialisation encouragent les architectes à modifier l'échelle des projets et à concevoir des habitations standardisées. À Montréal, les discours normatifs et ségrégatifs découlant de ce mouvement ont plusieurs répercussions sur l'organisation de la ville, principalement en ce qui concerne la démolition de plusieurs quartiers centraux, en majorité résidentiels, pour la construction d'un centre des affaires. En effet, le centre-ville se transforme rapidement et se compose d'une importante concentration de gratte-ciel voués au secteur tertiaire.

D'autre part, le logement social est un concept qui est né de ce mouvement et qui encourage les gouvernements à investir dans les projets d'habitations. À Montréal, les projets de logements deviennent une préoccupation fédérale par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logements, alors qu'autrefois ce domaine était réservé au privé. Les Habitations Jeanne-Mance par exemple, construites à Montréal à la fin des années 50, sont associées aux immeubles en hauteur conçus en Europe, notamment en

France. Suite à la demande locale, les plans initiaux de ce projet de logements sociaux inspirés des travaux de Le Corbusier ont été modifiés, réduisant ainsi la hauteur des bâtiments et le nombre de logements. Ce projet, mal intégré dans son contexte, fait jusqu'aujourd'hui face à divers problèmes : isolement de ces habitants, manque de mixité et de diversité au sein même du projet, espaces vides voués à l'errance, etc.

Outre ce développement d'habitations urbaines, la SCHL débute une forte campagne de publicité encourageant la maison individuelle type : *«C'est la pièce centrale d'un système qui vise à promouvoir d'une part une forme de péri-urbanisation en micro-communautés et, d'autre part, la mutation de l'industrie de la construction de l'artisanat vers l'industrie lourde.»*²⁴ Ces nouvelles mesures déclenchent l'étude de projets de nouvelles infrastructures qui doivent relier la ville aux périphéries et qui encore une fois se concrétisent au détriment d'habitations urbaines populaires existantes. Enfin, ces années sont imprégnées de transformations aux conséquences lourdes. Le logement en ville devient quasi-inexistant laissant la place à une métropole axée sur un zonage favorisant les projets destinés au domaine du travail.

2.2 Évènements marquants la structure de la ville

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle est elle aussi marquée d'idéologies architecturales et politiques. Le genre d'intervention est modifié et pris en charge par des technocrates : *«Les années 60, c'est l'histoire de la réception par Montréal de ces forces qui transcendent les volontés municipales et qui se trouvent mises au service, avec plus ou moins de bonheur, d'un projet collectif puissant, auquel chacun contribue à sa manière, mais dont personne ne semble détenir la clé, ni même l'énoncé.»*²⁵

Le système de la table rase est alors remplacé par des programmes de rénovations urbaines et de prévisions. Par ailleurs, deux évènements marquent l'organisation de la ville centrale : l'expo universelle de 1967 et les Jeux Olympiques de 1976.

²⁴ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.121.

²⁵ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.83.

2.2.1 L'exposition universelle de 1967

La candidature de Montréal pour accueillir l'exposition universelle de 1967 est retenue au début des années 60 pendant le mandat du maire Jean Drapeau. Alors que plusieurs quartiers voués à la réhabilitation et aux développements sont proposés dès le départ pour la réalisation de l'exposition, le choix s'arrête sur le projet de la création d'îles isolées du reste de la ville mais qui «*prolonge le projet de 1937 du paysagiste Frederick G. Todd de créer en ce lieu un grand parc d'échelle métropolitaine.*»²⁶. C'est un comité d'intellectuels qui décide du thème de l'exposition soit *Terre des hommes*. Un plan d'ensemble regroupant le programme de l'expo est mis en place. Plusieurs moyens de transports en commun sont alors mis en chantier dont un métro qui servira par la suite à dynamiser et à densifier la ville.

Quoique le caractère temporaire de cet événement ait emporté plusieurs de ces infrastructures (téléphérique, train rapide, mini-rail, etc.), ce dernier a laissé un riche héritage à Montréal : les îles, l'émergence de la métropole sur la scène internationale, son ouverture sur le monde, des bâtiments symboliques, un système de transport en commun (métro), etc.

2.2.2 Les Jeux Olympiques

Véritable bataille sociale, les lieux de la tenue des Jeux Olympiques de 1976 ont été dénoncés par plusieurs organismes, notamment l'Ordre des architectes du Québec. L'emplacement du Village Olympique à la place d'un espace vert public situé dans un quartier résidentiel à haute densité et loin des services communautaires constituait un des inconvénients majeurs de ce projet. Par la suite, l'architecture du village et du stade dépassant de loin le budget établi n'ont pas réussi à fonctionner correctement : le village présentait plusieurs inconvénients quant à la distance de ses espaces de vie et le stade, n'a cessé de subir des rénovations au niveau de sa toiture. Depuis, les projets monumentaux sont de moins en moins populaires.

Enfin, ces deux événements ont entraîné de graves conséquences au niveau du parc d'habitation. Le chaos moderniste qui a régné durant ces années en détruisant quartiers

²⁶ Lortie André (sous la direction de), *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, CCA, 2004, p.94.

résidentiels censés être réhabilités et en construisant monuments et infrastructures a poussé la population à désertier les centres urbains.

2.3 Les tournants de la fin des années 80

Entre temps, l'architecture moderne perd de son ampleur. À Montréal, les prévisions démographiques qui avaient encouragé la restructuration de la métropole n'ont pas été réalisées laissant un centre devenu inhabité et des terrains abandonnés (autrefois prévus aux développements immobiliers). Ainsi, aux États-unis, les dérives fonctionnalistes ont été annoncées avec fermeté par Charles Jencks dans son ouvrage *Le langage de l'architecture post-moderne*, où il affirme que «*L'architecture moderne est morte à Saint-Louis, Missouri, le 15 juillet 1972, à 15h 32*», date du dynamitage de bâtiments résidentiels modernistes. Les transformations sociales qui ont lieu durant le début du siècle dernier à Montréal ont concordé aux changements spatiaux survenus à la même époque. Cependant les répercussions de cette période ont marqué la ville de séquelles à la fois aux niveaux architecturaux, urbanistiques et sociaux. À cette époque, la métropole montréalaise a besoin d'un remaniement pour renforcer son identité et densifier ses quartiers. La population, alors éloignée des centres urbains, se trouve isolée et en manque d'activités. De plus, de nouveaux problèmes issus d'une baisse et du vieillissement de la population et de l'accroissement du marché locataire par l'arrivée d'immigrants encouragent les technocrates a formulé de nouvelles politiques d'aménagement afin de développer des projets d'habitations urbains.

3. Les politiques gouvernementales

En 1979, conscients du déclin de la ville, les institutions gouvernementales proposent de résoudre le problème en instaurant une politique d'intervention visant à construire 10 000 logements urbains dont les modèles ressemblent à ceux des banlieues. Le succès de cette dernière auprès de la population pousse les dirigeants à la renommer 20 000 logements et d'en renforcer le champ d'action. La consolidation des centres urbains devient un nouveau critère dans l'organisation des politiques d'aménagement.

Dans le prolongement de ces politiques, l'opération Habiter Montréal qui a commencé en 1989, consistait à poursuivre ce travail en redynamisant le parc immobilier. La diversité de projets et la réhabilitation du Vieux Port constituaient les premières cibles d'intervention. L'instrument d'urbanisme qui régit cette opération, soit le lotissement, facilite la vente de terrains libres voués aux développements mixtes mais présente plusieurs inconvénients quant à la structure et à l'équilibre de la ville :

« Cette situation peut être perçue de deux manières : soit la Ville souhaite être flexible quant à la vocation de son développement; soit elle ne peut maîtriser ce développement. Ici, la Ville fixe une conception générale et met le site dans un état 'passif' en ce qui concerne sa conception et sa réalisation. Elle ne prend pas l'initiative de mettre son territoire en chantier. »²⁷

Les terrains mis en vente par la Ville permettent à quiconque de construire sans prendre en compte l'ensemble de la structure et des composantes de la ville. Encore une fois et malgré les efforts des gouvernements à renforcer les centres urbains, les outils employés restent faibles. En 1991, la création d'un concours d'architecture au sein même de cette opération, visait à encourager la population au retour en ville par la construction d'habitations urbaines s'adaptant aux « nouveaux modes de vie ». Ainsi, la Ville de Montréal a mis sur pied plusieurs opérations faisant la promotion de la propriété individuelle et du logement collectif en ville.

Pour comprendre les moyens qu'utilisent la Ville pour renforcer son image et la qualité de ses projets résidentiels, il est important, dans un premier temps, de parcourir la politique *Habiter Montréal* en passant par le rôle du concours l'*Art de vivre en Ville* afin de mettre en valeur d'une part le rôle et la signification des architectes dans les projets résidentiels et d'autre part l'image et l'identité de Montréal dans ce contexte. Nous allons ensuite, à partir d'un document d'évaluation du concours, examiner le rôle de la Ville au niveau des projets qui profitent des avantages de ces politiques. Enfin, nous analyserons les textes et images développés par les services de la Ville pour mettre en valeur leurs points de vue et leurs stratégies d'intervention.

²⁷ Minh Ngoc Dao, *La mise en œuvre du projet urbain*, Montréal, Faculté de l'Aménagement, 2002, p.72.

3.1 Les politiques d'habitations

Vers le début des années 60, le centre-ville de Montréal déploie des systèmes d'envergure dont les conséquences encouragent les citoyens à s'éloigner de la métropole vers les banlieues de plus en plus facilement accessibles. La démolition de plusieurs logements du centre-ville pour l'implantation de nouveaux réseaux ainsi que la construction de tours en béton armé dévalorise la dynamique des quartiers résidentiels. De plus, les développements de banlieues et des infrastructures encouragent la population à se déplacer, ce qui élimine petit à petit les projets d'habitation en ville. Cet étalement urbain survient en grand nombre suite à l'utilisation accrue de la voiture, à l'accession à la propriété, à l'attrait des espaces verts, aux logements vastes, etc. et a pour conséquence la transformation de la structure des villes.

À cette époque, la séparation qui existe entre la banlieue et la ville centrale provient principalement de ces multiples destructions urbaines et du fait qu'elles soient généralement suivies de constructions insensibles aux formes urbaines présentes. Ce phénomène de l'extension continue des espaces périurbains est surtout caractérisé par une plus faible densité des fonctions urbaines : la ville s'étale au lieu de concentrer ses fonctions, ce qui est normalement le propre d'une ville. La perte d'une identité collective de la ville qui s'opère à l'époque par les destructions massives n'est revendiquée que par quelques groupes. Dans ce sens, une étude élaborée par Melvin Charney²⁸, expose à plusieurs reprises les doutes qu'il a vis-à-vis les politiques d'intervention de la Ville. Dans un premier temps, il remet en question les politiques visant la production adéquate de logements à prix modiques :

«The housing produced in 1970 under the Special addition to the 1970 approved budget of CMHC (the agency of the federal government in housing) to 'stimulate housing starts', undoubtedly increased the number of available dwellings. Some of these dwellings were accessible to low-income people. But these programs, as well as public housing and limits dividend programs, also tended to aggravate the problems of housing low-income people, since underlying condition remained untouched. For example, the real qualitative question of housing adequacy had not been met.»²⁹

²⁸ Charney Melvin, *The adequacy and production of low-income housing*, Ottawa, Central Mortgage and Housing Corporation, 1971.

²⁹ Charney Melvin, *The adequacy and production of low-income housing*, Ottawa, Central Mortgage and Housing Corporation, 1971, p.13.

Dans un deuxième temps, il expose les problèmes liés à la négligence de considération des besoins des usagers :

«In virtually all of the housing criteria such as minimum standards on sun exposure has not been applied. In all housing, the form of the dwelling units is largely determined by the economies of building, rather than by user needs. The user is fitted into what can be built.»³⁰

Il présente ensuite les conséquences de cette production de qualité moindre:

«...that the form of low-income housing resembles the form of housing for any other sector of the population, cheapened by tight costs and lower quality. »³¹

Finalement, il compare les problèmes déjà rencontrés en 68 à ceux de l'époque:

«Lag in Policy and Planning Routines – The failure in housing to deal adequately with the changing nature of the commodity is bound to lead to serious errors. In the same way that federal policy and planning promoted the purchase and construction of low-density suburban homes almost exclusively until 1968, neglecting the development of alternate forms of higher density urban housing; there is at present a similar neglect to deal adequately with recent changes. The present shift away from traditional routines is such that the lag is not restricted to governments.»³²

Enfin, au niveau des institutions gouvernementales, nous remarquons que la négligence par rapport aux réflexions sur les formes urbaines est récurrente, qu'il y a une faible considération envers le rôle des architectes et en définitive un détachement total de la collaboration des différents acteurs qui travaillent au niveau de la ville.

3.1.1 L'opération Habiter Montréal (1990-2001)

Ainsi, les transformations dévastatrices des années 60 présentent des répercussions aux politiques qui suivent : au début des années 90, la Ville manifeste un besoin de

³⁰ Charney Melvin, *The adequacy and production of low-income housing*, Ottawa, Central Mortgage and Housing Corporation, 1971, p.20.

³¹ Charney Melvin, *The adequacy and production of low-income housing*, Ottawa, Central Mortgage and Housing Corporation, 1971, p.32

³² Charney Melvin, *The adequacy and production of low-income housing*, Ottawa, Central Mortgage and Housing Corporation, 1971, p.35

remaniement de sa pratique. Cette réorganisation nécessite toutefois une vue d'ensemble qui semble, encore une fois manquer.

En effet, la négligence de pratiques efficaces d'aménagement résidentiel à Montréal des années 60 à 90, est révélée par le développement d'une politique qui n'entreprend pas nécessairement des objectifs axés sur l'aménagement qualitatif de l'ensemble urbain mais plutôt sur une situation juridique et économique.

Si nous admettons qu'une vue d'ensemble des différents intervenants est nécessaire à la planification urbaine, il s'agit surtout d'anticiper un meilleur équilibre et de développer des projets de qualité dont les objectifs sont d'ordres spatial, physique et non seulement juridique. Alors qu'il est nécessaire de réfléchir la ville comme un tout offrant une mixité d'usages et des projets qui évoluent avec le temps et de qualité favorable, le marché de l'habitation de l'époque régi par le parti privé est fragmenté et ne comporte aucune intervention susceptible d'améliorer ou de développer des projets s'insérant dans une unité et dont les objectifs soient durables. Les politiques d'aménagement résidentiel à Montréal, dirigées par des données quantitatives qui découlent de problèmes économiques et politiques au détriment d'une vision architecturale d'ensemble, où la qualité de la forme urbaine serait prioritaire, n'ont pas permis aux intervenants qualifiés de participer correctement et globalement à la mise en place de projets résidentiels intégrés au tissu urbain.

Sous l'administration Doré en 1988, le Service d'habitation et de développement urbain (SHDU) a étudié la situation présente à Montréal afin de relever ses faiblesses et d'y remédier : les principales déficiences urbaines de 1989 étant la baisse de la population urbaine, le vieillissement de la population et la présence croissante de familles monoparentales et d'immigrants qui se distinguent par une hausse du marché locataire, la Ville de Montréal a mis sur pied une politique encourageant l'accroissement du nombre de propriétaires à Montréal en développant des habitations abordables et de qualité. Un an plus tard, ces objectifs sont légèrement modifiés par six stratégies

d'intervention³³ dont la seconde, *soutenir la croissance du parc résidentiel*, semble proposer une planification d'ensemble. Dans un dépliant de la Ville de Montréal, nous pouvons lire :

«Certains estiment à 50 000 le nombre d'unités de logements qu'il est encore possible de construire dans l'immédiat, d'où l'importance de bien planifier le développement résidentiel, d'augmenter la densité de construction et d'assurer la qualité des nouvelles constructions, et, plus généralement, **la qualité de l'architecture et de l'aménagement urbain.**»³⁴

À cette étape, il est déjà clair que les principaux intervenants sont la Ville de Montréal et les municipalités, plus précisément des fonctionnaires dont le principal souci est d'appliquer la politique sans nécessairement s'occuper des conséquences qu'auront ces constructions sur la structure de la ville. D'autre part, une telle politique dépend largement du secteur privé puisque la plupart des études fournissent des données quantitatives (nombre de logements, nombre de terrains, subventions, etc.) nécessaires aux promoteurs.

En effet, le caractère spécifique de cette politique vise à vendre des terrains à quiconque serait prêt à y développer des projets répondant à ces objectifs. La *qualité architecturale* est introduite dans les critères de sélection, cependant son application est aussi considérée selon des chiffres (nombre de logements, superficie des logements, etc.) ou sinon, selon la «vente d'un mode de vie»³⁵. Dans cette lignée, il semble qu'une vue d'ensemble qualitative de développements résidentiels pour la Ville de Montréal est illusoire : existe-il des études de développement résidentiel dont les modèles diffèrent de la banlieue? Dans un tel cas, seront-ils différents de ceux conçus par les promoteurs?

³³ Les six stratégies d'intervention étant d'ordre politico-économique : faciliter l'accès à la propriété individuelle ou collective, soutenir la croissance du parc résidentiel, accroître le nombre de logements sociaux, préserver et améliorer le patrimoine résidentiel, favoriser un environnement résidentiel de qualité et favoriser le maintien des personnes dans leur milieu. Il est important de noter que le mot *qualité* dans ces cas ne prend pas en compte la qualité des formes urbaines mais est plutôt synonyme d'hygiène et de salubrité.

³⁴ Ville de Montréal, *Habiter Montréal, Énoncé de la politique d'habitation*, 1989, p.45.

³⁵ Nous y reviendrons par la suite.

La Ville de Montréal, la SCHL et la SHQ

Après avoir examiné les ouvrages d'analyses pouvant se rattacher à une vision globale et qualitative de développements urbains, nous constatons que toutes les études touchant le domaine de l'habitation s'attardent sur des données purement quantitatives portant sur des statistiques, sur le nombre et la typologie de logements construits, sur la vente du nombre de logements etc. Par ailleurs, il existe un autre type d'analyse qui porte surtout sur l'état d'insalubrité des logements ou sur des données techniques. Très peu d'informations concernent les qualités architecturales et spatiales du bâti ou l'insertion des projets d'habitation dans le tissu urbain. La crise du logement de la fin des années 80 est fortement marquée par la faiblesse de la qualité des logements. Dans un premier temps, la politique ne semble pas s'intéresser aux formes des constructions qu'elle propose. Son souci se fonde davantage sur une vision politico-économique, où elle résout le problème de l'étalement urbain (qu'elle avait elle-même promu dans les années 60) par une politique de constructions maximales.

Si la politique élaborée par la Ville et les études qu'elle développe identifient très peu d'intérêts à l'ensemble des constructions, nous allons découvrir, dans un deuxième temps, si, lors de la réalisation de projets, elle s'y intéresse concrètement. Pour cela, nous allons considérer une brochure publicitaire dont l'objectif est la mise en valeur des projets d'habitations issus de la politique *Habiter Montréal* qui sont en construction. Nous serons en mesure de comprendre les intérêts promus par la Ville.

Cette brochure, qui a pour titre *Vivre Montréal, c'est l'habiter*, a été publiée durant l'hiver 92, un an après le lancement du concours l'Art de vivre en ville. Une première lecture permet de comprendre la manière dont la Ville perçoit et vend ses projets.

Figure 1.1 Dépliant publicitaire distribué par la Ville de Montréal



Source : Ville de Montréal, hiver 1992.

La page couverture, présentée sous forme de montage, met en valeur la phrase «Vivre Montréal, C'est l'habiter» et dédouble le sens du mot «habiter» : y vivre mais aussi l'habiter. Le mot «habiter» évoque une signification plus profonde, comme si Habiter Montréal c'est se lier à la Ville, la Vivre, y dépenser de l'énergie et profiter de tous ses services. Il ne s'agit d'habiter uniquement son espace, mais la Ville dans sa globalité : de vendre un mode de vie, un cadre de vie, une manière nouvelle de profiter de la vie en s'appropriant la ville. Une photo placée dans la marge droite de la page met en valeur les deux côtés distincts du milieu urbain: au premier plan, un quartier résidentiel paisible, similaire à un quartier de banlieue -sinon identique- avec, à l'avant, un espace de verdure et une place de stationnement. À l'arrière de la photo, la proximité de l'action : des gratte-ciel et un centre ville d'affaires. Sur cette même page, il y a des arbres, des maisons unifamiliales, des maisons typiques de Montréal (plex), des plans de logement et des lignes colorées. Enfin, une composition qui semble englober à la fois les aspects paisibles de la banlieue que les avantages de la ville.

Par ailleurs, la première page est composée d'un texte qui met en valeur la diversité des logements (grand choix, cachets différents) : différents quartiers, différents budgets, différentes typologies, différentes accessibilités, deux photos d'exemple (une d'un bâtiment et l'autre de détails) et un plan abstrait des arrondissements de la Ville.

La seconde page est plus explicite. Elle est composée une légende qui situe les arrondissements et les moyens d'acheter des logements avec l'aide de subventions.

Quant à la troisième page, elle est composée d'un tableau très intéressant. Nous y retrouvons les projets mis en vente, présentés sous plusieurs catégories : arrondissement, nom du projet, entrepreneur, adresse, le nombre d'unités d'habitation (unifamilial : détachée, jumelée, en rangée, copropriété et de copropriété : studio, 1cc, 2cc, 3cc ou plus) et le numéro de téléphone. Au total, cinquante projets entrepris par trente huit équipes différentes. Notons que si ces projets ont été conçus par des architectes, aucun nom n'est mentionné. La Ville s'avère donc consciente que la construction des 50 projets se déroule sans qu'il n'y ait intervention de spécialistes, soit d'architectes.

D'autre part, les projets sont diversifiés entre eux mais chacun est homogène en soi. Les logements, quant à eux, sont encore une fois catégorisés selon des données quantitatives, soit le nombre de salles fermées. Somme toute, il est clair que chaque entrepreneur travaille sur un fragment de la ville, à l'élaboration d'un projet dont les logements sont typologiquement homogènes et par la suite ciblant une même clientèle, sans l'intervention de spécialistes.

Enfin, la quatrième page nous informe des avantages de la politique adoptée et des subventions offertes par celle-ci. Elle expose quelques projets sur un fond flou où l'on distingue des détails de maisons (corniches, escaliers) et une famille (monoparentale). La dernière page, nous rappelle qu'en Ville, plusieurs services et activités sont offerts pour occuper le temps gagné par le trafic : la détente, les loisirs, le patrimoine culturel etc.

Ce dépliant démontre très peu d'intérêt envers le travail des architectes et ne met pas en valeur une vue d'ensemble de la planification de ces projets. Chaque projet offre des logements correspondant à des niveaux socio-économiques différents, d'où une ségrégation de la clientèle et des besoins. Chaque projet présente un aspect; aucun des projets n'offre une diversité. La mise en forme de la ville ne semble pas constituer un critère dans la production de logements; les terrains libres sont considérés comme des vides à remplir, comme une production de biens publicisés par une politique bien coordonnée.

Il n'existe de ce fait, aucune relation intelligible entre ces projets d'habitation et les espaces publics de la ville. De plus, l'image de la banlieue est omniprésente : si la Ville tente de valoriser la vie urbaine, elle use encore de représentations typiques de la maison banlieusarde, et par conséquent, elle ne révisé pas les valeurs formelles et structurantes des dispositifs d'habitations urbaines. Les promoteurs ont la tâche encore plus facile et ne font que déplacer l'image type de la maison de banlieue à la ville. Aucune réflexion quant aux usages et à l'identité de la ville n'est proposée. La gestion de l'espace telle que proposée par la Ville encourage les promoteurs à s'approprier des terrains qui seront ensuite transformés en projets d'habitations.

Dans cette optique, les politiques gouvernementales oeuvrent en tant que gestionnaire de l'espace : leur travail consiste à vendre et encourager le développement de projets qui enrichissent financièrement la Ville. Pour ce, elles offrent plusieurs subventions et outils quantitatifs qui ne peuvent qu'inciter les promoteurs à accroître le nombre de chantiers. La problématique se situe au niveau de la fragmentation de la structure de la ville. Chaque projet est conçu indépendamment du reste de la ville et la qualité de chacun dépend des aptitudes de ses concepteurs. Les politiques ne proposent aucune réglementation au niveau de la qualité du bâti mais uniquement de la gestion de l'espace. Le développement se fait librement selon les envies de son propriétaire, les capacités de ses concepteurs et la croissance du marché immobilier. Dans ces cas, les opérations d'habitation ne constituent pas une politique visant à livrer une identité propre à la ville. Les diversités formelles et fonctionnelles sont inexistantes au sein des politiques et engendrent un manque de cohérence dans l'ensemble.

D'un autre côté, nous notons une nouvelle stratégie de vente : celle d'assimiler la vie en ville à un mode de vie particulier. Dans cette perspective, la Ville de Montréal en collaboration avec la SCHL et la SHQ ont organisé, à la même époque, le concours l'Art de Vivre en Ville dont l'objectif consistait à la conception d'habitations urbaines.

3.1.2 Le concours l'Art de vivre en ville

Concours national d'architecture et concours d'idée ouvert aux architectes canadiens, l'Art de vivre en Ville a été lancé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal³⁶ en vue d'encourager les ménages avec enfants à s'établir dans les quartiers centraux de la ville. Outre cet objectif, ce projet visait à de nouvelles solutions innovatrices en matière de logement en incitant les concepteurs à y participer. De même, Pierre Teasdale, membre du jury, souligne que ce concours était voué à :

«impliquer les partenaires (secteur privé et gouvernements) dans la recherche de solutions résidentielles innovatrices, réduire les risques des constructeurs pour la

³⁶ Notons que dans ce cas, ces organismes ont collaboré à la création d'un projet intégrant la participation d'architectes.

réalisation de projets innovateurs et identifier les réglementations qui entravent le développement de produits innovateurs.»³⁷

Détenant trois terrains vacants à Montréal, ce concours permettrait à la Ville d'y construire des logements de petite taille correspondant aux trois clientèles suivantes :

«-logements pour familles acheteuses d'une première maison

-logements pour familles avec adolescents

-logements pour familles dont un parent travaille à la maison.»³⁸

La conception de projets s'est étendue sur trois mois : le lancement du concours s'est déroulé le 20 juin 1991, la remise des prix le 16 septembre 1991. Le programme remis aux participants précisait le contexte dans lequel s'inscrivait le concours ainsi que toutes les modalités de participation. De ce fait, la notion de 'familles' a été redéfinie afin de permettre aux concepteurs de cibler une clientèle propice à la vie urbaine et dont les besoins évolueraient avec le temps. Dans ce sens, la conception de ces logements devait être flexible et permettre à différents groupes sociaux d'habiter le logement ultérieurement. Pour chacun des thèmes, le programme préconisait des avenues de développement et d'organisation spatiale afin d'introduire les concepteurs à de solutions nouvelles quant aux configurations des logements et des habitudes de vie.

D'autre part, les critères de jugement à respecter étaient :

«-adéquation du produit (incluant l'espace extérieur) à la clientèle

-originalité

-flexibilité, adaptabilité, polyvalence

-faisabilité technique

-conformité générale avec la réglementation de zonage et de construction

-qualité d'insertion dans la trame du quartier.»³⁹

Ce concours pancanadien d'idées, lancé en 1991, visait à contrer l'exode vers les banlieues. Loin de présenter un conflit entre le centre et la périphérie, ce concours avait

³⁷ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.9.

³⁸ Programme et règlement du concours l'Art de vivre en ville, SCHL, SHQ et Ville de Montréal, p.1.

³⁹ Programme et règlement du concours l'Art de vivre en ville, SCHL, SHQ et Ville de Montréal, p.13.

promouvoir les quartiers centraux urbains par l'intermédiaire de projets d'architecture de qualité s'insérant dans le tissu urbain.

Les objectifs qui en ressortaient étaient de:

«développer de nouveaux produits destinés aux familles désireuses d'habiter les quartiers centraux de Montréal, inciter les meilleurs designers et constructeurs à œuvrer dans le secteur résidentiel, impliquer les partenaires (secteurs privés et gouvernements) dans la recherche de solutions résidentiels innovatrices, réduire les risques des constructeurs pour la réalisation de projets innovateurs et identifier les réglementations qui entravent le développement de produits innovateur.»⁴⁰

Le jury de ce concours était composé de cinq personnes expertes dans le domaine de l'architecture et d'un entrepreneur :

Dan Hanganu, *président du jury, architecte, Montréal*

Henri E. Ciriani, *architecte, Paris*

Joan E. Goodes, *architecte, Boston*

Anne Vernez Moudon, *Université de Washington, Seattle*

Pierre Teasdale, *Université de Montréal*

Claude Gazaille, *Construction Gazaille Inc., Montréal*

3.1.3 Retombées et conséquences du concours

Des 198 projets reçus pour les trois thèmes proposés⁴¹, trois lauréats ont été primés pour chacun des thèmes suivis de plusieurs autres prix et mentions. L'ampleur de ce concours lui a permis une forte campagne publicitaire⁴² où les projets lauréats étaient divulgués et les architectes interviewés. La plupart de ces articles de journaux faisaient mention de la construction de ces projets, seul un de ces articles semblait incertain :

«Les trois propositions gagnantes se concrétiseront sur des terrains qui appartiennent à la Ville, mais qui seront vendus (on ignore encore la mécanique) à des entrepreneurs au cours des prochains mois. La construction des édifices doit avoir lieu en 1992.»⁴³

⁴⁰Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.9

⁴¹ Soit les logements pour familles acheteuses d'une première maison, logements pour familles avec adolescents, logements pour familles dont un parent travaille à la maison.

⁴² Il s'agit dans ce cas de publicités au concours et non pas aux logements à vendre.

⁴³ Le journal de Montréal, vol.2, no.8, samedi 2 novembre 1991.

Quelques mois plus tard, seul le projet du thème *logements pour familles acheteuses d'une première maison* de l'architecte Richard de la Riva allait être réalisé. Les raisons principales de la non-réalisation des deux autres projets étaient dues au choix du site pour le thème B (quartier défavorisé, 'dangereux') et à la conjoncture économique, alors que pour le thème C aucune raison précise n'a été divulguée.

Dans une étude de l'évaluation de ce concours, Pierre Teasdale explique le succès partiel de ce concours et synthétise ainsi les retombées du projet :

«Le projet a suscité beaucoup d'intérêt chez les professionnels et chez les citoyens ; il a contribué à trouver de nouvelles façons de construire pour les familles ; il a été enrichissant pour les promoteurs qui ont éprouvé beaucoup d'intérêt et de satisfaction à travailler en partenariat ; il a contribué à identifier la réglementation de zonage et de construction qui entrave le développement de produits innovateurs ; il a donné une très grande visibilité médiatique aux nouvelles idées qui étaient véhiculées, aux partenaires et à la Ville de Montréal ; cette visibilité a été fort bénéfique pour les fonctionnaires, les architectes et le constructeur qui ont participé au projet.»⁴⁴

Ainsi, les questions qui en découlent touchent à la fois le grand public, où le concours est considéré comme ayant une valeur sociale, économique et démocratique, et les experts pour qui le concours revêt surtout une valeur architecturale et culturelle des projets et permet aux architectes moins populaires de participer et ultimement de réaliser leurs idées. Il est vrai que ce concours a permis de réels progrès et a permis un remaniement des règlements de zonage, mais il reste que deux des trois projets n'ont pas été réalisés pour des raisons vraiment incongrues. À partir de ce premier examen, nous constatons que le rôle des architectes est moindre et très peu valorisé au sein d'une chaîne de partenariat ville-promoteur-constructeur-architecte. Alors que la formule du concours permet une évaluation par divers aspects dont la qualité architecturale, les stratégies urbaines, les médiations culturelles, nous notons que l'*Art de Vivre en Ville* a été grandement publicisé sans aboutir à des résultats sérieux ou convaincants.

⁴⁴Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994,p.56.

Les architectes y ont répondu avec grand enthousiasme : une grande quantité d'idées ont été élaborées, plusieurs équipes provenant des quatre coins du pays y ont participé, etc. Cependant, ce sont les promoteurs du concours qui n'ont pas assumé la continuation du projet. En effet, une remarque révélatrice a été mentionnée par les constructeurs qui semblent vouloir détenir le pouvoir comme s'il s'agissait d'une compétition entre eux et les architectes : *«le fait de se faire imposer des designs qui ne collaient pas sur des sites et le fait de se faire imposer des architectes.»*⁴⁵

Contrairement à la «liberté» normalement offerte par la Ville par rapport au développement de projets résidentiels, les constructeurs et promoteurs se voient, dans ce cas, imposer des idées souvent sans compromis. Ce sont justement les innovations proposées par ces architectes qui ont freiné les constructeurs. Dans de tels cas, l'autonomie qu'offre la Ville aux promoteurs de projets d'habitation empêche les architectes de construire des projets innovateurs et adéquats. Il nous semble que le travail de partenariat présente des déficiences ; les intentions et les choix que formulent les architectes sont négligés. Les logements sont alors présentés comme des produits de consommation. Pour ces raisons, ce genre de concours semble nécessaire, afin «d'habituer» les constructeurs et les promoteurs aux innovations et surtout à l'adéquation des projets.

Enfin, il est clair que le rôle des architectes est encore très peu significatif au niveau de projets résidentiels et ceci, pour plusieurs raisons : une vision trop politico-économique de la part de la Ville, des entrepreneurs dont le seul souci d'économie et une non expertise des formes urbaines proposent des projets à moindre coût et qualité.

⁴⁵ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.38.

Chapitre II

Protocole de recherche

1. Problématique et choix de l'étude de cas

1.1 Présentation de la problématique

La question de recherche a pour principal objectif de déterminer si les architectes conçoivent des dispositifs spatiaux révélant une compréhension particulière des modes de vie de la société québécoise. Plusieurs questions sous-jacentes entourent cette étude. Elles touchent d'une part les représentations et connaissances des architectes et de l'autre les liens entre nouveaux modes de vie et conception architecturale: quelles sont les représentations des modes de vie véhiculées par les architectes lors de la conception de logements?

Au tournant des années 90, plusieurs études se sont intéressées aux changements sociaux et à leurs répercussions sur diverses disciplines dont l'architecture. Dans le prolongement de ces travaux, notre recherche vise à examiner la façon dont les architectes prennent en compte ces transformations et, le cas échéant, si les espaces qu'ils conçoivent comportent des dispositifs pouvant être reliés aux nouveaux modes de vie. Pour ce faire, cette recherche convoque plusieurs disciplines dont la sociologie du logement, l'histoire sociale et l'anthropologie culturelle. D'une part l'intérêt de la sociologie pour la dimension culturelle de l'habité (les modes de vie) plutôt que les aspects démographiques et géographiques, et d'autre part, la mutation récente de ces modes de vie (éclatement de la famille, etc.).

1.2 Pertinence du corpus d'étude

1.2.1 Justification de l'étude de projets d'habitations

Selon la chercheuse française Monique Eleb-Vidal, la question de l'habitat a été largement explorée au début du siècle dernier pour ensuite perdre de sa valeur et être réduite à un «*art mineur*»⁴⁶. Cependant, de nombreuses recherches interdisciplinaires reconnaissent aujourd'hui l'importance d'une réflexion sur l'architecture domestique et tentent d'y intégrer les connaissances des sciences humaines. Elles révèlent les crises du logement moderne, et la résistance de la part des concepteurs à repenser et redéfinir «le cadre de vie»⁴⁷ des habitants. Dans ce sens, l'exemple de la politique d'État en France, exprime un besoin de se manifester en de nouveaux termes afin de redéfinir la génération de logements : «*passage du quantitatif au qualitatif et de l'unité de logement au cadre de vie, spontanéité, créativité, improvisation, diversité...*», «*opérations à taille humaine*», «*plus de zoning qui sépare arbitrairement des fonctions définies préalablement*», «*accent sur la nécessité de formes souples ou adaptatives permettant une évolution.*»⁴⁸

À Montréal, cet exercice de redéfinition des politiques d'habitation est très peu valorisé et répandu : si la conception de logements semble intéresser de plus en plus l'État québécois, très peu de recherches associent ces questions aux expériences sociales. À cet égard, il est important de rappeler que les projets d'habitations à Montréal sont, pour la plupart, entrepris par des promoteurs immobiliers dont le souci principal est d'ordre économique⁴⁹.

L'amélioration du développement résidentiel aujourd'hui équivaut à promouvoir une réflexion encourageant la production de logements permettant une évolution qui

⁴⁶ Eleb-Vidal Monique, Colloque *Maison. Espaces et intimités*, Paris, 1985, p.9,

⁴⁷ Dans le livre de Jeanne Hominal, Jacques Ion, André Micoud et Jean Nizey, *À propos du logement – réflexions sur l'élaboration d'une problématique*, Action concerté de recherches urbaines, CRESAL St-Étienne, 1976, p.11, les auteurs présentent le logement comme un *cadre de vie* et nous exposent l'influence de ce changement d'appellation dans la production d'habitations.

⁴⁸ Jeanne Hominal, Jacques Ion, André Micoud, Jean Nizey, *À propos du logement – réflexions sur l'élaboration d'une problématique*, Action concerté de recherches urbaines, CRESAL St-Étienne 1976, p.13-16.

⁴⁹ Voir chapitre 1.

s'adapte aux changements de ces habitants. En ce sens, il s'agit d'aller au-delà d'un habitat répondant aux règles strictes de l'hygiène et des besoins élémentaires afin d'avoir un regard critique vis-à-vis du logement normatif :

«...le logement moderne impose une norme spatiale unique, qui prétend ramener la vie domestique à ses exigences d'utilisation, d'emploi judicieux, de bon usage. On est loin du temps où l'on pensait les types de logements en fonction de la réalité des manières de vivre des populations, à travers le modèle rural Henri Becque et le modèle urbain Emile Zola. Une logique normative nouvelle uniformise les manières de vivre, les types familiaux, les différences de contextes : elle exprime d'une manière caricaturale l'égalité devant le droit au logement ; elle le résume à l'accès au confort, pensé avant tout comme acquisition d'appareils ménagers dont l'emplacement est prévu dans le logis ; elle en dicte les conditions d'utilisation.»⁵⁰

L'architecture résidentielle moderniste, qui a mis en avant la composition spatiale en négligeant ou en décidant des modes de vie de son époque se voit quelques années plus tard fortement critiquée par les post-modernes.⁵¹ En s'adressant à de nouvelles clientèles, les concepteurs se voient aujourd'hui entretenir un nouveau rôle : celui de s'adresser à un habitant unique dont les besoins ne peuvent être standardisés.

Étant donné que les sciences sociales permettent aujourd'hui de mieux cerner les courants de l'évolution des modes de vie, les concepteurs ont davantage le choix de décider de quels changements leurs projets s'animent. Il est alors intéressant de voir de quelle manière les architectes y réfléchissent, et comment ils attribuent des changements spatiaux face aux espaces où vivront les habitants.

1.2.2 Étude de cas : un concours⁵²

Le choix de considérer un concours d'architecture dans le cadre de cette étude provient surtout des avantages qu'il présente. Non seulement la commande et les objectifs du concours sont énoncés, mais les documents exigés sont propices à des analyses comparatives et les projets font souvent preuve d'originalité et d'innovation. Les architectes se donnent alors le temps de réfléchir à leur propos et élaborent des projets

⁵⁰ Pinson Daniel, *La monumentalisation du logement ou l'architecture des ZUP comme culture*, Les Cahiers de la Recherche Architecturale n°38-39, 1996.

<http://perso.wanadoo.fr/d.pinson.urb/reppen/zup.bell.htm>

⁵¹ Voir chapitre 1.

⁵² Voir page 34.

dont le but est de faire valoir principalement leurs idées. Étudier un ensemble de projets soumis lors d'un concours nous permet d'examiner les valeurs qu'incarnent les architectes face à un thème précis, dans ce cas celui de l'habitation. Le choix de ce concours s'est effectué suite à la lecture de son programme qui a pour objectif d'encourager le développement résidentiel dans les quartiers centraux de la ville afin de concevoir des dispositifs d'habitation innovateurs répondant aux nouveaux modes de vie. Il a été conçu parallèlement aux opérations politiques de développements résidentiels par la Ville de Montréal, la SHQ et la SCHL et afin de contrer l'exode vers les banlieues.

1.2.3 Thème du concours

Notre objectif n'est pas de saisir la façon dont les habitants occupent leur espace mais les dispositifs spatiaux qui leurs sont offerts de sorte à proposer des lieux susceptibles de s'adapter à leurs besoins. Dans le second chapitre de cette étude nous avons introduit les trois clientèles proposées par le programme du concours, soit *Famille acheteuse d'une première maison*, *Famille avec adolescent* et *Famille avec un parent qui travaille à la maison*. Les deux dernières catégories issues de modèles répondant aux nouvelles structures familiales, par leurs titres, encouragent les architectes à concevoir des dispositifs prenant en compte d'une part, l'espace pour adolescent et de l'autre, un espace de travail, et incitent d'une certaine manière l'insertion de dispositifs s'adaptant à ces besoins issus de nouveaux modes de vie.

Ayant pour objectif d'examiner quels sont les modes de vie retenus et choisis par les architectes, nous avons jugé convenable de nous attarder sur le premier thème. Ce choix s'explique par le fait que ce thème ne suggère pas préalablement un modèle de ménage. Il propose aux architectes de concevoir un projet susceptible d'intéresser une *famille acheteuse d'une première maison* : ce ménage n'étant pas décrit par le programme du concours, il revient aux participants d'en formuler la structure, soit celle qui caractérise le mieux la famille du début des années 90 et d'y attribuer un logement s'adaptant à leur cadre de vie. Ce thème nous apparaît le plus 'neutre' dans la mesure où à cette époque, une famille acheteuse d'une première maison n'est plus nécessairement considérée selon

ménage peut être alors défini comme la composition du nombre de personne(s) habitant un espace commun. Il peut alors s'agir de colocataires, de cohabitation d'adultes hors mariage, de familles monoparentales, de familles recomposées, de familles traditionnelles.

Enfin, le thème choisi offre une large interprétation de sa signification et pourrait s'appliquer à différents types de ménages dépendamment de la compréhension des architectes vis-à-vis ce sujet. Dans ce cas, c'est à travers les projets soumis que nous découvrirons comment les architectes perçoivent une famille acheteuse d'une première maison et les dispositifs spatiaux qu'ils lui suggèrent.

1.3 Objectifs et limites spatiales et temporelles

Cette recherche vise à dégager les différents dispositifs spatiaux conçus au début des années 90 par les architectes permettant de présenter un intérêt aux nouveaux modes de vie de la société occidentale. De ce fait, nous relèverons à chaque étape de l'étude, tous les indices susceptibles de pointer une innovation au sein de l'aménagement. Ces indices, relevés à travers les textes de présentation et les planches de dessin (plans, coupes, élévations, axonométrie) des participants au concours sont formulés explicitement dans ces documents : c'est-à-dire que les architectes font clairement mention de leurs intentions, comme recommandé dans le programme du concours, et que leurs dessins illustrent leurs objectifs.

Entrepris au début des années 90 à Montréal, le concours l'Art de vivre en ville s'inscrit parfaitement dans la tendance occidentale des sciences sociales, de l'urbanisme, de l'architecture et du design qui remettent en question les politiques d'habitation, l'évolution des modes de vie, etc. Notre corpus d'étude nous permet de bénéficier d'un recul d'au moins quinze ans par rapport au contexte socioculturel de l'époque afin d'interpréter les attitudes des concepteurs en matière de développements résidentiels. D'autre part, la provenance des 198 projets soumis dans le cadre des trois thèmes de ce concours pancanadien se présente ainsi :

Québec	131
Ontario	44

Colombie-Britannique	10
Alberta	6
Autres	7

Quoique les trois sites proposés par le programme se situent à Montréal, nous pouvons affirmer qu'en général le concours intéresse et regroupe la vision d'architectes provenant des différentes provinces canadiennes. Malgré de nombreuses recherches effectuées dans les archives municipales et ceux de la SCHL, l'identité des participants demeure jusqu'aujourd'hui inconnue : seuls les projets lauréats et mentionnés ont été rendus public.

De plus, sachant qu'un des lauréats est d'origine anglaise (de la Grande-Bretagne) on devra tenir compte du fait que la conception et les idées des participants vont parfois au-delà du contexte québécois, rappelant toutefois que cette recherche s'applique surtout aux modèles occidentaux et canadien en l'occurrence.

1.4 Caractéristiques de la recherche

Ce travail cherche à interpréter des projets d'habitations pour la plupart non réalisés puisque seul le projet lauréat devait éventuellement être construit. À travers ces analyses, il s'agit de réunir les positions identifiant des innovations quant aux dispositifs spatiaux. Il est important de mentionner que cette étude ne se veut ni fondamentalement critique ni simplement descriptive par rapport aux propositions étudiées, mais qu'elle entend analyser des projets, pour en tirer des informations précises issues de catégories préalablement définies. De même, les projets sont considérés dans leur totalité en tant que volume «habitable». Par «habitable» on entendra que la signification d'un bâtiment se lit à travers ces *espaces externes* et *internes* : comme le rappelle de façon didactique Bruno Zévi, «*Chaque édifice collabore à la création de deux espaces : l'espace interne, défini complètement par l'édifice lui-même, et l'espace externe, ou espace urbanistique, enfermé ente cet édifice et les édifices voisins. [...] et un ensemble de valeurs*»⁵³ : ses dispositifs spatiaux, ses fonctions, sa distribution et les usages dont nous en tirons.

⁵³ Zévi Bruno, *Apprendre à voir l'architecture*, Éditions de Minuit, 1959, p.16.

2. Aspects méthodologiques

2.1 Démarche globale de l'étude

Dans plusieurs ouvrages de méthodologie, on définit l'étude de cas comme un moyen d'aller sur le terrain rencontrer les vrais acteurs en situation. Dans cette étude, il est important de noter que l'objectif n'est pas de rencontrer les architectes en situation ni de recueillir leur avis pour les analyses : seuls les documents remis lors du concours seront étudiés.

Sachant que les analyses que nous effectuerons proviennent d'un corpus de projets soumis dans le cadre du concours, notre recherche se base sur une étude qui servira à généraliser notre sujet. D'après Lessard, Goyette et Boutin, cette méthode s'inscrit dans ce qu'on appelle « théories enracinées » ou « théories locales »⁵⁴.

Pour De Bruyne et al. et Robert Yin celle-ci présente des caractéristiques particulières qui sont applicables à notre étude :

«-elle prend pour objet un phénomène contemporain situé dans le contexte de la vie réelle

*-les frontières entre le phénomène étudié et le contexte ne sont pas clairement délimitées
-des sources multiples de données sont utilisées par le chercheur.»⁵⁵*

Après avoir mis en contexte l'Art de vivre en ville et l'époque dans laquelle il s'inscrit, nous allons procéder à l'examen de projets conçus en situation de concours. Ces analyses seront élaborées de manière à mettre en valeur les modes de vie qui découlent de notre interprétation des projets soumis par les architectes dans le cadre du concours. Selon les recherches que nous avons effectuées très peu d'études ont accompli des analyses similaires aux nôtres. En effet, pour la chercheuse française Monique Eleb-Vidal, aucune formule connue, expérimentée et validée ne permettait jusqu'à récemment d'analyser des plans d'architecture du point de vue des modes de vie : *«Je l'ai déjà indiqué, sur le terrain de l'analyse graphique aucune méthode connue, expliquée,*

⁵⁴ Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, *La recherche qualitative – fondements et pratiques*, Éditions Nouvelles, 2^{ème} édition.

⁵⁵ Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, *La recherche qualitative – fondements et pratiques*, Éditions Nouvelles, 2^{ème} édition, p.112.

discutée, validée, ne permettait d'analyser les plans du point de vue des modes de vie.»⁵⁶

C'est en s'inspirant de la démarche en rétroaction qu'elle a développée que nous serons en mesure de contrôler les analyses selon les objectifs.

2.2 Données disponibles et outils d'analyse

Selon Yin (1984, p.23)⁵⁷, l'étude de cas doit réunir le plus d'informations, d'observations et de documentations possibles afin de comprendre le contexte et la totalité d'une situation. Dans cette étude, les données disponibles aux analyses sont les documents fournis par les organisateurs du concours : le programme, les plans de site, les plans et les textes composés par les architectes, quelques rapports statistiques sur la participation au concours. Les articles de presse sont nombreux et rapportent des informations qui permettent de mettre en contexte les événements. Les données disponibles sont présentées sous formes graphique et écrite : la méthode utilisée sert à confronter ces deux types documents.

De même, deux études ont été réalisées suite au concours : l'une, produite par Annie Chélin, *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*, étudie la flexibilité vue par les architectes et l'autre, rédigée par Pierre Teasdale, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, consiste à évaluer les répercussions du concours. Le premier document laisse de multiples interrogations quant à la méthode employée; mais les conclusions sont stimulantes et notre travail servira, entre autre, à les réévaluer quelques dix ans plus tard : *«Pour plusieurs (architectes), ce concours a été le coup d'envoi d'une prise de conscience et d'une démarche réflexive en matière de conception d'habitation.»⁵⁸*

Le document de Teasdale rapporte un bilan positif du concours : *«...il a contribué à trouver de nouvelles façons de construire pour les familles... il a donné une très grande*

⁵⁶ Eleb-Vidal Monique, *Généalogie de l'habitation et histoire sociale*, Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Éditions du Patrimoine, janvier 2002, no.9110, p.140.

⁵⁷ Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, *La recherche qualitative – fondements et pratiques*, Éditions Nouvelles, 2^{ème} édition, p.114.

⁵⁸ Chélin Annie, *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*, Montréal, SCHL, 1997, p.58.

*visibilité médiatique aux nouvelles idées qui ont été véhiculées...»*⁵⁹ malgré les obstacles retenus chez les constructeurs. En résumé, ces deux documents rapportent des conclusions motivantes au développement de notre étude. Cependant, dans les deux cas les outils d'analyses étaient basés sur des entretiens semi-directifs, des entrevues non dirigées et un questionnaire à questions ouvertes et fermées. Ces moyens ont permis de tirer des conclusions s'éloignant de l'analyse de projets; ceci est compréhensible dans le cas de Teasdale puisque l'objectif était l'évaluation du projet *l'Art de vivre en ville*. Cependant, si Chélin affirme examiner le concept de flexibilité dans les projets architecturaux du concours, son étude fortement influencée par l'avis des architectes, semble affaiblir la valeur des résultats obtenus.

D'un autre côté, la base de données du L.E.A.P, Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle⁶⁰ de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, permet de réfléchir à l'organisation, aux découpages, à la nomenclature et à la classification des thèmes et des critères abordés lors de notre travail. En effet, les activités du L.E.A.P., fondé en 2001, ont pour objectif *«l'étude conjointe des multiples dimensions (historiques, cognitives, culturelles et réflexives) constitutives du projet d'architecture»*⁶¹. À cet effet, une documentation numérique de concours d'architecture est en cours de développement permettant, par l'intermédiaire d'une organisation d'archivage de valoriser et de sauvegarder un patrimoine culturel et intellectuel : *«Ces projets, qu'ils soient gagnants ou non, construits ou non, nous intéressent en tant qu'architectures potentielles, c'est-à-dire d'abord et avant tout comme connaissances architecturales.»*⁶². Cette base de données contribue, à travers un corpus riches, aux travaux des chercheurs, professeurs et architectes.

La formule du concours offre trois types d'étude de projets d'architecture soit en situations professionnelle, pédagogique et de recherche création.

⁵⁹ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.10

⁶⁰ <http://www.leap.umontreal.ca/>

⁶¹ http://www.leap.umontreal.ca/1_Pres/IDX_Pres.htm

⁶² <http://www.leap.umontreal.ca/patience.html>

Par ailleurs, ces trois types d'études permettent :

- le recensement, la documentation et l'analyse des concours canadiens d'architecture et d'urbanisme
- une histoire critique de l'architecture contemporaine canadienne
- le développement de travaux de recherche
- le développement de dispositifs d'enseignement et de support de pratiques réflexives.

Enfin, il s'agit surtout d'y reconnaître un lieu d'exploration organisé «à fort potentiel expérimental, critique et réflexif dont les enjeux épistémologique et théorique conduisent à diverses questions»⁶³. En effet, et suite aux observations communes de ces chercheurs, il ressort souvent un vide théorique du projet en architecture : un projet d'architecture n'est considéré ou valorisé par ses auteurs et par le public que s'il est réalisé. De ce fait, les concours sont sujets de controverse puisqu'ils suscitent souvent un désaccord de la part des architectes qui y trouvent des imperfections (subjectivité du jury, politiques, etc.).

D'autre part, le L.E.A.P. tente d'évaluer un concours par divers aspects dont la qualité architecturale, les stratégies urbaines, les médiations culturelles, etc. Ainsi, les questions qui en découlent touchent à la fois le grand public, où le concours est considéré telle une valeur sociale, économique et démocratique, et les experts pour qui le concours regroupe une valeur architecturale et culturelle des projets.

De plus, la base de donnée numérique qui en résulte comprend des aspects méthodologiques divers permettant

- des analyses comparatives
- des analyses génétiques
- une approche herméneutique
- une approche iconologique
- une approche sémiotique
- une approche rhétorique

pour enfin constituer l'histoire des pratiques contemporaines en architecture.

⁶³ Pour ne citer qu'un exemple : que vaut un projet d'architecture non construit?

2.2.1 Choix des projets

Sachant que 54 projets ont été soumis au premier thème, le nombre exact de cas discutés dépend de la saturation d'idées reliées à nos objectifs. En effet, par la construction d'une grille d'analyse nous mettons en valeur un découpage issu des intérêts de notre étude. Les catégories qui sont présentés exposent les thématiques abordées lors des analyses.

Les données disponibles proviennent de sources variées : textes et planches de présentation. Les outils d'analyse sont de natures différentes et permettent de confronter ces documents afin d'en relever les éléments susceptibles de s'identifier à nos objectifs. Lors de la cueillette de données, nous avons remarqué que pour plusieurs des planches de présentation sous forme de dessins, les textes manquaient. Étant donné que ces derniers constituent une donnée importante des analyses, nous éliminerons tous les projets dont les textes ne figuraient pas.

Remarquons enfin que parmi les 54 projets 43 répondent aux critères et sont considérés dans le cadre de la grille d'analyse. Seules les propositions les plus explicites ou les plus contradictoires sont discutées plus précisément lors de l'interprétation du projet selon le critère soulevé.

2.3 Documentation

Cette étude s'est formée suite à plusieurs lectures et documentations dans lesquelles s'insèrent les développements sociaux et l'étude de cas.

A. Développements sociaux

- publications officielles des sociétés d'habitation (SHQ, SCHL) telles que rapports annuels des structures des ménages, des usages des logements etc.
- ouvrages, romans, mémoire, thèse, articles de presse, colloque

B. Étude de cas : un concours

- documents rédigés pour le concours : programme, annexe, appel d'offres, etc.
- plans proposés par les architectes et textes rédigés à cet effet
- publications officielles, ouvrages, brochures d'actualités et articles de presse

C. Revue littéraire :

- ouvrages spécialisés (voir bibliographie) dont plusieurs des auteurs ont traité des sujets qui se rapportent soit aux changements sociaux soit aux changements spatiaux. Très peu de travaux ont fait des liens entre ces deux disciplines

2.4 Définition et justification de la méthode d'analyse

2.4.1 L'analyse comparative en architecture et dans diverses disciplines

Dans le cadre de cette étude, nous disposons d'un ensemble de projets provenant d'un même concours d'architecture : d'un contexte, d'une commande, de restrictions et d'un site identiques. Afin de dégager les tendances véhiculées par les architectes, l'organisation des idées en catégories s'est avérée nécessaire. Cette classification ordonne les thèmes soumis par les architectes et permet de relever les points en commun et les différences des projets. Sachant que l'objectif de la comparaison selon Radcliffe-Browns «*is to arrive at valid generalizations by the systematic study of resemblances and differences*»⁶⁴ et que pour Sarana Gopala la comparaison sert à examiner «*two or more things to bring out the resemblance and/or differences in their characteristic qualities. In all analogy, classification, definition, and division, comparison is involved in one form or the other*»⁶⁵, la méthode de l'analyse comparative, est apparue indispensable et présente une double valeur. D'une part, elle permet d'explorer un recueil de documents diversifiés dont la principale visée est d'identifier un intérêt, une évolution ou un changement par rapport aux modes de vie et de l'autre, elle représente un moyen de saisir les différentes interprétations de ce sujet de la part de leurs concepteurs.

Si la méthode de l'analyse comparative de projets de concours d'architecture nous semble peu théorisée, plusieurs autres disciplines l'utilisent. En effet, ce n'est qu'au «*milieu du XVIIIème siècle que l'analyse comparative est apparue comme une «méthode»*»⁶⁶, adoptée principalement en anatomie mais aussi associée à la littérature»⁶⁷. D'après un recueil historique présenté par Rim Ben Fredj, doctorante à la

⁶⁴ Gopala Sarana, *The methodology of Anthropological comparisons; an analysis of comparative methods in social and cultural anthropology*, Arizona, The University of Arizona Press, 1975, p.34.

⁶⁵ Gopala Sarana, *The methodology of Anthropological comparisons; an analysis of comparative methods in social and cultural anthropology*, Arizona, The University of Arizona Press, 1975, p.12.

⁶⁶ Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette et cie., 1878, p.295.

⁶⁷ Ben Fredj Rim, ...

Faculté de l'Aménagement, l'analyse comparative a souvent été associée à la littérature d'où l'importance de porter un regard à la littérature comparée. La définition de celle-ci remonte à 1967 et se présente ainsi :

«La littérature comparée est l'art méthodique, par la recherche de liens d'analogie, de parenté et d'influence, de rapprocher la littérature des autres domaines de l'expression ou de la connaissance, ou bien les faits ou les textes littéraires entre eux, distants ou non dans le temps ou dans l'espace, pourvu qu'ils appartiennent à plusieurs langues ou plusieurs cultures, fissent-elles partie d'une même tradition, afin de mieux les décrire, les comprendre et les goûter.»⁶⁸

D'autre part, en anthropologie, les chercheurs utilisent la comparaison pour différentes raisons:

«One researcher may wish to establish correlations through comparison, another may wish to demonstrate co-variation, and a third may seek causes. Some scholars may use a comparative approach to arrange or to classify things and to build typologies and to see variants from them. To infer 'historical' sequences and to show genetic relations may be the chosen purpose of yet another class of researchers. Generalizations of more or less universal validity, i.e., laws, are often attempted through comparison. Some aspire to formulate laws of 'development' or the generalized process»⁶⁹

Enfin, l'analyse comparative semble fonctionner comme un processus visant à créer des liens entre deux ou plusieurs éléments selon des critères. Normalement, lorsqu'il y a utilisation de l'analyse comparative, il y a reconnaissance de différences ou de similitudes à faire ressortir.

3. Analyse comparative

3.1 Objectifs de l'analyse comparative des projets du concours l'Art de vivre en ville

Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les modes de vie des montréalais ont considérablement changés. L'intérêt des analyses comparatives dans le cadre de ce travail consiste en l'organisation et en la classification d'éléments pertinents au développement d'habitations témoignant des transformations des modes de vie de la société. Car c'est en comparant les projets soumis au concours que nous serons en

⁶⁸ Chevrel Y, *Littérature comparée*, Paris, PUF, 1997, p.9

⁶⁹ Gopala Sarana, *The methodology of Anthropological comparisons; an analysis of comparative methods in social and cultural anthropology*, Arizona, The University of Arizona Press, 1975, p.12.

mesure de faire ressortir les thèmes récurrents concernant les changements sociaux et d'en dresser un inventaire permettant d'en discuter. En effet, l'analyse comparative permet de démontrer les tendances qui se dégagent d'un large recueil de travaux d'architecture en ce qui concerne les modes de vie de la société :

«Comparer l'organisation des habitations et les écrits des architectes permettait de faire émerger leurs représentations mentales du champ social et leur conception de l'individu.»⁷⁰

De plus, dans la mesure où l'analyse comparative de projets en situation de concours est peu théorisée, notre travail contribue à la réflexion dans ce domaine.

3.2 Choix des critères et du niveau de comparaison

L'analyse comparative est basée sur la recherche de critères qui serviront à établir des ressemblances (ou différences) entre les différents cas considérés. Dépendamment des objectifs et des questions posés, ces critères s'appliquent à l'étude de cas et font directement ressortir des discussions liées à notre problématique.

La revue de littérature permet de détecter les thèmes les plus significatifs des changements de modes de vie. De plus, l'appropriation des documents à analyser est primordiale dans le sens où il est essentiel de dégager les thèmes récurrents présents dans les projets d'architectes qui permettront de préparer une grille de lecture.

Pour chaque projet il est essentiel de porter une attention particulière à la manière dont sont présentés les planches et les dessins : quelles sont les informations mises en valeur? De même, la nomination des éléments est importante dans la mesure où des changements ou inventions de nouveaux mots pour désigner un espace révèlent les intentions des architectes. De plus, le dessin de mobiliers sur les plans nous informe des usages souhaités par les concepteurs.

3.2.1 Sources écrites

Dans les ouvrages de Monique Eleb, nous avons remarqué l'usage de chapitres thématiques pour aborder les sujets récurrents chez les architectes. Afin d'être en mesure

⁷⁰ Eleb Monique, *Généalogie de l'habitation et histoire sociale*, Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Éditions du Patrimoine, Janvier 2002, no.9110, p.138.

de retirer le maximum des projets des architectes et de les interpréter elle tente de discerner leurs intentions, le type d'habitations qu'ils proposent et les raisons qui justifient leurs choix:

«Quels sont les objets discutés? À quelles habitations les architectes s'intéressent-ils?... Quelles raisons avancent-ils pour expliquer leur choix?»⁷¹

À partir de ces questions nous serons en mesure d'effectuer des comparaisons à l'intérieur même de projets afin de rendre compte de l'assurance des propos de leurs concepteurs et dans un deuxième temps de dégager les tendances qui découlent de leurs écrits.

3.2.2 Sources graphiques

Quant aux documents graphiques, Monique Eleb affirme qu'aucune façon d'étudier les plans du point de vue des modes de vie n'est théorisée⁷². Pour introduire le fondement de notre méthode d'analyse, nous allons user du concept de «dispositif»⁷³ tel qu'elle le considère, pour la construction d'une grille de lecture des documents graphiques.

Enfin, ce sont les modes de fonctionnement mis en place par les architectes qui guideront notre lecture. En inspectant les plans des projets (de l'extérieur du logement vers l'intérieur) nous tenterons de dégager les dispositifs qu'ils ont élaborés pour répondre aux besoins qu'ils considèrent nécessaires à la société. Ce travail consiste à étudier le projet en cinq étapes que nous appellerons catégories :

- a- rapport entre morphologie architecturale et contexte urbain ou l'intégration du bâtiment au site,
- b- rapport entre espaces collectifs et espaces privés ou le projet comme assemblage d'espaces collectifs et individuels et
- c- rapport entre dispositifs spatiaux et organisations spatiales des logements.

⁷¹ Eleb Monique, *Généalogie de l'habitation et histoire sociale*, Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Éditions du Patrimoine, Janvier 2002, no.9110, p.145.

⁷² Déjà cité.

⁷³ Voir page 5.

Il s'agit pour chacune de ces catégories de relever, d'après les textes et dessins d'architectes les thèmes récurrents qui en découlent afin de discuter des modes de vie qui s'en suivent. Ces trois catégories seront complétées par deux autres, soit :

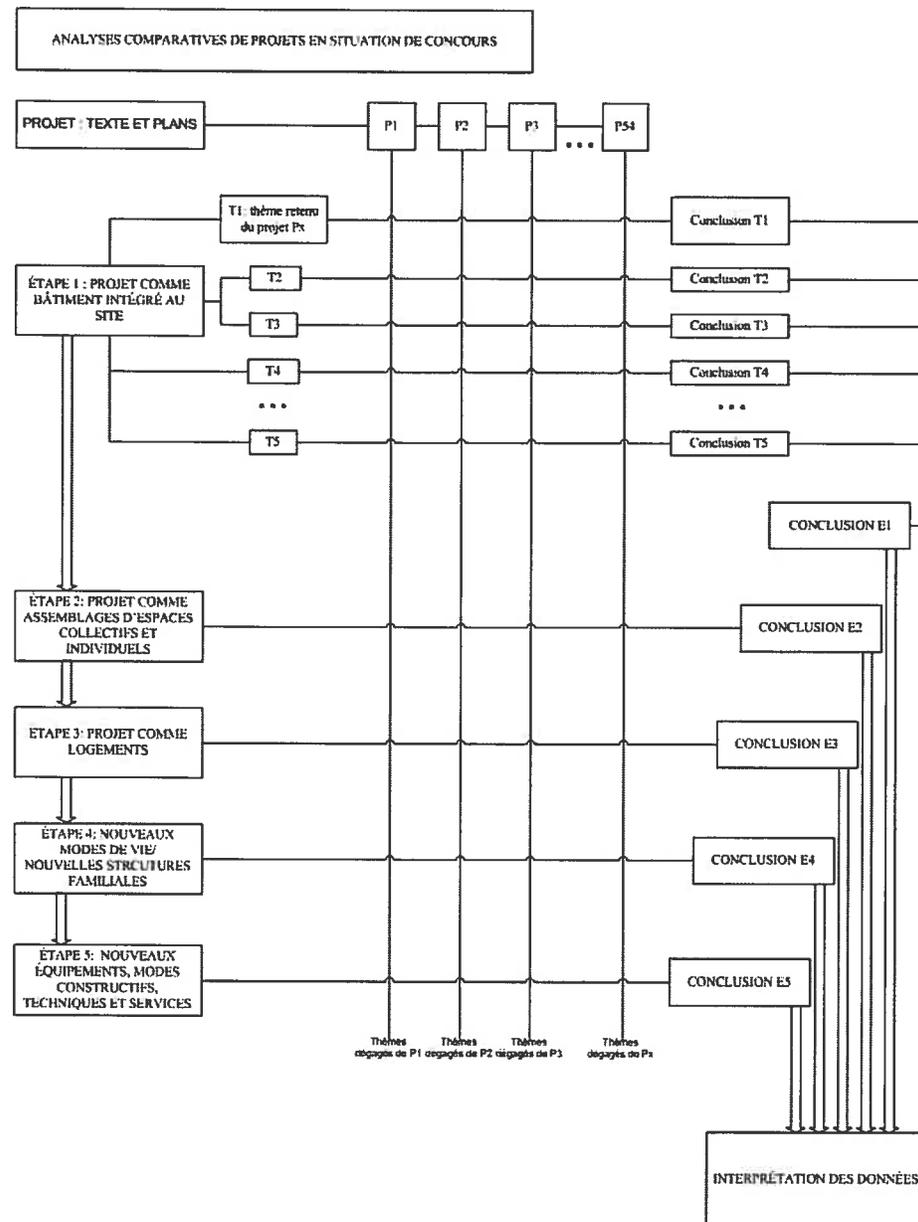
- d- rapport entre figures spatiales et modes de vie (usages) ou le projet comme représentatif d'un nouveau mode de vie (explicitement présenté par les architectes) et/ou de nouvelles structures familiales et
- e- rapport entre dispositifs constructifs et équipements ou le projet comme réflexion à l'introduction de nouveaux équipements, de modes constructifs, de services et de techniques.

Pour récapituler, il s'agit de relever, pour chaque projet soumis au concours, les thèmes abordés à travers le texte et puis de les placer dans une des cinq catégories. Ces thèmes permettront de distinguer, pour chaque idée, le nombre de projets s'y intéressant. Chacun d'entre eux est discuté par rapport aux projets qui s'y intéressent et puis chaque catégorie est interprétée de manière à dégager les nouvelles tendances des modes de vie proposés. Ces tableaux⁷⁴ sont traités sous forme de chapitre thématique où les projets les plus significatifs sont exposés et discutés. Par projets significatifs nous entendons les projets innovateurs, les projets qui se contredisent, les projets qui présentent une rigueur face aux propos, etc.

⁷⁴ Ces tableaux sont en annexe.

Le diagramme suivant démontre le modèle méthodologique de notre travail. Il expose le fonctionnement de nos analyses :

Figure 2.1 Modèle méthodologique du travail



Source : Ce diagramme est une adaptation de deux modèles méthodologiques comparatifs : l'un déduit par Rim Ben Fredj (déposé au L.e.a.p. - doctorante à la Faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal, 2005) des analyses de Baljon Lodewijk, *Designing Parks : An examination of contemporary approaches to design in landscape architecture, based on a comparative design analysis of entries for the Concours International*, Paris, Parc de la Villette, 1982-3, Amsterdam, Architectura & Natura Press et l'autre de Eleb-Vidal Monique, Chatelet Anne-Marie et Mandoul Thierry, *Penser l'Habité- le logement en questions*, Paris, Editions Pierre Mardaga, 1988.

3.3 Validation de la grille d'analyse

La validation sert à démontrer que la méthode d'analyse considérée convient à la problématique proposée. La grille d'analyse précédente est une adaptation de celle élaborée par Monique Eleb. En nous servant de cette dernière nous serons en mesure de confirmer le fonctionnement de ce diagramme et nous approuverons cet outil une fois que le bilan de son utilisation se sera révélé positif. Nous présenterons à la fin de nos analyses, les modifications apportées à la grille afin que son fonctionnement soit maximisé.

3.4 Limites et retombées de la comparaison

Dans un premier temps, la comparaison de projets peut nous entraîner à saisir un projet au-delà des intentions de son concepteur; en effet, elle peut révéler des considérations différentes de celles souhaitées par l'architecte. D'autre part, grâce aux travaux entrepris par Monique Eleb, nous sommes en mesure de voir si les nouveaux modes de vie dans le domaine résidentiel dépassent les différences culturelles. Plus exactement il s'agit de faire un parallèle entre les interprétations des analyses de projets pour la ville de Montréal et celles élaborées en Europe par la chercheur même. Dans ce sens, cette recherche contribue à la fois à formaliser un sujet peu documenté en Amérique du Nord et à restituer de nouveaux aspects méthodologiques qui concernent la comparaison des projets dans des disciplines aussi diverses que l'architecture et le design. Ainsi, la comparaison dans le cas de projets en situation de concours pourra servir comme critère de jugement.

Chapitre III

Analyses

Quels sont les critères retenus par les architectes lors de la conception de projets d'habitations urbains adaptés aux modes de vie des montréalais au début des années 1990? Et comment sont ils manifestés dans le projet ?

1. Applications de la méthode

Suite à la détermination de la méthode employée, il importe de présenter concrètement un exemple. Considérons une partie du tableau où figurent toutes les possibilités de codification :

Tableau 3.1 Échantillon du tableau servant aux analyses

NO.PROJET ORIENTATIONS DU PROJET	100117CD	101101AX	111262GL	120247GH
Rapport entre morphologie architecturale et contexte urbain				
ruelle arrière	T D transition	T D		
projet linéaire	T D		D	
maison de ville	maisons étroites et hautes T D	T D	T D	
entrée des unités indépendantes	D	T D	unique propriétaire T D	
logement sur un niveau				D
logement sur deux niveaux				
bâtiment simple pour fin économique	T			

Chaque colonne verticale correspond à un projet. Les numéros de projets sont ceux choisis par les équipes lors du concours, donc au choix de l'équipe, et ils apparaissent en ordre croissant suivant les six premiers chiffres. Les rangées horizontales sont divisées en cinq catégories, soit :

- rapport entre morphologie architecturale et contexte urbain
- rapport entre espaces collectifs et espaces privés

- rapport entre dispositifs spatiaux et organisations spatiales des logements
- rapport entre figure spatiale et modes de vie (usages)
- rapport entre dispositifs constructifs et équipements.

Pour chacune des ces catégories correspondent plusieurs thèmes, que nous appellerons critères et qui ont été recueillis des textes ou des dessins de projets. Chaque projet était toujours représenté composé d'un texte et d'un maximum de quatre planches graphiques. La lettre «T» signifie qu'il existe un texte ou un extrait de texte témoignant du critère qui se retrouve dans la rangée correspondante. La lettre «D» signifie qu'il existe un document graphique permettant d'identifier clairement la prise en compte de ce critère.

Enfin, prenons pour exemple le projet 100117CD : le tableau indique que le texte et les documents graphiques révèlent que la ruelle arrière est représentée comme un élément de transition au sein du projet, que ce dernier est linéaire, qu'il est constitué de maisons de ville étroites et hautes. D'autre part, seuls les documents graphiques démontrent que les entrées sont indépendantes, alors que le texte précise que le bâtiment est simple par souci d'économie. À partir de tels indices, nous serons en mesure de comparer et d'analyser les projets.

2. Concevoir le projet

Pour le thème de la *famille acheteuse d'une première maison*, le programme du concours proposait un terrain en forme de «L» situé «*sur le côté ouest de la rue Georges-Vanier, entre les rues Delisle et Lionel-Groulx, dans un quartier résidentiel immédiatement au sud-ouest du centre des affaires (arrondissement Sud-ouest: quartier Georges-Vanier)*»⁷⁵. Chacune des équipes se voyait dans l'obligation de concevoir un projet sur ce terrain.

⁷⁵ Annexe du programme, p.2.

2.1 Rapport entre morphologie architecturale et contexte urbain

2.1.1 Implantation sur le terrain

Pour la plupart des équipes, le projet naît à partir d'une réflexion concernant le contexte urbain dans lequel il se situe. Les qualités du site et l'environnement dans lequel il s'inscrit apparaissent comme les considérations éventuelles initiant le projet ou du moins, celles qui leur permettent d'introduire textuellement le projet. Pour les organisateurs du concours, ce projet s'inscrit dans:

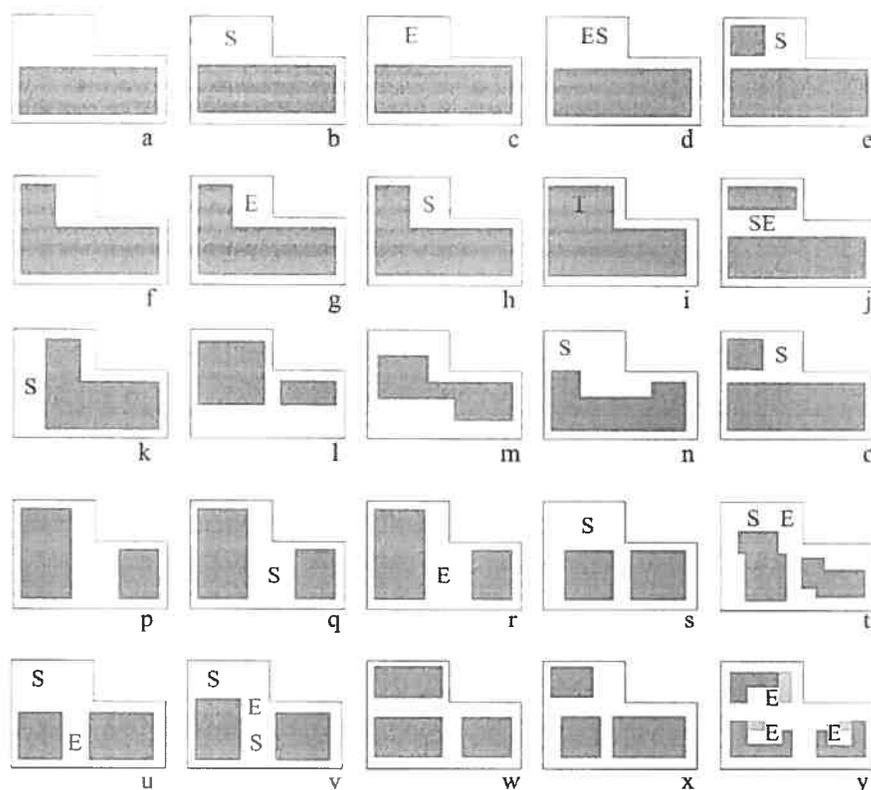
«un quartier qui a fait l'objet d'une importante opération de rénovation urbaine dans les années 60. La plupart des duplex et triplex anciens ont été démolis pour faire place à une variété de constructions récentes, en rangée: maisons unifamiliales, duplex et triplex locatifs ou en coopérative. On y trouve aussi plusieurs projets de logements sociaux, le plus souvent de trois étages. L'ensemble de ces nouveaux projets est de densité relativement faible en regard de la proximité du centre-ville. Le site est voisin d'un centre communautaire et d'un projet de logements sociaux de trois étages. Face au site, de l'autre côté de la rue Georges-Vanier, on trouve un immeuble de logements sociaux de huit étages pour personnes âgées. Le site est bien desservi en commerces et en transport en commun. La station de métro Georges-Vanier se trouve à 5 minutes de marche, le marché Atwater et le parc linéaire du Canal Lachine, avec sa piste cyclable, sont à environ 10 minutes de marche.»⁷⁶

Deux plans du site sont présentés à la fin de ce mémoire, en annexe.

L'implantation du bâtiment sur le terrain est imaginée de manière différente selon les aspirations des architectes. Le schéma ci-dessous expose graphiquement les configurations proposées par les équipes :

⁷⁶ Annexe du programme, p.3.

Figure 3.1 Schéma récapitulatif de l’implantation des projets soumis au concours sur le terrain



La lettre «S» signifie que cet espace est voué au stationnement.
 La lettre «E» signifie qu'un espace est alloué à un espace extérieur collectif.
 Les pleins, colorés en gris, représentent les bâtiments.

Parmi ces configurations, les schémas b, g et p ont été les plus populaires. Dans le premier cas, le schéma b présente un projet linéaire. Il représente un terrain divisé en deux bandes linéaires, dont une aire de stationnement et un bâtiment d'habitations. Les équipes d'architectes ayant travaillé cette configuration, considèrent, pour la plupart, que les bâtiments linéaires traduisent une architecture *«traditionnelle et dialoguant avec les bâtiments d'en face»*⁷⁷. Cette intention reflète un souci des concepteurs d'assurer l'intégration du projet au tissu existant en «construisant la rue». Généralement, une ruelle piétonne articule l'arrière du bâtiment. Ainsi, pour les équipes ayant opté pour ce dispositif, le travail de la façade devient aussi un enjeu majeur étant donné qu'il contribue à poursuivre la continuité du bâtiment dans le contexte de l'époque. D'un

⁷⁷ Voir par exemple les textes des projets 011991RR, 125272GS, 280848PC, 828282 SA.

autre côté, il est à noter que cette organisation du terrain répond aux réglementations : le vide constitue un espace consacré au stationnement obligatoire.

Dans le second cas (g), le projet en «L» épouse la forme du terrain et propose un espace collectif adjacent. Pour les architectes du projet 129151EL par exemple, cette configuration entraîne un lieu d'échange et de tension : *«Autour de cette cour s'articule deux bâtiments dans un rapport de tension entre le centre, l'appel de l'horizon et la position ferme des bâtiments voisins.»*⁷⁸ Ce dispositif permet l'utilisation de l'intérieur de la parcelle qui constitue, selon les architectes, un espace privatif et sécuritaire. Nous remarquons que dans le cadre de ces projets, l'intérieur de l'îlot est traité en continuité des bâtiments. Ainsi, et contrairement au schéma b qui propose une séparation entre le plein et le vide, le bâtiment du schéma g semble encadrer un volume intérieur habitable. Le terrain est exploité de manière à rendre sa superficie la plus habitable possible.

Le troisième schéma est caractérisé par deux pleins dont les façades avant donnent sur deux rues orthogonales: *«The site has three street frontage and therefore lots of presence in the community and excellent daylight exposure.»*⁷⁹ Les deux façades arrière se font face. L'organisation du terrain, présente dans ce cas, un bâtiment en forme de «L» fendu en son milieu. L'alignement évoqué met évidence les façades arrières des bâtiments.

En général, les architectes considèrent le site comme un élément primaire lors de la conception et de la disposition de leur(s) bâtiment(s) : pour l'une des équipes, ce projet constitue un *«Commentaire sur l'art de situer un projet/repère dans un ensemble»*⁸⁰. La plupart justifient la disposition et l'organisation des pleins et des vides constituant le projet. C'est pour cette raison que plusieurs ont posé le même geste qui consiste à concevoir un projet en continuité avec la trame existante: *«Le terrain suggéré ferme le*

⁷⁸ Textedu projet 129151EL.

⁷⁹ Texte du projet 173826AB ,p. 3.

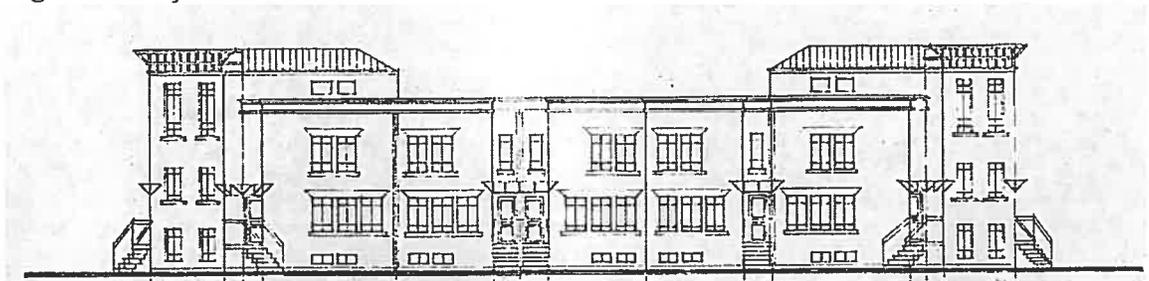
⁸⁰ Texte du projet 011994RR, p.1.

bout d'un îlot montréalais, aussi nous proposons un bâtiment qui épouse la forme de ce bout d'îlot, tendant ainsi à assurer la continuité du milieu bâti.»⁸¹

Ainsi, les justifications les plus récurrentes quant à l'intégration au contexte urbain sont : «façades principales faisant face aux bâtiments existants et respectant leurs échelles», «reprise de la trame traditionnelle», «caractère urbain», etc. Plusieurs équipes reconnaissent que le traitement de la façade est un moyen d'exprimer l'intégration au contexte. Dans ce cas, la façade s'anime le plus souvent d'éléments décoratifs rappelant un collage provenant des diverses couches historiques ayant laissé des traces dans le voisinage :

«Des unités tournant les coins s'élèvent comme deux tours pour marquer davantage l'intégration au milieu bâti en utilisant des éléments forts du paysage urbain tel que ; les corniches périphériques, les escaliers extérieurs, les fenêtres en géminées avec linteaux décoratifs et des marquises (en l'absence de balcons à l'étage) pour chacune des entrées individuelles.»⁸²

Figure 3.2 Façade du bâtiment



Source : Image tirée du projet 368824SR.

En effet, plusieurs projets témoignent et confirment cette idée :

«Extracting clues from the traditional Montreal row houses and triplexes, where shared front porches and front yards provide places for people to meet, we have organized our units in attached pairs with shared entrances porches...The attached rowhouses from a continuous building along Georges-Vanier Blvd and Delisles Ave. An iron fence along the property line further defines the street edge»⁸³

«The facade of this building reflects the history and tradition of the Old City with a rusticated base and simple cornice along the top edge of the building. Ornamental arches along the top of the cornice enhance the residential character of the building.»⁸⁴

⁸¹ Projet 368824SR, p.1.

⁸² Projet 368824SR, p.1.

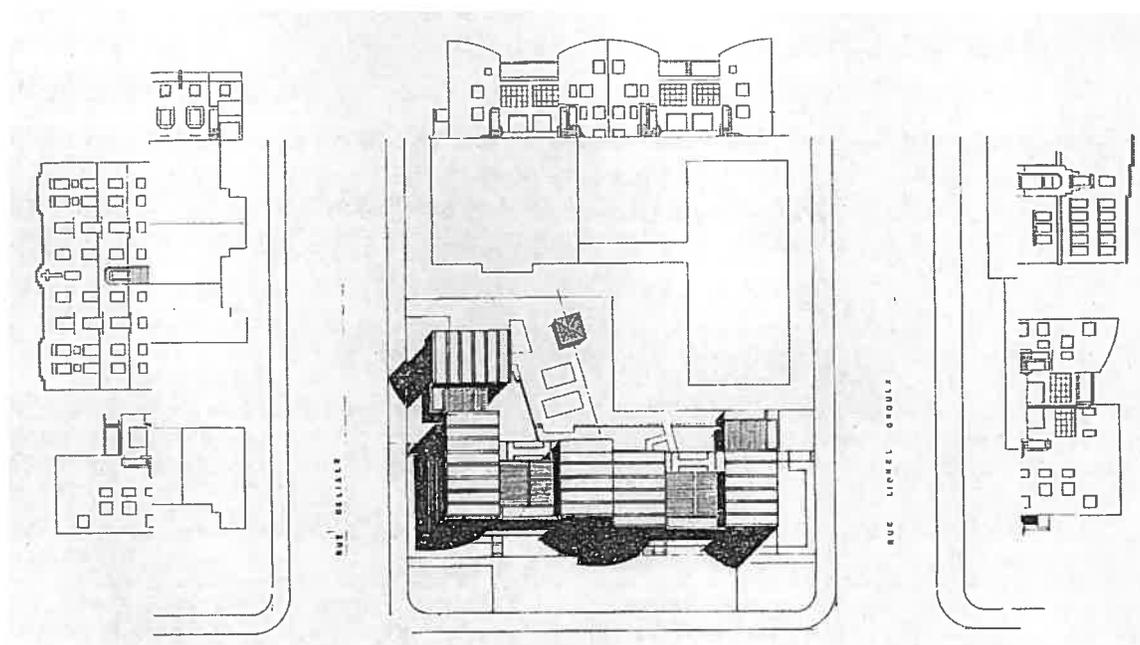
⁸³ Projet 151515Hm, p.1.

⁸⁴ Projet 123456RO, p.2.

Le vocabulaire architectural animant ces façades ne rompt pas avec le passé : au contraire, les architectes se permettent un traitement quasi-mimétique. Très peu d'innovations ont été proposées à ce niveau là. La question de la composition de la façade a été uniquement abordée de manière plastique sans nécessairement accorder une attention à sa signification en tant que limite spatiale ou écran séparant l'extérieur de l'intérieur.

Cependant, un projet s'avérait en rupture avec l'idée de «continuité», qui, selon ces architectes, serait une image souvent mal interprétée.

Figure 3.3 Plan d'implantation du projet



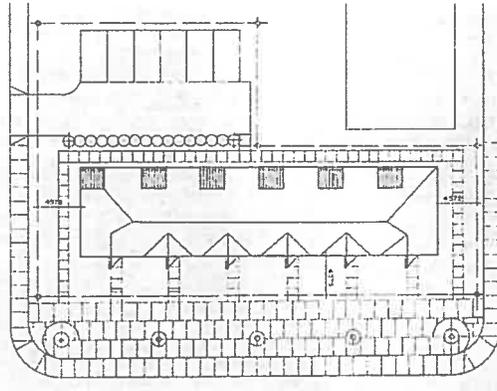
Source : Image tirée du projet 656726JM

En effet, l'équipe 656726JM explique : «*La plupart des logements semblent reprendre de manière décorative et sans raisons concrètes l'image des constructions de «La petite bourgogne» d'antan. Vouloir à tout prix reconstituer un passé souvent mal interprété et ne correspondant plus à la réalité du quartier, irait à l'encontre des besoins des familles montréalaises d'aujourd'hui.*»⁸⁵ Pour appuyer leur idée et afin de différencier leur

⁸⁵ Projet 656726JM, p.1.

architecture des environs, cette équipe a soumis un plan d'implantation présentant en élévation les différentes façades de leur bâtiment et des édifices avoisinants.

Figure 3.4 Plan d'implantation du projet



D'une manière différente, l'équipe 280848PC a compromis l'intégration au site, en créant à la périphérie du bâtiment, un accotement en béton, «un trottoir privé partagé»⁸⁶ qui agit comme un écran transitoire entre la rue et le logement. L'édifice se retrouve alors décalé des autres.

Source : Image tirée du projet 280848PC.

Enfin, une importante variété de configurations (vingt-cinq en tout), incluant espaces extérieurs et stationnements, ont été présentées au concours. Alors que les unes ont étalé le bâti sur toute la superficie, plusieurs autres ont préféré libérer les aires centrales au profit d'espace collectif à l'abri du grand public. En effet, certains des concurrents ont opté pour des projets denses, principal qualificatif de la ville, alors que le reste des candidats considérait la densité comme une contrariété à la qualité du bâtiment. Le fait de réfléchir à l'implantation du projet sur le terrain entraîne les architectes à porter une attention particulière à l'intégration au contexte.

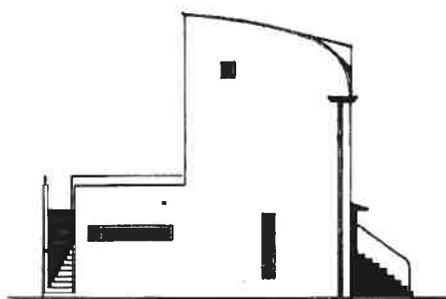
2.1.2 La morphologie

La principale restriction au niveau de la forme du bâtiment est la réglementation du zonage qui permet un maximum de trois étages de hauteur. Dans le cadre de ce concours, la morphologie la plus populaire est celle des maisons en rangées mitoyennes, souvent justifiée par une utilisation maximale de la parcelle.

Parmi les 43 projets soumis, plus de trente ont adopté cette configuration et l'ont matérialisé en une organisation horizontale, mitoyenne et linéaire du bâtiment et une insertion des logements à la verticale, en duplex ou triplex.

⁸⁶ Projet 28088PC, p.1.

Figure 3.5 Façade latérale du bâtiment



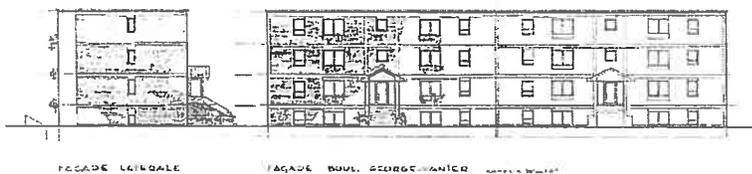
Leur expression incarne «une épure de la maisonnette de vill»⁸⁷ avec des escaliers extérieurs à l'avant et, à l'arrière, cour ou balcons.

Source : Image tirée du projet 011991RR.

D'autre part, l'éclatement de cette organisation en barre est apparue, pour certains architectes, comme une alternative permettant d'allier les maisons en rangée à des espaces de vie ouverts à la collectivité : «foyer de rencontre ou de récréation, ensoleillement...»⁸⁸.

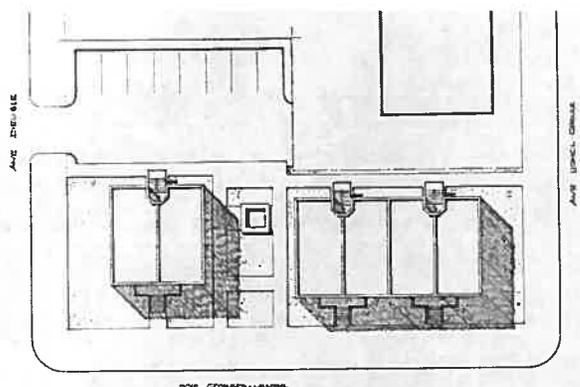
Ainsi, tout comme la forme précédente, les édifices s'alignent toujours sur la rue mais les ouvertures qui fendent la barre proposent des espaces extérieurs à usages multiples. De plus, nous remarquons, que l'immeuble à appartements n'est toujours pas une solution populaire auprès des concepteurs. Très peu d'architectes ont opté pour cette forme. Ce projet 792468SB par exemple, propose un immeuble à appartement sans justifier son choix ou la morphologie de son bâtiment.

Figure 3.7 Façades du bâtiment



Source : Image tirée du projet 792468SB.

Figure 3.6 Plan d'implantation du projet



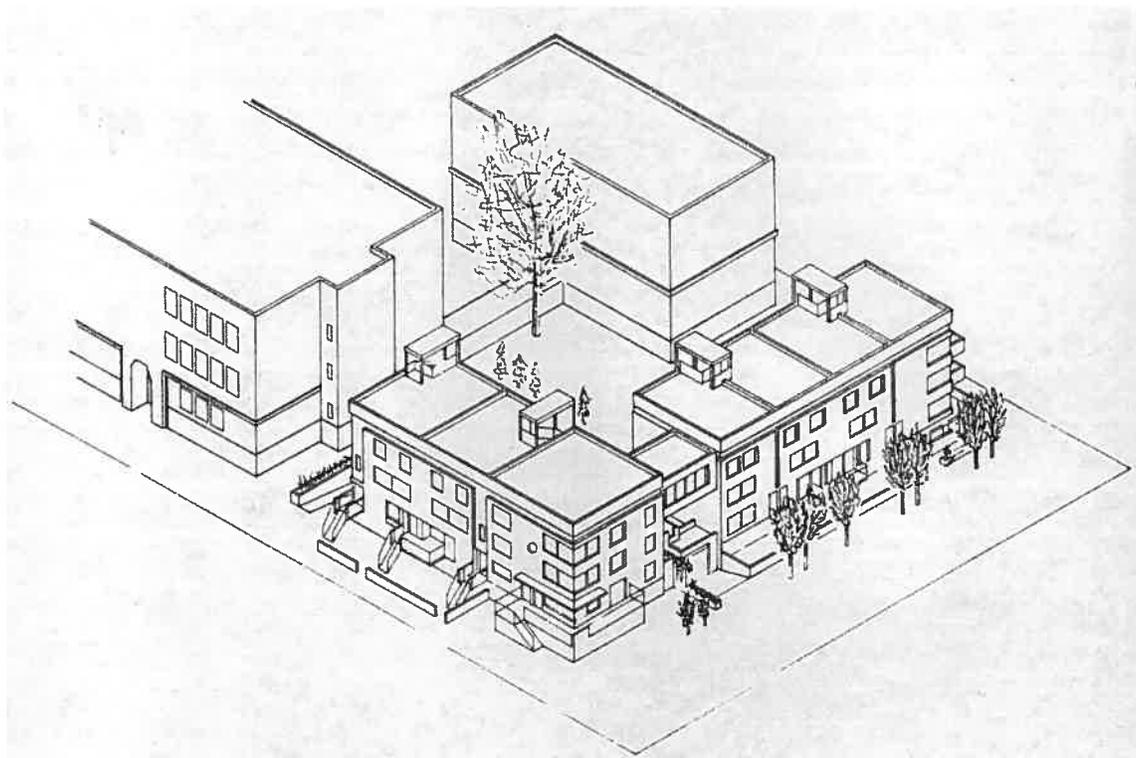
Source : Image tirée du projet 537782NI.

⁸⁷ Projet 011991RR, p.1.

⁸⁸ Projet 537782NI, p.4.

Toutefois, l'immeuble à cour a été une solution prisée. La cour, considérée comme une forme d'espace de collectivité a été interprétée de diverses manières mais a souvent été réduite à une aire de jeu, un espace communautaire ou un vide, dépourvu de fonction. Sa forme varie énormément: en effet, loin d'être une cour traditionnelle, elle remplace le jardin, sinon devient une occasion de rencontre et représente quelques fois une sorte de ruelle interstitielle. Rares sont les projets qui ont évoqué le rapport entre la cour et les bâtiments avoisinants. Pour l'équipe 129151EL, la cour est le cœur du projet *«qui se développe comme le lieu d'échange du voisinage.»*⁸⁹ En effet, les édifices adjacents et la forme en «L» de l'édifice permettent de cerner le bout de l'îlot et d'y enfermer une cour intérieure.

Figure 3.8 Axonométrie du projet



Source : Image tirée du projet 129151EL.

Enfin, une seule équipe a élaboré un concept hybride appartenant à deux types d'habitations, soit l'immeuble à appartements et la maison unifamiliale qui, selon ces architectes, répondaient davantage aux besoins d'habitations urbaines. Ce système

⁸⁹ Projet 129151EL, p.1.

rompt avec la définition traditionnelle de l'une ou de l'autre des formes d'habitations et propose un projet qui articule de manière particulière les réseaux de circulation.

Figure 3.9 Élévation du bâtiment



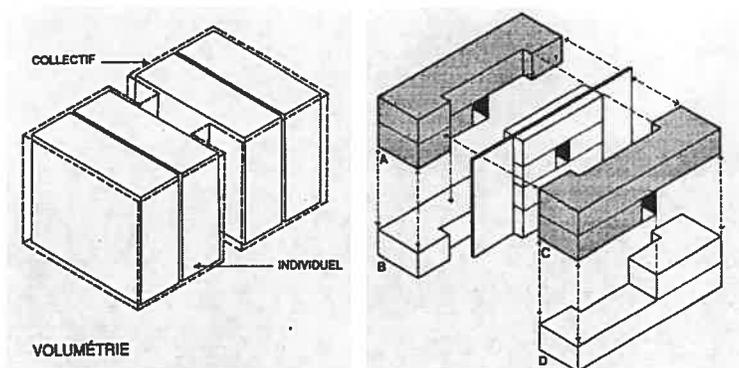
Source : Image tirée du projet 101101AX.

Ainsi, le projet 101101AX expose subtilement le problème des maisons de banlieue et y répond de manière particulière en alliant appartement et maison individuelle :

«L'idée même de l'appartement est tributaire du phénomène urbain. Pour une majorité de consommateurs il s'agit d'un compromis par rapport à la maison individuelle qu'ils souhaiteraient. Ceci explique d'ailleurs en partie la banlieue.

Nous avons donc choisi de retenir certaines des caractéristiques et images du pavillon privé pour la conception de nos appartements, tout en leur conservant une identité nettement urbaine et montréalaise. Pour ce faire, nous avons réinterprété la typologie morphologique et fonctionnelle de l'habitat montréalais.»⁹⁰

Figure 3.10 Schéma qui synthétise le projet



La solution qui en découle présente deux appartements d'un étage et demi chacun, qui s'emboîtent l'un dans l'autre et qui mettent en valeur les notions de collectif et de privatif. Tous les logements sont liés entre eux.

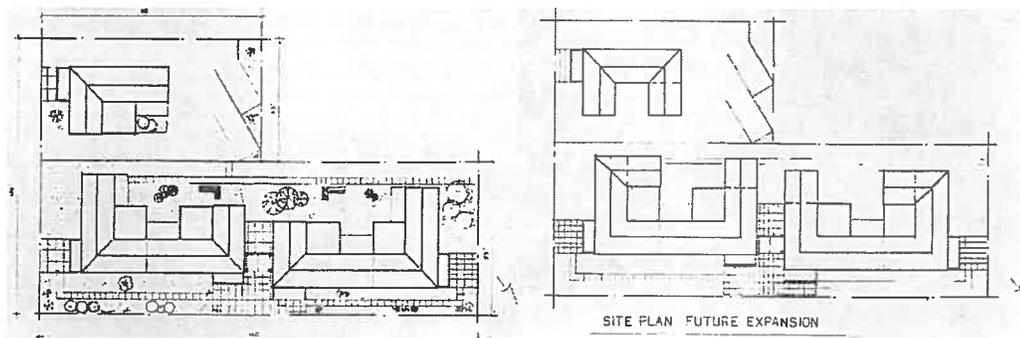
Source : Image tirée du projet 101101AX.

D'un point de vue plus prospectif, l'équipe 987865NN a proposé un projet qui évoluerait avec le temps. Des modules d'expansion qui se rattachent à l'architecture initialement prévue serviraient soit à agrandir les habitations ou à des fins locatives. La forme des édifices se transformerait. Ces unités se greffent aux bâtiments initialement construits et

⁹⁰ Projet 101101AX, p.4.

les referment (en plan) pour former un espace extérieur quasi-clos. Les architectes de ce projet ont poussé leur réflexion pour concevoir des aménagements flexibles à l'échelle urbaine et devant permettre aux habitants de personnaliser leurs logements selon leurs besoins.

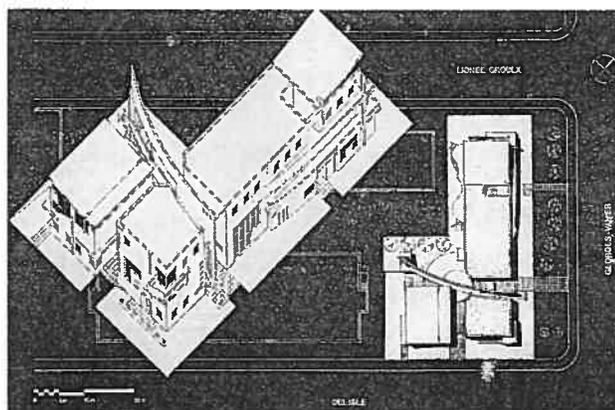
Figure 3.11 Évolution du plan d'implantation du projet



Source : Image tirée du projet 987865NN.

Par la volumétrie des bâtiments, le projet 125272GS se démarque nettement des autres. L'équipe a proposé un complexe qui se présente en deux volumes distincts reliés par deux axes :

Figure 3.12 Axonométrie et plan d'implantation du projet



Source : Image tirée du projet 125272GS.

«Le premier geste de forme courbe, traverse le plus grand volume, le subdivise et vient se terminer dans l'espace vert. Construit en béton, cet axe permet de greffer les escaliers et devient, aux étages, des passerelles d'accès servant de deuxième issue...le deuxième axe symbolise les ruelles montréalaises...passe entre les deux principaux volumes...»⁹¹

⁹¹ Projet 125272GS, p.5.

Leur projet tente de faire dialoguer ces volumes par l'entremise de passerelles, de jardins et de belvédères. La planification du bâtiment incite ces habitants à la promenade et à la découverte.

Somme toute, les architectes reprennent la morphologie existante des habitations de type «maison de ville en rangée». Très peu de projets ont tenté de redéfinir les limites et les formes de l'habitation traditionnelle urbaine montréalaise. Cependant, pour certains, travailler les rapports sociaux à travers le bâtiment semble un critère qui gagne de l'importance : plusieurs proposent des espaces de convivialité entre habitants du même projet ou au sein même du ménage. Ainsi, la cour et les espaces de circulation révèlent de nouvelles formes de sociabilité qui effacent le manque de rapports sociaux souvent attribués à la vie urbaine. Les concepteurs insistent sur la création d'espaces encourageant le dialogue et l'interaction.

2.1.3 La typologie des habitations

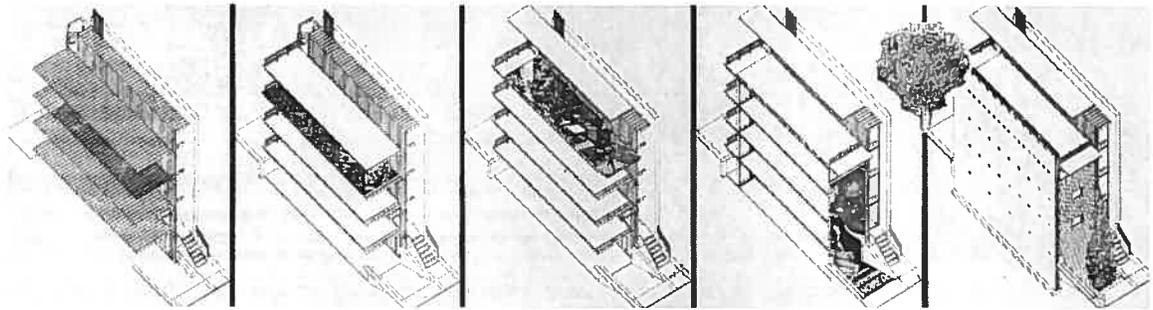
La maison de ville, les appartements et la coopérative ont été les trois types d'habitations prisés. Plusieurs projets ont fait allusion aux maisons de banlieue, considérées comme principal concurrent de l'habitation urbaine : *«Ce projet devra concurrencer le marché de la banlieue. Il offrira au niveau de l'habitat au moins ce que peut offrir la banlieue tout en jouant les cartes de la proximité et des services...avec cours arrières de bonnes dimensions pour concurrencer la banlieue.»*⁹²

Par ailleurs, la plupart des projets fournissant la typologie de la «maison de ville» avaient pour objectifs des maisons unifamiliales, en rangée, aux entrées indépendantes. Ces maisons sont généralement conçues en hauteur et assurent un espace extérieur privatif.

Selon les architectes, cette typologie répond à des critères économiques par la présence de murs mitoyens, par la superposition de la plomberie, par la standardisation et la répétition du même type de maison et parce qu'elle permet une occupation dense du terrain.

⁹² Projet 091191MC, p.1.

Figure 3.13 Axonométrie des étages du logement



Source : Image tirée du projet 111262GL.

D'un autre côté, l'équipe 151515HM a opté pour des maisons en rangée avec porche d'entrée en commun : *«we have organized our units in attached pairs with shared entrance porches. One could easily imagine homeowners sitting out in front supervising the children play»*⁹³. Cet exemple démontre que les architectes sont soucieux de proposer des espaces de vie sécuritaires encourageant l'interaction. Notons à cet égard, que plusieurs équipes ont dirigé leurs argumentations vers des considérations socio-économiques. Ainsi, les maisons en rangée superposées, c'est-à-dire accueillant deux ménages, ont gagné de la popularité. Plus particulièrement ce sont celles proposant un logement sur deux étages adjacent à une unité locative bénéficiant de revenus.

Enfin, un seul projet de coopérative paraît renouveler le discours de l'habitat communautaire et rejoindre les objectifs de certains ménages potentiels. L'équipe du projet *An architecture of the city*⁹⁴ a remis un texte de huit pages qui redéfinit les paramètres constituant la conception d'espace. À travers cette analyse, les architectes énoncent leur vision et les avantages de la coopérative:

*«The spirit of involvement that will act as the cohesive force throughout the design and execution of this architectural making will be the notion of the cooperative. A collection of responsible ideas and participants whose objective it is to create the basis of an ordered and comprehensive architectural environment. This collective acknowledges the diversity of opinions and attitudes that is inherent in the modern condition without resorting to the ambiguous and the over-relative. The cooperative has explicit philosophical and cultural considerations as well as socio-economics ones.»*⁹⁵

⁹³ Projet 151515HM, p.1.

⁹⁴ Projet 239468QF.

⁹⁵ Page 1.

Leur projet s'adresse à une mixité de ménages proposant à la fois des espaces d'habitations, de service tel que garderie, espaces de commerce et de rencontre, etc. Ces intentions vont au-delà des objectifs du concours et anticipent des espaces s'adaptant au mode de vie d'une famille acheteuse d'une première maison.

Par ailleurs, il existe des projets comprenant un type d'habitation alors que d'autres sont plus hétérogènes et proposent une diversité de compositions spatiales et de superficies. Pour l'équipe 555760AG par exemple, *« Limiter pour nous ces variations à ce seul type, ne présenter que quelques appartements dans un immeuble intermédiaire c'est reconnaître que cette « structure de correspondance entre l'usager et l'architecte » était celle qui, dans un contexte culturel où l'image de la maison est dominante, permettrait le mieux d'articuler la demande d'espaces différenciés dans le logis. »*⁹⁶

En effet, pour le projet de l'équipe 137877AA dont les objectifs se résument à *« Favoriser la mixité des ménages familiaux et la stabilité des populations dans les quartiers proches du centre ville et diversifier le choix des logements disponibles aux familles, selon les différents besoins »*⁹⁷ les architectes ont proposé six types d'habitations différentes. Ce genre de conception aux typologies variées était fortement recommandé dans le programme du concours mais s'est avéré rare. La raison principale étant les coûts qui y sont attribués. La plupart des équipes ont plutôt proposé des habitations standardisées et identiques afin de réduire les coûts excessifs attribués à la construction.

2.1.4 Classification des logements

Ainsi, les équipes qui ont proposé des organisations spatiales différentes se sont référées à diverses classifications qui se résument aux aspects suivants:

- 1-les clientèles potentielles,
- 2-les données quantitatives dépendantes de la superficie et du prix,
- 3-le nombre de chambres à coucher,
- 4-la typologie et l'organisation des logements.

⁹⁶ Projet555760AG, p.2.

⁹⁷ Projet 137877AA, p.1.

A. Clientèles potentielles ou composition du groupe domestique

D'après le programme du concours, le thème A s'adresse à une famille acheteuse d'une première maison. Dans ce cas, la notion de «famille» est définie comme ayant:

«évolué et s'est diversifiée depuis quelques décennies pour inclure les familles monoparentales, le plus souvent à chef féminin, les familles reconstituées, les familles élargies, qui hébergent des grands-parents ou d'autres membres de la parenté. Cette évolution de la famille est le reflet de phénomènes sociaux importants, comme la diminution de la fécondité, l'augmentation de l'instabilité conjugale et du nombre de divorces, la présence plus marquée des mères sur le marché du travail. Ces changements sociaux affectent les familles et leurs besoins résidentiels...

Pour les fins du concours, le terme «famille» implique nécessairement la présence d'enfants...»⁹⁸

De même, ces derniers ont encouragé la conception de projets flexibles, diversifiés et s'adaptant à des modèles différents:

«La flexibilité peut aussi vouloir dire la capacité d'adaptation du logement à de nouveaux occupants dont les besoins diffèrent des premiers occupants pour qui le logement a été conçu. Au moins 50% des logements conçus pour un site devront répondre à la problématique du thème associé à ce site.»⁹⁹

Faisant état d'une vision très contemporaine et représentative de la vie multiculturelle montréalaise, le projet 311063UU est destiné à une diversité de résidents potentiels anticipant des scénarios différents:

«Martin et Claire, en attente de leur premier enfant ; Claudie et Sylvain, avec leurs deux enfants, Marie, 5 ans et Steeve, 6 ans ; Sonia, Yves et Sacha, leur fils adoptif de 7 ans ; Sophie, divorcée depuis peu, habitant avec Kathy, sa fille ; Daniel et Hélène, ainsi que Bastien, 2 ans, fils d'Hélène ; Brigitte, Céline et André, trois étudiants universitaires ; Assan et Kirmar, deux stagiaires arrivant de Tunisie ; Sylvie, Denis et leurs bébés jumeaux ; Pierre, ayant régulièrement la garde de son fils Éric.»¹⁰⁰

Cette position est prise en compte par quelques équipes pour qui, la mixité des groupes domestiques au sein d'un même projet favorise les liens entre habitants. L'objectif de ses équipes est de réfléchir à la création d'espaces différenciés et adaptés aux besoins de personnes et de modes de vie différents. Les concepteurs de tels projets sont concernés non seulement par la qualité des logements qu'ils proposent mais également par les liens sociaux qui découlent de la mixité. En suivant les consignes du concours qui

⁹⁸ Programme du concours, p.5.

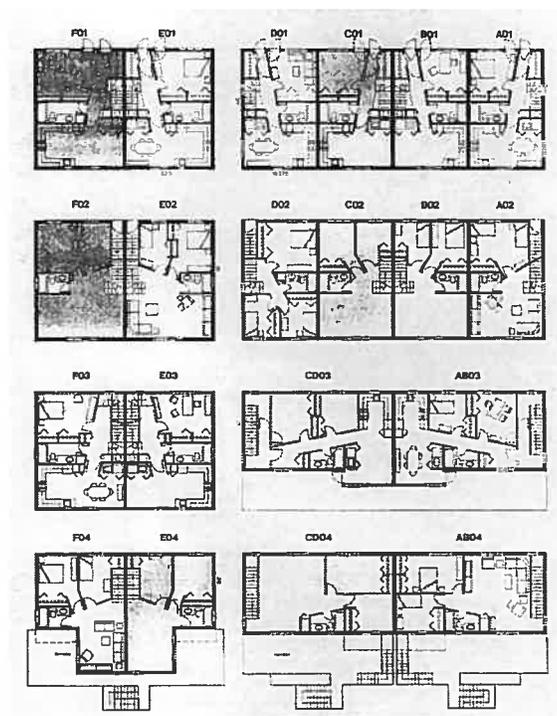
⁹⁹ Programme du concours, p.4.

¹⁰⁰ Projet 311063UU, p.2.

encouragent implicitement la prise en compte de l'évolution de la famille, ces équipes ont réussi à composer des schémas variés en fonction des compositions potentielles du groupe domestique.

Le projet 030201GO, par exemple, propose douze configurations différentes. Quelques unes parmi elles sont standardisées ; c'est-à-dire qu'elles présentent des similitudes au niveau de leurs divisions, de l'emplacement des services (salle de bain, cuisine) mais les fonctions attirés sont libres et dépendent du groupe domestique. On voit donc que les architectes ont jugé nécessaire de représenter les configurations possibles afin de mettre en valeur la flexibilité des logements et la diversité des clientèles potentielles.

Figure 3.14 Diversité dans la composition des logements



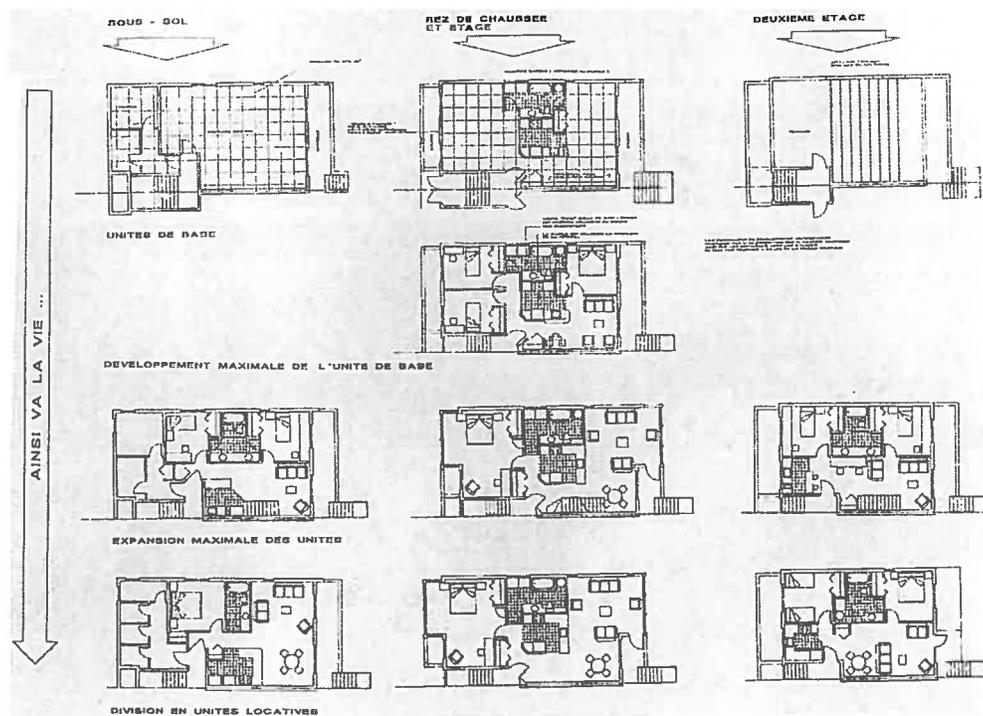
Source : Image tirée du projet 030201GO.

D'un autre côté, l'équipe 260413SP, propose des logements qui varient selon l'âge de ces habitants: l'espace conçu par exemple pour «*Married couple with one or two children under 2 years old*» s'avère différent de celui développé pour «*Married couple with one or two children under 13 years old*». De cette manière, ils ont proposé, au sein du même complexe d'habitations des espaces de vie différents permettant aux ménages «*to grow and move within the same complex without having to sever the familiarity and*

security of community that naturally develop.»¹⁰¹ Par conséquent, les aménagements des logements qu'ils ont conçus sont variés. Outre les liens familiaux fragiles du groupe domestique, ce qui ressort principalement de leur discours est la disparition du schéma traditionnel de la famille composée d'un couple et de deux enfants.

L'évolution du groupe domestique est un critère retenu par quelques architectes. Dans ce cas, le texte du projet 178813JJ est découpé en six parties narratives ; chacune d'entre elles présentant le schéma d'une famille qui évolue. Le texte débute par la naissance des enfants, caractérisée par une première privatisation des espaces ouverts. Les chambres à coucher se referment et la cuisine devient l'espace central du logement. Avec le temps, la maison s'agrandit, la salle de bain devient un lieu personnel, les espaces intimes se multiplient. L'unité qui avait longtemps servi d'espace de location se transforme en un coin privatisé pour les enfants. Enfin, les architectes de ce projet ont créé une narration qui leur a permis de concevoir des logements versatiles dépendant du rythme du ménage.

Figure 3.15 Évolution du plan du logement



Source : Image tirée du projet 178813JJ.

¹⁰¹ Projet 260413 SP, p.1.

Les rythmes de la vie résidentielle ont aussi été mis en valeur par les architectes du projet 489765GG pour qui les configurations au sein du logement sont versatiles :

«In the lower unit, the larger living area could be subdivided off for a third bedroom as indicated on the floor plan. The upper unit could have the one larger bedroom subdivided into 2 bedrooms. A further growth is possible by combining both upper and lower units. The front bedroom off the lower unit could become a dining area, with the 2nd floor becoming 2 bedrooms.»¹⁰²

Alors que ce concours avait pour clientèle les familles avec enfants acheteuses d'une première maison, nous remarquons que plusieurs projets proposent des espaces de vie qui vont au-delà de ces considérations pour y inclure des modèles non conventionnels mais caractéristiques d'une «réalité» montréalaise que les architectes s'amuse à définir. À travers la considération du groupe domestique, nous constatons que plusieurs des équipes projettent leurs visions personnelles du quotidien d'habitants urbains.

L'image des citoyens montréalais véhiculée par les participants du concours s'avère réaliste. De nombreux candidats ont reconsidéré la notion de famille et lui ont attribué des modes de vie bien définis. Ainsi, l'évolution de ces membres, les relations entre adultes et enfants (adolescents dans quelques cas) et la place qu'occupent chacun est largement explicite dans la majorité des projets.

B. Les données quantitatives

Pour l'équipe 239468QF, la variété des unités d'habitations correspond à des portraits différents : aux célibataires, aux familles (incluant les familles monoparentales) et aux grands-parents. Ils présentent chacun des quatre genres d'unités selon le type de ménage et la superficie :

'A1 units- blended families – 4 units – 95-110 sq.m
 A2 units – blended families – 2 units – 109 sq.m
 B units – ground related unit – 1 unit – 61 sq.m
 C1 units – single parent / childless couple – 2 units – 81 sq.m.'

¹⁰² Projet 489765GG, p.1.

Le fait de déterminer la clientèle éventuelle démontre que ces architectes ont configuré les logements en prenant en compte les besoins des habitants. Les dispositifs spatiaux sont donc conçus en conséquence du schéma hypothétique.

D'un autre côté, les équipes 828282SA et 137877AA classifient leurs logements selon le nombre de chambres à coucher et d'étages *«type A, 2 chambres à coucher sur 1 niveau avec sous-sol – type B, 2 chambres à coucher sur 2 niveaux - etc.»* Cette classification présente les aménagements fixes, peu flexibles au niveau de la configuration. Les architectes n'adaptent pas les logements au groupe domestique. Ils proposent des dispositifs invariables dans lesquels les habitants doivent s'accommoder.

Ajoutons que lorsqu'il s'agit de maisons en rangée, les architectes tiennent à préciser les superficies du terrain, de l'occupation au sol, du sous-sol, du garage ainsi que des étages. Cette manière de présenter les habitations reprend les standards de représentations utilisés dans les bureaux de vente de promoteurs : ainsi, l'emploi d'un langage familier de la part des architectes apparaît comme une manière d'appivoiser un public large. Enfin, toutes ces tentatives de classifications ne sont pas commentées par les architectes. Elles démontrent implicitement une manière de présenter, de réduire ou de synthétiser la description des logements.

2.1.5 Nombre de logements sur le site

Le nombre de logements varie d'un projet à l'autre. Le programme du concours proposait trois sites accueillant *«trois projets résidentiels de petite taille (une dizaine de logements par site) correspondant à un des thèmes du concours.»*¹⁰³ Dépendamment de la typologie des logements et de la forme du projet, les équipes ont respecté la consigne ; la moyenne étant de proposer douze logements pour le thème A. L'équipe 030201GO s'est également comparée aux projets similaires.

*«By studies done, this range is considered compatible with similar products being offered in United States and Canada.»*¹⁰⁴

¹⁰³ Programme du concours, p.4.

¹⁰⁴ Projet 030201GO, p.3.

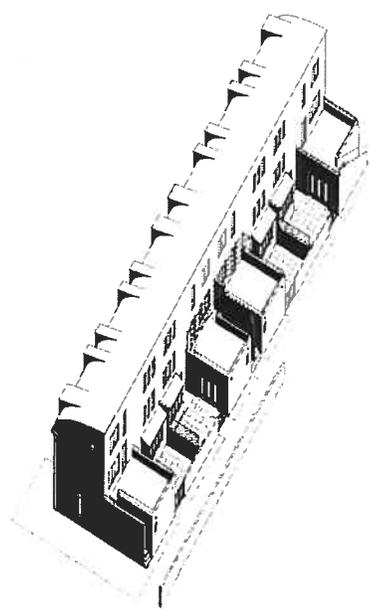
Notons que les projets comprenant une unité locative sont une réalité montréalaise qui prend de l'ampleur. Plusieurs projets soulignent ses avantages. Il s'agit principalement de garantir aux jeunes propriétaires un revenu stable tout en leur permettant, à plus longue durée, de se les approprier au besoin.

2.2 Rapport entre espaces collectifs et espaces privés

2.2.1 Les espaces extérieurs

Tous les architectes proposent des espaces extérieurs qui ne s'adressent qu'aux habitants de leurs projets. Plus de 95% de ceux-ci ont conçu des espaces extérieurs privés pour chacun des logements. La majorité de ces candidats soulignent l'importance de ces lieux comme principal atout de leurs conceptions puisqu'ils mettent en concurrence les habitations de banlieues favorisées par les jeunes familles pour leurs cours arrière.

Figure 3.16 Axonométrie qui met en valeur l'arrière du projet

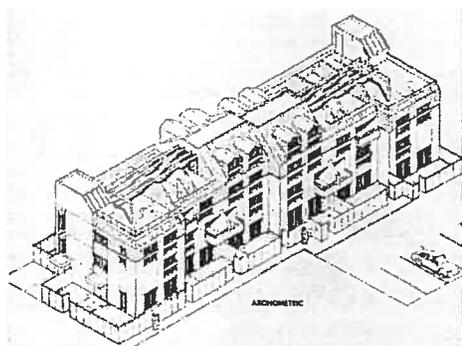


Pour cette équipe, les terrasses des logements en hauteur et leurs cours privées à l'arrière permettent «*l'ouverture et l'identification de chacun à la communauté*»¹⁰⁵. Ainsi, les intentions de l'architecte sont d'encourager les habitants à s'approprier les espaces extérieurs tout en leur assurant une intimité. Le fait de traiter un espace individuellement et de s'y identifier implique un marquage qui différencie le lieu et qui génère des limites. Par conséquent, l'intimité est perçue comme un critère important et récurrent dans le discours des architectes. C'est à travers divers types de dispositifs que ces derniers concrétisent ce besoin.

Source : Image tirée du projet 011991RR.

¹⁰⁵ Projet 011991RR, p.2.

Figure 3.17 Axonométrie qui met en valeur l'arrière du projet



Les architectes du projet 828282SA ont, par exemple, border les espaces arrière extérieurs d'une clôture afin de délimiter clairement les espaces. Dans ce cas, la ruelle arrière fait figure d'allée piétonne et permet aux habitants d'accéder à leurs logements.

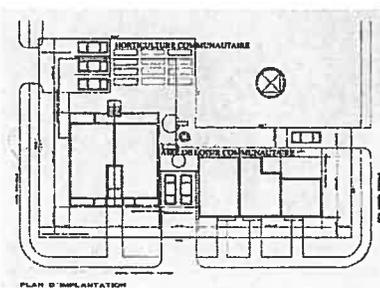
Source : Image tirée du projet 828282SA.

Cependant, le fait de matérialiser la notion d'intimité par un dispositif fermé ou privatif paraît peu innovateur. Peu d'architectes ont poussé les limites de la représentation conforme de la notion d'intimité.

D'autre part, une autre catégorie de projets s'est penchée sur des idées plus nouvelles en insistant sur la sociabilité résultant des espaces extérieurs. Ceux-ci ont privilégié les espaces extérieurs à usages collectifs pour créer «une convivialité mesurée, propre à l'échelle du projet»¹⁰⁶. Matérialisé sous forme de parc, de cour, d'espace paysager, de jardin horticole, de porche commun, de ruelle ou de toit terrasse ces lieux figurent comme des espaces de convivialité et de rencontres et se retrouvent généralement au niveau du rez-de-chaussée à l'exception du toit terrasse.

Ce genre de conception vise à encourager les familles acheteuses d'une première maison à résider en zone urbaine. Néanmoins les notions de sécurité et d'intimité sont aussi prises en compte lors de la conception de ces espaces. Ces derniers sont alors isolés du grand public par des aménagements paysagers ou par des clôtures afin empêchant les passants d'y accéder.

Figure 3.18 Plan d'implantation du projet



Le projet 178813JJ en est un exemple. Les candidats ont conçu une aire de loisir ouverte aux habitants du projet et un jardin communautaire qui sont tous deux encadrés par des bâtiments et trois surfaces de stationnement.

Source : Image tirée du projet 178813JJ.

¹⁰⁶ Projet 129151EL, p.2.

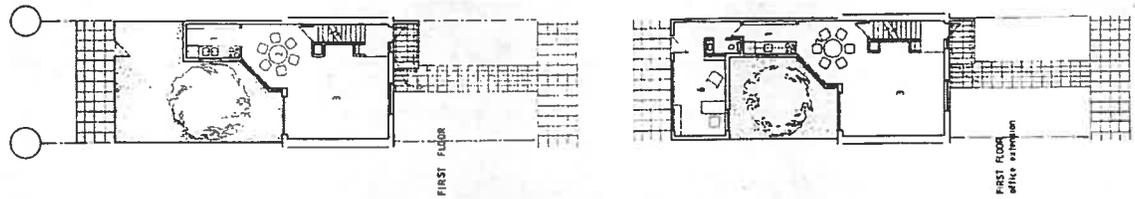
Quant au projet 553871HD, il présente deux types d'espaces extérieurs : la terrasse commune considérée comme une zone tampon entre le complexe d'habitations et le monde extérieur ainsi qu'une ruelle, élément typique de la ville de Montréal qui est décrite telle «*une entrée étroite marquée par des bâtiments qui symbolisent la ruelle où l'enfant aime jouer et faire ses mauvais coups.*» Dans plusieurs projets, les architectes insistent pour garder la ruelle arrière quitte à la transformer : elle représente et devient un atout et un symbole des habitations urbaines.

Il est à noter que la «porte cochère», pourtant dispositif traditionnel des conceptions montréalaises, n'est présente que dans un seul projet. Les candidats de l'équipe 677890AX proposent la porte cochère comme une entrée accessible aux automobiles et aux piétons désirant se rendre au jardin. L'espace situé de l'autre côté de cette porte sert de stationnement, d'atelier de travail ou de terrasse couverte.

D'autre part, l'aménagement paysager des espaces extérieurs ne paraît pas être un critère important : les architectes en parlent peu et le traitement des ces lieux n'est présenté que globalement. Les équipes attribuent une fonction aux espaces extérieurs sans en fournir de détails ni de traitement particulier. Aucun langage architectural n'articule ces lieux dépourvus de qualité spatiale. L'ajout de quelques arbres entourant le projet ou délimitant un espace est l'une des manières les plus récurrentes à l'intégration de végétaux. Le projet 111262GL, mis à part le toit terrasse qu'il propose, insiste à ce que la façade avant soit affectée d'un arbre taillé alors qu'à l'arrière de l'édifice l'arbre demeure sauvage. La dualité évoquée tout au long du projet entre l'avant et l'arrière est poursuivie au niveau du traitement des espaces verts.

Quant au projet 623307RK, il intègre subtilement un espace aménagé qui interagit de deux façons différentes. En première phase du projet, cet espace est considéré comme extérieur et se situe à l'extrémité du logement. Un arbre planté délimite cette aire qui devient, en phase deux du projet, partie intégrante de l'intérieur. Elle forme une sorte de cour intérieure encadrée par le logement.

Figure 3.19 Évolution du logement, rapport extérieur/intérieur



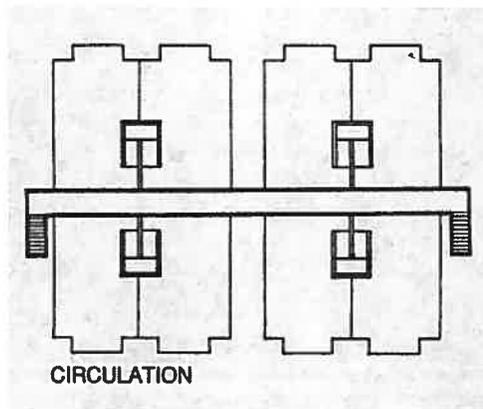
Source : Image tirée du projet 623307RK.

Enfin, la conception des espaces extérieurs est révélatrice de deux idéologies distinctes qui permettent de déterminer une allégeance à un mode de vie engageant ou pas les contacts sociaux : les projets à caractère sociaux où la composition spatiale est susceptible de créer des échanges entre voisins et les projets qui proposent des espaces à caractère plus individuel. Dans ces deux cas, les espaces extérieurs font partie du discours et du concept de projet d'habitations. Les candidats considèrent ces espaces comme un critère favorable aux développements d'habitations urbains.

2.2.2 Les espaces intérieurs collectifs

Les accès aux habitations sont en majorité individuels. Chaque logement a son propre seuil d'entrée. Les architectes ont usé de ce principe sans fournir d'explications mais en sous-entendant que les accès individuels sont un avantage à la qualité des logements. La référence à la banlieue est omniprésente dans plusieurs des textes. Pourtant, quelques projets à caractère sociaux proposent des entrées communes permettant de créer des liens entre voisins. Un palier commun est alors prévu et encourage les usagers à des échanges.

Figure 3.20 Schéma qui met en valeur la circulation au sein du projet



Dans cet ordre d'idée et d'une manière originale, l'équipe 101101AX a conçu un projet d'habitation dont la circulation intérieure devait inciter à la rencontre. Ces espaces communs mettent en valeur une ruelle intérieure ; un couloir reliant les logements entre eux. Le jeu d'espaces intérieurs collectifs versus privatifs est fortement présent dans ce projet où

Source : Image tirée du projet 101101AX.

«Toutes les circulations individuelles sont parallèles aux murs mitoyens alors que les communications collectives leurs sont perpendiculaires. Notons que par une superposition des parcours, une cage d'escaliers dessert deux appartements.»¹⁰⁷

Ce réseau de circulation permet aux habitants de se croiser et de créer des liens de sociabilité.

D'autre part, le groupe 239468QF propose un complexe d'habitation qui représente une ville en miniature. Pour cela, plusieurs services tel que commerces, garderie et lieux de divertissement ont été prévus. Chacun des ces espaces débouche sur l'extérieur. Il n'existe aucun moyen d'y accéder à partir de l'intérieur.

Un autre dispositif peu favorisé par les architectes à l'échelle du bâtiment mais présent dans quelques projets est celui de 'la pièce en plus' : *«The second communal facility is a common room...intended for a multiplicity of uses. It could function as a recreation room for activities, which cannot be accommodated within individual units, thus promoting social interaction between neighbors. Alternatively, it could house a daycare center run by parents who live in the development, offering convenience and security to parents who must work.»¹⁰⁸* Cette liberté de décision de la part des individus du complexe leur permet de s'appropriier un espace initialement dépourvu de fonction et d'en multiplier les usages.

Somme toute, plusieurs propositions ont pour objectifs de favoriser la sociabilité au sein du complexe tout en assurant la sécurité aux habitants. Situés le plus souvent au rez-de-chaussée, les équipements et services sont de différents types : épicerie, garderie, bureau, lieu de rencontre, etc.

2.2.3 Les rapports intérieurs-extérieurs

La plupart des équipes proposent dans les textes d'accompagnement de concevoir des projets considérant la transition entre les espaces extérieurs et intérieurs : *«A transition from public to semi-public to semi-private to private is essential to the entry process. This process must be visually definable. It is these interstitial spaces that define a*

¹⁰⁷ Projet 10101AX, p.4.

¹⁰⁸ Projet 993729MK, p.3.

buildings relationship to the street and the urban environment it represents.»¹⁰⁹ Le projet 993729MK, par exemple, offre des espaces qui s'enchaînent : à partir de la partie intérieure du logement est greffée un espace extérieur privé adjacent à un espace extérieur commun. Cette juxtaposition d'espace procure un rythme au logement.

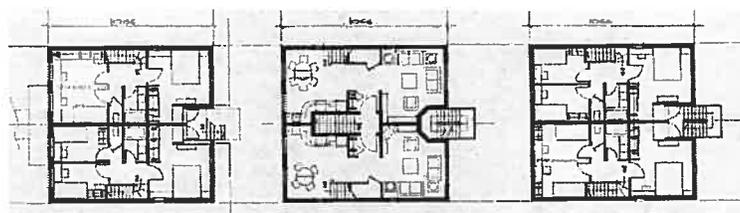
Le projet 151515HM offre des espaces extérieurs adjacents à la salle de séjour ou à la cuisine afin de permettre aux parents travaillant à l'intérieur d'avoir un regard vers l'extérieur et dans certains cas de superviser leurs enfants.

Cependant, lorsque nous examinons les dessins que les architectes ont fournis, aucune mise en valeur de ces espaces n'y figure. En effet, en prenant l'exemple de l'équipe 677890AX, nous remarquons que les espaces reliant l'extérieur à l'intérieur ne sont pas transitoires : une fois franchies, les portes menant de l'intérieur à l'extérieur sont le bureau, le salon, la salle de séjour, la cuisine, la salle à manger ou la bibliothèque qui composent l'espace. Néanmoins, ce sont des éléments tel que les marches d'escaliers, les portes ou la hauteur du seuil d'entrée qui qualifient ces espaces de transition.

2.2.4 Le rapport à l'extérieur

Outre l'intégration au contexte, les architectes ont porté une attention particulière à la position du bâtiment dans son environnement. L'orientation, les ouvertures, l'ensoleillement et les vues ont été traités rigoureusement par plusieurs des équipes afin d'offrir des espaces de qualité. Bien entendu, pour les projets utilisant la mitoyenneté pour densifier et maximiser l'utilisation du terrain, il devient alors difficile d'exposer toutes les façades du logement à l'extérieur. Ce genre de compromis suggère un autre traitement spatial favorisant les espaces de vie aux extrémités des logements et les espaces de services au centre.

Figure 3.21 Plans des étages des logements



Source : Image tirée du projet 537782NI.

¹⁰⁹ Projet 677890AX

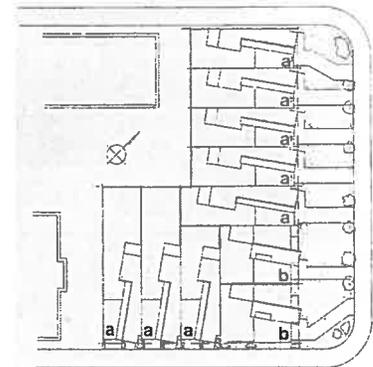
Quatorze équipes, soit 32% des projets ont explicitement porté un intérêt à l'orientation de leurs habitations. Les architectes ont alors orienté les bâtiments de manière à privilégier l'ensoleillement dans les pièces de séjour et de travail. Pour la plupart, la fenestration reste la solution la plus sûre pour profiter de l'orientation, d'un rapport entre l'intérieur et l'extérieur et de la ventilation. Par souci d'économie, l'équipe 537782NI par exemple, a usé de différentes superficies d'ouvertures pour concevoir un logement préservant les qualités liées à l'orientation :

«Les types et dimensions des ouvertures sont choisis en fonction des espaces et de l'orientation : grandes fenêtres pour le côté sud-ouest (salon et chambre à coucher principale). Les ouvertures dans l'espace salle à manger et cuisine sont de dimensions plus modestes. Les autres types de fenêtres sont de petites dimensions permettent d'obtenir une vue de côté (espace extérieur aménagé pour le jeu des enfants). La hiérarchie des fenêtres reflète celles des espaces correspondants et aide à les identifier de l'extérieur.»¹¹⁰

D'autres candidats ont usé de moyens complémentaires pour bénéficier davantage de l'orientation; ainsi, l'inclinaison en plan des bâtiments présente une dynamique particulière:

Figure 3.22 Plan d'implantation des logements

«L'angle de dix degrés par rapport à l'orthogonale :
-Optimise l'orientation des murs par rapport à l'ensoleillement,
-Augmente dans ce contexte les vues de biais,
-Permet l'installation de panneaux solaires sur la mansarde...
Orientation optimum.
Fenestration importante côté sud, ouest et dans une moindre mesure du côté est.»¹¹¹



Source :Image tirée du projet 447756KZ.

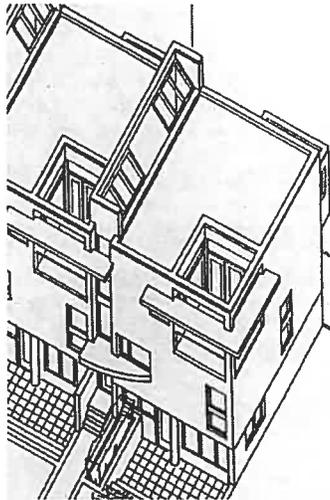
Par ailleurs, l'équipe 030201GO a joué sur la forme et le retrait de ses volumes pour répondre à leurs intentions initiales:

«Since units along Deslisle street are not as favored with sun due to the north alignment, units were designed with set backs on upper floors to achieve the green-room goal and provide better sun penetration to ground yards.»¹¹²

¹¹⁰ Projet 537782NI, p.7.

¹¹¹ Projet 447756KZ, p.1.

Figure 3.23 Axonométrie de la maison



«Des puits de lumière complètent une fenestration sans compromis, condition majeure selon nous à une qualité de vie qui se doit d'être élevée pour contrer certains autres désavantages reliés à cet environnement urbain et ainsi atteindre l'objectif de ramener plus de familles dans les quartiers centraux... »¹¹³

Source : Image tirée du projet 940468LP.

L'équipe 555760AG a réussi à proposer différentes solutions maximisant l'ensoleillement dans chacun des logements: une double hauteur à laquelle s'ajoute une mezzanine, terrasse sur le toit, terrasse en prolongement, puit de lumière, grande fenêtre, etc. Enfin, la plupart des projets sont à double orientation assurant ainsi un apport d'ensoleillement.

2.3 Rapport entre dispositifs spatiaux et organisations spatiales des logements.

Les dispositifs intérieurs révèlent une manière de composer l'espace et proposent des relations issues des différentes composantes du logement. À travers les projets remis au concours, nous analyserons les organisations intérieures des habitations afin de mettre en valeur les idées des concepteurs et leurs conséquences sur les modes de vie des habitants.

En général, les architectes sont soucieux du positionnement des pièces et de leurs rapports : comment et où placer telle pièce par rapport à l'autre ?

Ce chapitre sera composé des thèmes que nous avons prélevés des projets d'architectes ; chacun de ces critères sera exploré afin de mettre en évidence les principales différences

¹¹² Projet 030201GO, p.2.

¹¹³ Projet 940468LP, p.3.

et similitudes considérées dans le cadre du concours. Nous retenons principalement deux approches employées par les architectes pour définir l'intérieur :

- la conception de logements flexibles : qui peuvent être transformés et dont les fonctions sont dictées par les usagers,
- la conception de logements invariables : composés de partitions fixes avec des espaces qualifiés par les architectes.

2.3.1 Partitions et cloisonnements

A. Logements flexibles

En ce qui concerne les logements dits flexibles, une étude déjà développée par la chercheur Annie Chélin concernant le concours L'Art de vivre en ville, conclut que les candidats ont exploré trois types de flexibilité. Pour chacun des types suivants, plusieurs modèles repérés seront ensuite présentés :

a. *«la flexibilité à l'échelle de l'opération»* ayant pour but *'d'offrir du choix à l'acheteur en lui proposant des logements différents sur un même site urbain.»*¹¹⁴ et pouvant s'obtenir de plusieurs manières

b. la flexibilité à l'échelle du logement *«correspond à la flexibilité d'usage pouvant permettre des appropriations diversifiées.»*¹¹⁵

c. la flexibilité de processus ou de développement qui rassemble le travail des architectes, du promoteur et de l'occupant. Ainsi, *«l'architecte propose un plan de base accompagné de plusieurs options. Le promoteur veille à ce que les besoins du client soit étudiés et si possible satisfaits par l'architecte dans les limites du possible que permettent l'organisation structurelle des logements et l'enveloppe budgétaire.»*¹¹⁶

Ce type de flexibilité ne sera pas exposé dans le cadre de notre travail puisqu'il n'a pas été proposé par les architectes. Effectivement, dans la recherche effectuée par Annie Chélin, nous constatons qu'il a été établi par les promoteurs et survient suite à la

¹¹⁴ Chélin Annie, *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*, Montréal, SCHL, 1997, p.29.

¹¹⁵ Chélin Annie, *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*, Montréal, SCHL, 1997, p.30.

¹¹⁶ Chélin Annie, *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*, Montréal, SCHL, 1997, p.50.

nomination du lauréat et précédant la vente des logements, c'est-à-dire dans la phase ultérieure à celle que nous considérons.

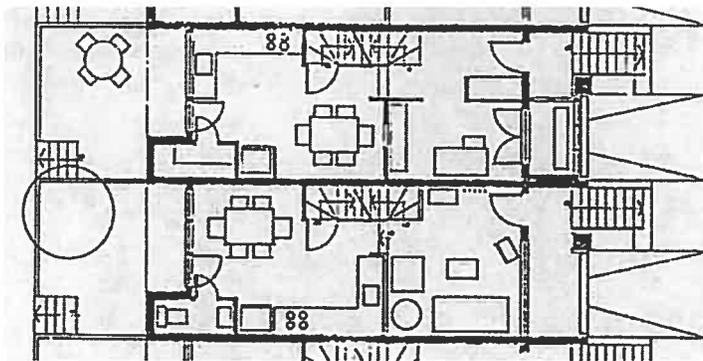
Dans le cas de notre recherche, nous utiliserons les thèmes évoqués par Annie Chélin pour présenter quelques uns des projets qui considéraient le critère de la flexibilité. De même, nous ajouterons à ceux-ci les types de flexibilité qui n'ont pas été évoqués dans cette étude¹¹⁷ mais qui constituent des éléments considérés par les architectes.

a. La flexibilité à l'échelle de l'opération

Deux catégories d'opération sont à noter dans ce cas. La première étant de présenter au sein du projet un seul type de logements dont les aménagements sont multiples et la seconde, une mixité de logements.

Dans ce projet, la flexibilité s'exprime par l'adaptation de l'espace par ses occupants. Les logements présentés sont typologiquement identiques mais leurs configurations intérieures diffèrent selon les besoins des propriétaires : *«Chaque pièce peut être consacrée à une activité ou être appropriée individuellement, en fonction de ses qualités spatiales et de sa position dans la maison...à l'intérieur de l'espace défini par les murs mitoyens, la structure légère.»*¹¹⁸

Figure 3.24 Plans des logements



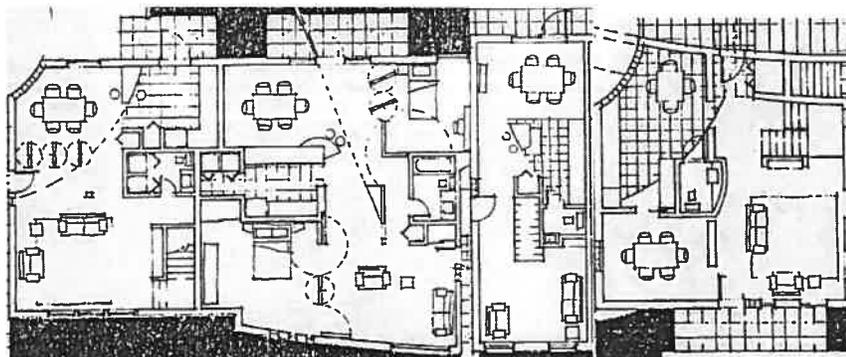
Source : Image tirée du projet 100117CD.

¹¹⁷ Ceci s'explique par le fait que l'étude de A.Chélin a consisté en l'analyse des documents des projets primés dans le cadre des trois thèmes du concours. Rappelons que notre recherche considère tous les projets présentés pour le thème A.

¹¹⁸ Projet 100117CD, p.3.

Dans le cas suivant, la variété des logements proposés permet de répondre à une clientèle diversifiée. C'est au moment de l'achat que les ménages choisiront le 'modèle' qui leur convient davantage.

Figure 3.25 Diversité des logements proposés

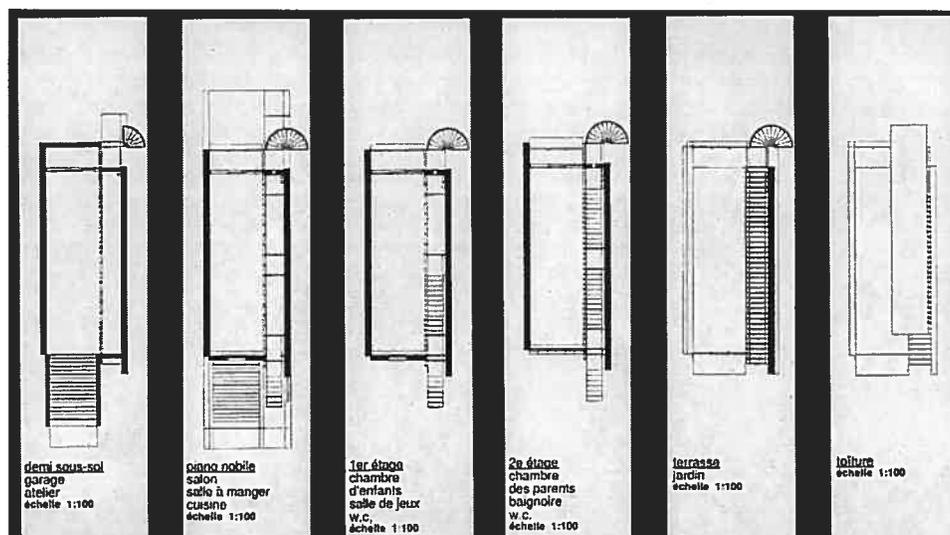


Source : Image produite à partir les documents du projet 125272GS.

b. La flexibilité à l'échelle du logement

b.1 le logement ouvert, plan libre

Figure 3.26 Plan des étages



Source : Image tirée du projet 111262GL.

Quoique l'équipe 111262GL ait proposé le plan libre comme une solution permettant la flexibilité, les architectes ont jugé nécessaire de signaler les pièces à inclure sur chacun de ces étages. En effet, pour que le projet puisse bénéficier d'un minimum de cohérence,

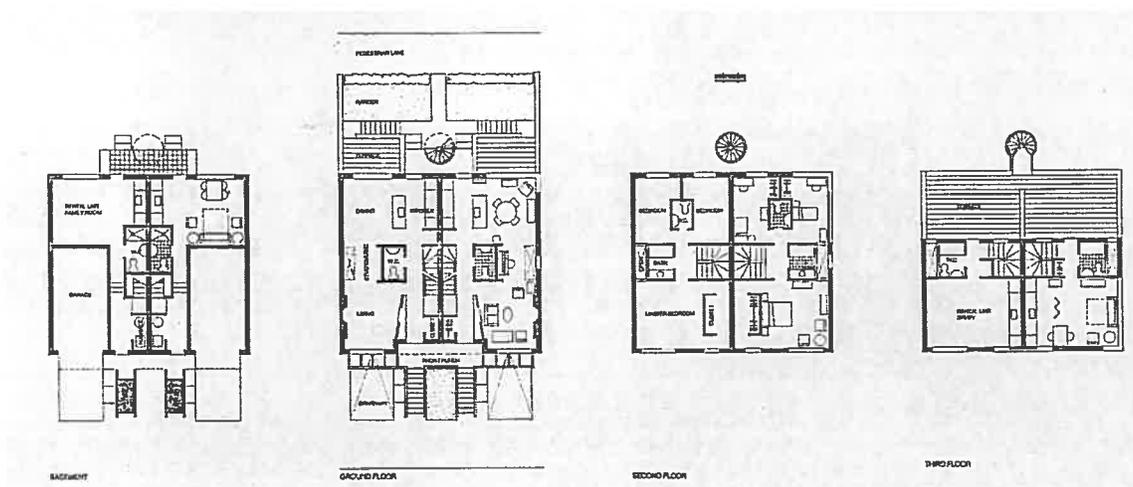
les concepteurs ont anticipé les fonctions potentielles. Ainsi, malgré le fait que le plan libre permette à ses usagers une autonomie face à la configuration du logement, les architectes ressentent la nécessité de prescrire quelques indices.

b.2 le logement agrandi

Un autre type de flexibilité est celui des projets adaptables avec le temps. Tout dépendamment des besoins du ménage aux niveaux financier et de la superficie, le logement subit des transformations afin de subvenir aux nécessités des occupants :

«*A bright and spacious third floor loft under the roof with a generous roof terrace and seasonal access by a spiral stair so typical of Montreal makes a desirable rental unit and enticing future study of office for the owners.*»¹¹⁹

Figure 3.27 Évolution des logements

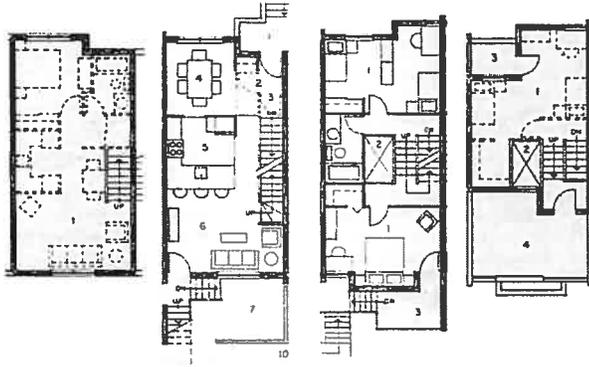


Source : Image tirée du projet 173826AB.

Dans le cas du projet 993729MK, les architectes proposent un sous-sol et un troisième étage non complété mais dont le gabarit est déjà prédéterminé.

¹¹⁹ Projet 173826AB.

Figure 3.28 Évolution des logements



Source : Image produite à partir des documents du projet 993729MK.

De plus, le sous-sol a l'avantage d'être équipé d'une entrée individuelle permettant de créer un appartement supplémentaire ou plus simplement de servir à l'agrandissement du logement. Le troisième étage permet de rallonger l'habitation. Enfin, la flexibilité de cette opération réside dans le fait que ces quatre niveaux peuvent former un ou deux types de deux logements dont les configurations varient :

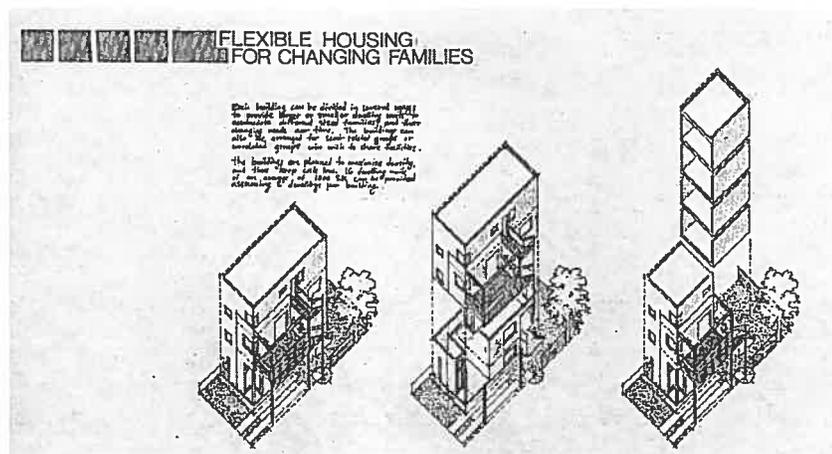
Un logement : N1+N2+N3+N4

Deux logements : N1 ; N2+N3+N4

N1+N2 ; N3+N4

Ce projet présente diverses manières de configurations qui dépendent des besoins de chaque ménage.

Figure 3.29 Évolution des maisons



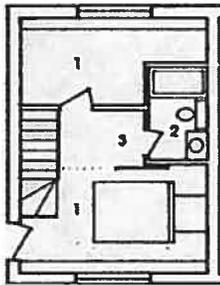
Source : Image tirée du projet 561241TM.

D'autre part, les architectes du projet 987865NN ont conçu des modules à greffer à la structure existante : «*a 12x12 module could be added in future for family expansion or as a rental unit with a private outdoor space.*»¹²⁰ Cependant, aucun indice ne permet de saisir la manière dont ces modules peuvent se rattacher.

Cette deuxième solution paraît moins rassurante et réaliste que les précédentes étant donné que la transformation du logement est très peu perceptible et explicitée. Tout comme le projet 111262GL (voir paragraphe précédent) a implicitement présenté des indices aux usagers, les concepteurs du projet 987865NN auraient dû nous informer d'un minimum du savoir constructif.

b.3 le logement avec espaces intermédiaires

Figure 3.30 Plan d'un étage

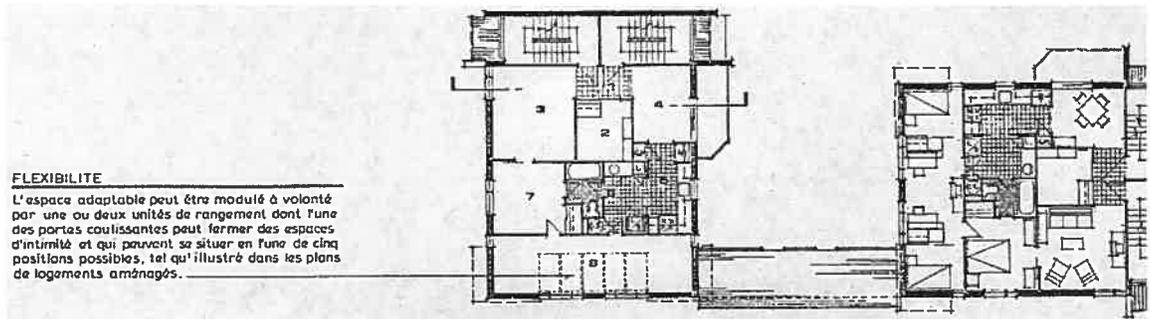


Ce projet présente un espace intermédiaire polyvalent qui est repris sur chacun des étages. Les architectes ont étendu les espaces de transition afin de proposer des espaces d'intervalles à vocations multiples et en lien avec les pièces adjacentes. Plus précisément, les candidats du projet 260143SP ont agrandi le couloir (3) afin qu'il serve aussi d'espace de jeu pour enfants.

Source : Image tirée du projet 260143SP.

b.4 avec des parois ou du mobilier amovibles

Figure 3.31 Plan du logement



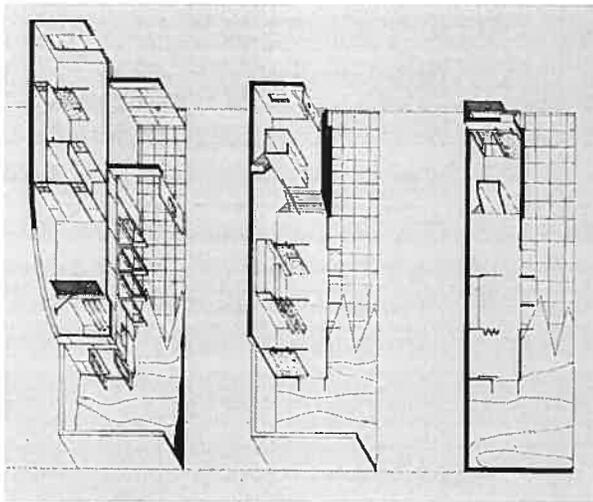
Source : Image tirée du projet 214508FP.

¹²⁰ Projet 987865NN.

Pour les architectes de ce projet, l'espace no.8 est polyvalent et comporte des unités de rangements mobiles qui permettent de structurer cet espace ou un autre à l'intérieur du logement. Aux partitions existantes, l'habitant peut faire varier l'intimité des espaces en se servant de ces unités mobiles comme cloisons.

b.5 avec des blocs techniques centraux, fixes et des espaces périphériques interchangeables

Figure 3.32 Axonométrie des étages



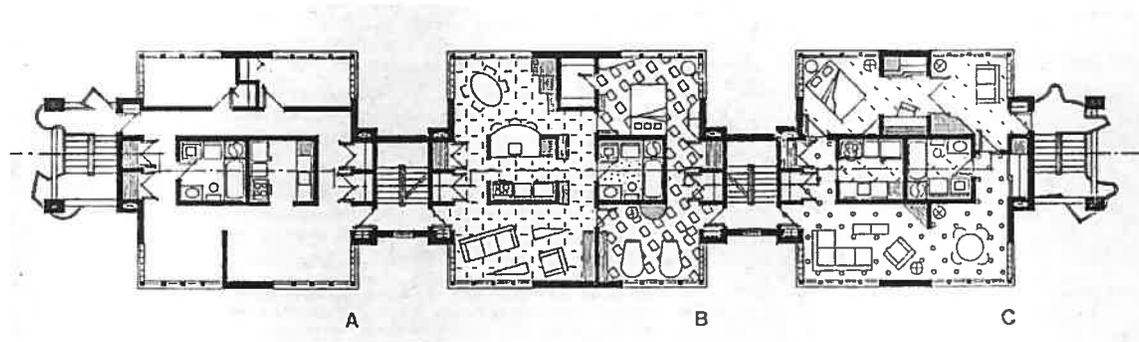
D'autre part, l'équipe 677890AX a remis en question le cloisonnement. Aucun espace intérieur n'est désigné. Les habitants sont libres de configurer leurs logements. Seuls des *délimiteurs* d'espace, soit la cuisine et les salles de bains sont fixes ; ces dernières sont conçues telle des blocs. Ainsi, le plan dégage un rythme spatial évoqué par des éléments immobiles.

Source : Image tirée du projet 677890AX.

Quoique l'emplacement des fonctions soit librement assigné par le groupe domestique, l'espace est divisé dans chacun des deux niveaux, en quatre parties plus ou moins égales délimitées par des marches ou des parois coulissantes. Pour chacune des configurations qui découlent de ce projet, les relations entre individus et les modes de vie énoncés sont variables.

Ce projet se distingue de la majorité des autres par l'addition d'une ou de plusieurs de ces fonctions spécialisées: chambre d'invités, bureau, entrepôt, boudoir, salle de jeux, garde-robe (dont la superficie est égale à celle d'une pièce), chambre noire, bibliothèque, galerie. Alors que les habitations sont standardisées à une seule forme, la diversité des configurations possibles s'adressent à des types de ménages fort variés.

Figure 3.33 Diversité des logements



Source : Image tirée du projet 311063UU.

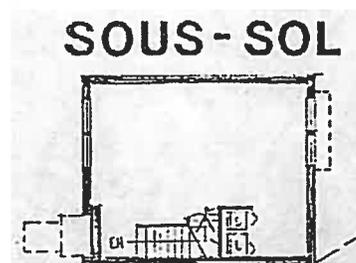
De même, le projet 311063UU démontre une variété de distributions intérieures. Ce sont à la fois les délimitations (par exemple les murs, les divers traitements au sol que l'on aperçoit en plan) et les fonctions qui diffèrent d'un logement à l'autre. Ainsi, le nombre d'habitants par appartement et les activités au sein du ménage varient.

b.6 le logement à pièce indéterminée

La pièce en plus, appelé aussi pièce polyvalente permet aux occupants d'en déterminer la fonction. L'usage de cette pièce varie : salle de rangement, salle de jeu pour enfants, bureau ou atelier pour les adultes, salle familiale, chambre d'invité ou chambre à coucher lorsque la famille évolue...

Figure 3.34 Plan du sous-sol

C'est en augmentant la superficie de l'appartement par l'ajout d'un sous-sol à fonction non attiré que les candidats du projet 368824SR ont conçu un espace qui permettra aux habitants d'en choisir la visée.



Source : Image tirée du projet 368824SR.

D'autre part, plusieurs équipes ont décidé de prévoir un espace supplémentaire – dont l'entrée est indépendante – pour répondre à divers besoins : famille avec adolescents, parents âgés à héberger, logement locatif pour assurer un revenu fixe, lieu de travail, etc. La proximité de ces espaces et le fait de les avoir différenciés du lieu de vie principal du ménage dissocient les activités et accorde l'autonomie à ses usagers. Enfin, parmi tous

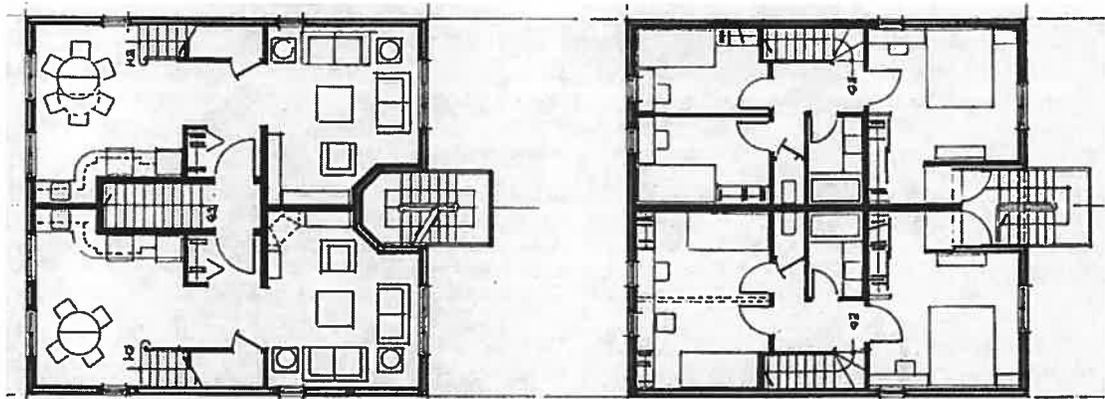
les projets à vocation flexible présentés, une majorité d'architectes sont soucieux de la manière dont les habitants s'approprient les espaces. Pour remédier à cela, ils utilisent divers moyens guidant les usagers : pointillés, mobilier, gabarit préconçu, etc.

B. Logements invariables

La configuration des logements et leurs différentes parties évoque la manière dont les architectes conçoivent la structure et l'évolution du groupe domestique ainsi que les rapports entre ces individus. Plusieurs types de cloisonnements et de regroupements ont été projetés dans le cadre de projets soumis au concours.

Nous remarquons que la variété typologique des logements proposée par les candidats favorise les espaces de vie structurés sur plusieurs étages. Ainsi, les duplex et triplex sont les organisations les plus récurrentes. Dans cet ordre d'idées, la plupart des projets sont conçus de manière à séparer les activités de jour à celles de nuit. L'organisation spatiale qui en découle est soulignée par une séparation verticale, soit les escaliers ; ou horizontale, séparation du logement en deux parties situées sur le même niveau.

Figure 3.35 Plan des logements



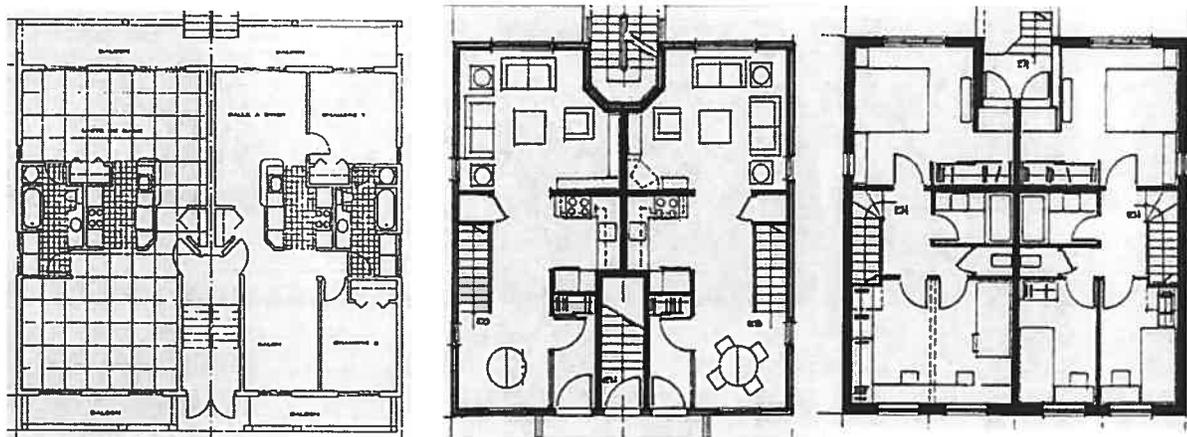
Source : Image tirée du projet 537782NI.

Ce plan élaboré par l'équipe 537782NI démontre clairement la distinction entre les activités de jour, matérialisés par la cuisine, la salle à manger et le salon et celles de nuit, les chambres à coucher et la salle de bain. Chacune de ces activités se situe à un niveau différent. Au sein du même ménage, les espaces individuels sont séparés de ceux plus conviviaux et collectifs.

Nous retenons que les activités de jour sont souvent associées aux espaces collectifs dits publics alors que celles de nuits sont associées aux espaces intimes dits privés. La

division bipartite, qui fractionne le logement en deux espaces (privé, public) et celle tripartite (privé, public, service) sont les plus récurrentes. Dans cette dernière, les services sont le plus souvent regroupés et superposés. En effet, pour les architectes, ce genre de regroupement a l'atout d'être économique et simple de construction dû au rassemblement des canalisations. Par ailleurs, dans quelques cas, ces blocs agissent comme séparateur et divise les espaces avant et arrière du logement.

Figure 3.36 Plans de logements de différents projets

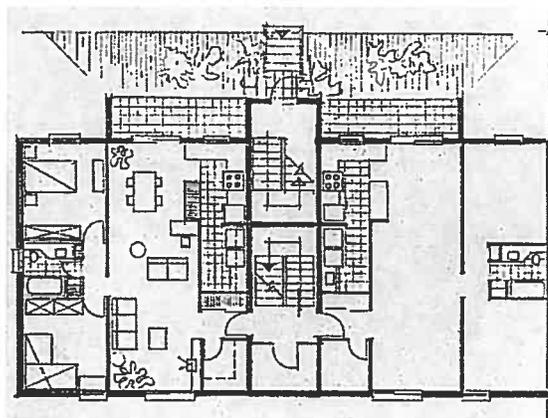


Source : Image tirée du projet 178813JJ.

Source : Image tirée du projet 537782NI.

Figure 3.37 Plan des logements

D'autre part, l'équipe 792468SB par exemple, a conçu un logement tripartite. La division de l'espace en trois parties propose une bande isolée destinée aux chambres à coucher, une seconde, centrale, vouée à la rencontre et une troisième, plus étroite qui regroupe les services et qui s'ouvre légèrement sur la précédente.

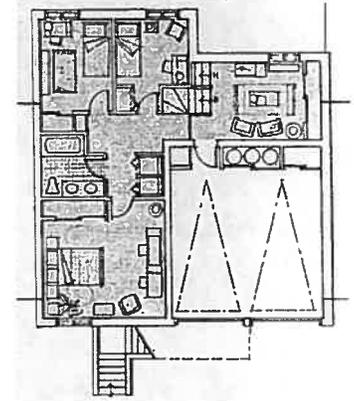


Source : Image tirée du projet 792468SB.

Ces derniers sont regroupés en une bande latérale où la cuisine, placée à l'extrémité arrière du logement est ouverte sur l'extérieur.

Figure 3.38 Plan du logement

Quelques candidats ont opté pour les logements à niveaux décalés, appelés split-level. Pour l'équipe 091191MC, l'utilisation d'une telle configuration permet d'intégrer une salle polyvalente entre les deux niveaux. Ce jeu de palier permet de séparer différentes activités tout en assurant un lien visuel. Dans de cas particuliers illustrant ce schéma, les architectes conçoivent une double entrée, c'est-à-dire la présence de portes d'entrées situées à chaque niveau, afin d'accentuer l'indépendance des individus.



Source : Image tirée du projet 091191MC.

Enfin, l'équipe 656726JM a travaillé la configuration des logements en leur assignant différentes zones : travail, éducation, récréation, surveillance et sécurité des enfants. De cette manière, les espaces ont été définis vaguement et assemblés selon une logique qui assure et optimise le fonctionnement des thèmes mentionnés.

En définitive, malgré les objectifs du concours qui encouragent la conception d'habitations flexibles, adaptables et évolutifs, plusieurs candidats ont opté pour des configurations fixes et immobiles. Par conséquence, nous remarquons que la limite entre les espaces public et privé est en continuelle redéfinition. Les architectes ont proposé de nouvelles organisations qui favorisent à la fois la collectivité au sein des espaces de sociabilité -ouverture des espaces dits publics- à renforcer l'intimité au niveau des espaces individuels -séparation visuelle et matérielle des espaces de nuit- tout en s'intéressant aux liens entre ces deux.

2.3.2 Les lieux de transition

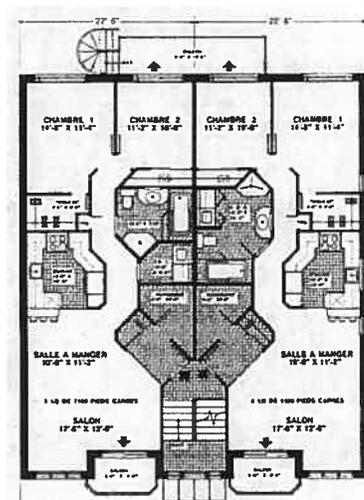
Très peu de justifications ont été émises de la part des architectes quant aux choix des lieux de transition et leurs significations à l'intérieur du logement. Néanmoins, les solutions sont variées et la plupart des projets proposent des systèmes de distribution distincts. En général, l'entrée et la circulation intérieure sont considérées comme les deux lieux de transition par excellence.

L'entrée

Dans une ville au climat froid comme Montréal, l'entrée des logements doit être traitée de manière particulière. Plusieurs architectes considèrent le vestibule comme un espace permettant aux individus de se vêtir et de se chausser (ou l'inverse). Pour cette raison, le premier espace composant le logement est normalement un vestibule qui comprend une penderie. À cette fonction certaines équipes ont exploité l'entrée comme lieu de transition souscrivant les habitants et visiteurs à s'arrêter avant de pénétrer le logement. Pour chacun des projets suivants, l'espace de l'entrée est traité différemment.

Figure 3.39 Plans des logements

Alors que chacune des pièces de cette unité sont nommées, deux espaces de rangement encadrent une troisième portion dont la fonction n'est pas assignée mais que nous considérons comme le vestibule. Les plans affichent un marquage au sol dont la superficie est proportionnellement importante à l'échelle du logement. Les architectes ont conçu cet espace à la fois comme un seuil, un espace de transition, ouvert sur les parties les moins intimes du logement : le salon et la salle à manger et comme un espace fonctionnel,

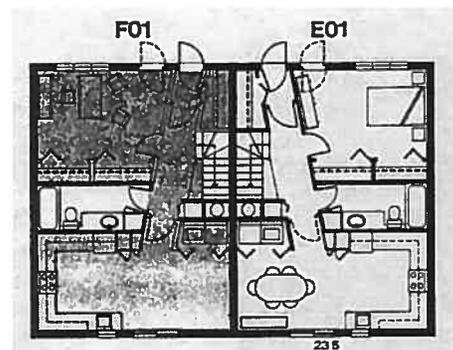


Source : Image tirée du projet 120247GH

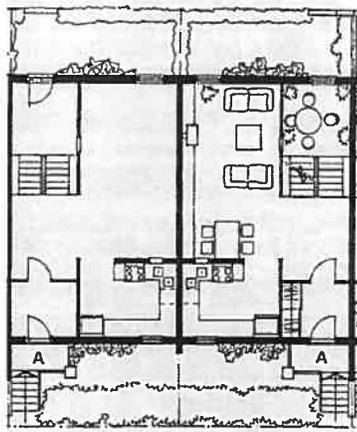
de dimension importante et dont le matériau et les placards répondent aux besoins des habitants.

Figure 3.40 Plans des logements

Dans ce projet, l'entrée donne sur un espace restreint équipé d'un placard. L'accès au logement se fait en deux étapes. La première étant la traversée depuis la porte d'entrée, la seconde étant le passage de cet espace au couloir qui longe l'appartement. La transition se fait en deux temps, rythmée par une série de portes.



Source : Image tirée du projet 030201GO.

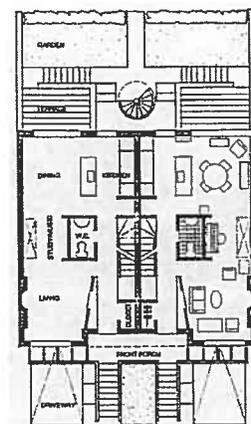
Figure 3.41 Plans des logements

Quant aux concepteurs de ce projet, ils ont configuré le logement de manière à produire un sentiment d'ampleur au visiteur. Ainsi, après avoir franchi les deux portes encadrant l'espace de l'entrée, les habitants pénètrent dans un espace totalement ouvert qui ne dévoile que les parties collectives du logement, à savoir le salon et la salle à manger.

Source : Image tirée du projet 645173DK.

Figure 3.42 Plans des logements

Enfin, ce projet démontre une mise en valeur de l'espace d'entrée. Certes, le mur en angle permet l'agrandissement de l'espace «living» mais il structure et accentue aussi la forme du vestibule. Le placard qui en découle est certes peu fonctionnel mais il met en valeur l'objectif des architectes qui est de séparer ces deux espaces.



Source : Image tirée du projet 173826AB.

Quelques autres candidats ont carrément supprimé l'entrée des logements. La transition du public au privé est alors plus ardue. À l'opposé, les quelques exemples présentés ci-haut ont choisi de valoriser le vestibule en l'ouvrant aux espaces intérieurs, en lui attribuant de nouvelles proportions ou en l'équipant d'unités de rangement. La valeur symbolique de l'espace de l'entrée démontre un intérêt psychologique de la part des candidats à redéfinir le passage de l'extérieur de l'habitation vers l'intérieur.

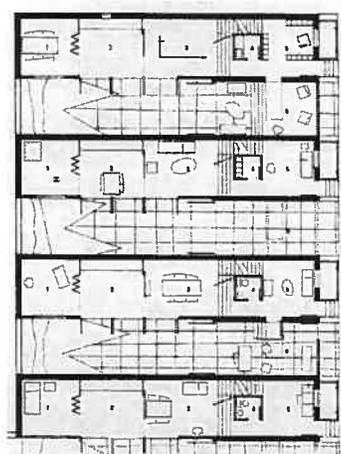
D'autres fois, nous remarquons que ces espaces de transition sont souvent cloisonnés par des portes ou des murs qui montent jusqu'au plafond et qui agissent comme écran

protecteur contre le climat. Ainsi, l'espace de l'entrée agit comme un seuil séparant l'intérieur de l'extérieur.

Circulation

Alors qu'une partie des candidats ont condamné les aires de circulation considérée comme espace perdu, plusieurs équipes ont misé, au contraire, sur ces lieux perçus comme transitoire pour leur conférer une fonction supplémentaire. Ainsi, l'un des moyens les plus récurrents à la division du logement jour-nuit est l'utilisation des espaces de circulation. De nouvelles manipulations spatiales sont introduites par les architectes et reflètent de nouvelles positions.

Figure 3.43 Flexibilité du plan



Dans ce projet à configurations multiples, la circulation est linéaire. En distribuant toutes les fonctions et les partitions du logement d'un seul côté, les architectes ont libéré l'autre côté pour en former un passage.

Ce dernier est ponctué par des éléments qui rythme le parcours et transforme la perception de l'espace: marches, multiples entrées, porte accordéon, etc.

Source : Image tirée du projet 677890AX.

Figure 3.44 Plans des logements

Les circulations horizontale et verticale sont alignées dans ce logement. Les concepteurs du projet ont ordonné ces éléments de manière à amplifier le passage des espaces de jour à ceux de nuit. En effet, ce sont les escaliers et le couloir qui relient ces espaces.

Source : Image tirée du projet 101101AX.

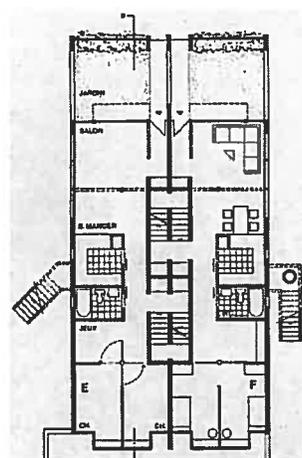
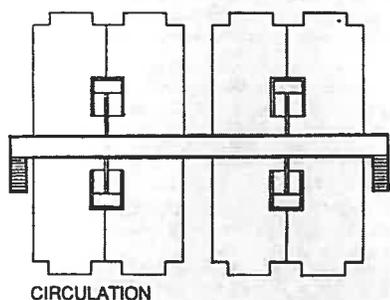


Figure 3.45 Plan de la circulation

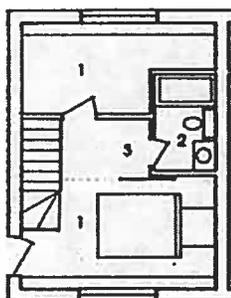


Dans ce projet, la circulation fait partie des intentions émises lors du processus de conception : *«Toutes les circulations individuelles sont parallèles aux murs mitoyens alors que les communications collectives leur sont perpendiculaires.»*¹²¹

Source : Image tirée du projet 101101AX.

De cette manière, les candidats ont superposé couloirs et cage d'escaliers afin de desservir chaque logement sur une surface et demie (la demie étant sur l'étage supérieur) et d'y placer une deuxième entrée qui vise à individualiser davantage l'espace. Ainsi, les architectes ont utilisé la circulation pour répondre à leur objectif d'individualiser les appartements.

Figure 3.46 Plan du logement

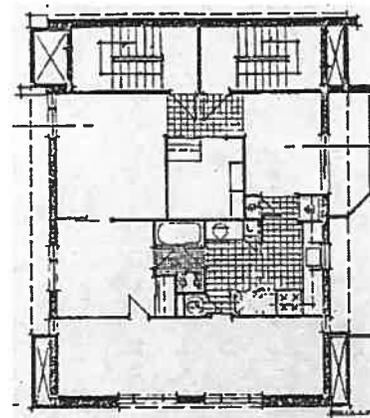


D'une vision plus nouvelle, les architectes de l'équipe 260143SP ont élargi la circulation au niveau des chambres à coucher afin d'affecter l'espace no.3 d'une fonction. Ainsi il devient à la fois lieu circulation et aire de jeux pour les enfants qui sont facilement supervisés à partir de la chambre des maîtres.

Source : Image tirée du projet 260143SP.

Figure 3.47 Plan du logement

Quant à l'équipe du projet 214508FP, elle a carrément décidé d'éliminer toute aire de plancher destinée uniquement à la circulation : *«À l'exception du hall d'entrée, l'accès à chacune des pièces du logement se fait toujours par l'intermédiaire d'autres fonctions qui autrement ne seraient utilisées qu'à des périodes minimales de la journée.»*¹²² Ainsi le passage d'une pièce à l'autre s'effectue au moyen d'un autre espace tout dépendant de l'emplacement de ce dernier.



Source : Image tirée du projet 214508FP.

¹²¹ Projet 101101AX, p.4.

¹²² Projet 214508FP.

Enfin, il est clair que la circulation joue un rôle primordial dans la séparation des espaces de jour et de nuit, de public et de privé. Quelle soit horizontale ou verticale, elle contribue à créer à la fois une limite et elle sert d'espace de passage d'une zone à une autre. Le projet 537782NI confirme cette intention : *«La circulation intérieure entre les zones jour/nuit est verticale (escalier intérieur). Les espaces de la zone jour sont moins cloisonnés que ceux de la zone nuit. Cela permet une continuité visuelle et sonore souhaitable entre ces espaces sans toutefois perdre l'identité (ou cachet) de leur fonction.»*¹²³ Les rapports public-privé découlent donc d'une série de configurations dont tiennent en compte les architectes.

2.3.3 Rapport public vs privé

Au début de ce chapitre, nous avons constaté que la majorité des équipes avaient scindé le logement en deux ou trois parties, partageant ainsi les espaces privés des espaces publics. À partir des textes des candidats, nous remarquons deux approches différentes qui sont tantôt contradictoires, tantôt complémentaires. L'une de ces approches veille à renforcer les rapports sociaux au sein du même ménage, à encourager la communication. L'autre valorise plutôt l'intimité des individus en leur procurant des espaces propices à la «retraite». Quels sont les dispositifs spatiaux employés par les architectes? Et quels sont les rapports et les effets de ces derniers?

De manière générale, très peu de candidats ont abordé la question des dispositifs intérieurs dans leurs textes. Pour cela, nous nous baserons principalement sur les documents graphiques.

L'espace intime : la chambre à coucher

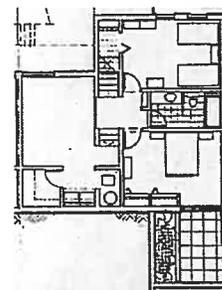
Quoique la majorité des projets aient agencé les chambres à coucher de toute la famille dans une même section du logement, celles des adultes sont représentées de manière différente. En comparant les chambres d'adultes à celles des enfants, nous remarquons que ces dernières sont de superficie moindre quoiqu'elles soient plus souvent utilisées. En effet, les architectes estiment que la cohabitation de deux adultes dans une même

¹²³ Projet 537782NI, p.7.

chambre requiert davantage d'espace qu'une chambre pour enfant. Pourtant, les enfants passent plus de temps que les adultes dans leurs chambres. Par conséquent, les scénarios proposés représentent la chambre à coucher comme un espace de nuit, un espace intime. Dans le cadre de ce concours, les architectes ont traité cet espace de manière quasi-traditionnel.

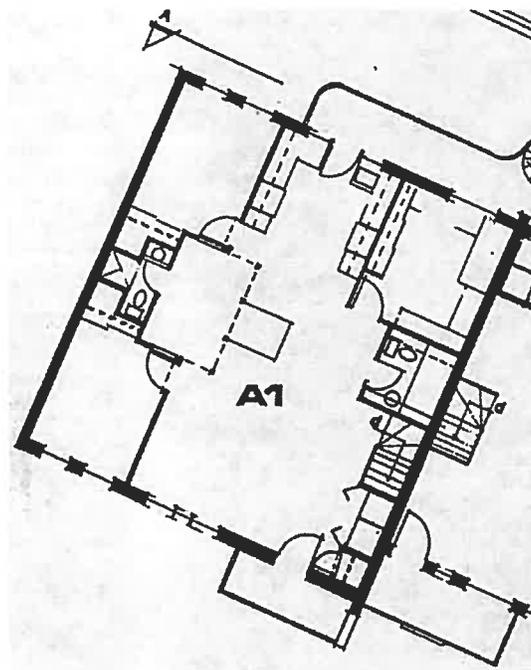
Figure 3.48 Plan des chambres à coucher

Par la position des chambres à coucher, cet exemple représente la majorité des projets. En effet, le geste de placer les chambres à coucher de part et d'autre de la salle de bain, sur un étage distinct des autres pièces est caractéristique des projets d'habitation.



Source : Image tirée du projet 656726JM.

Figure 3.49 Plan du logement



Par ailleurs, les architectes du projet 239468QF ont conçu des parois amovibles permettant d'agrandir les chambres ou la salle de séjour :

«The unit is on a single storey and its distinguishing characteristics is that moveable panels separate the main living area from an adult shared suite. When the panels are in place, the two adults have the use of a private space away from the children. One adult can use this private den as an extension of their bedroom and the second adult can use the other living areas of the unit. With the panels removed a large communal area can be achieved for the gathering of the complete household.»¹²⁴

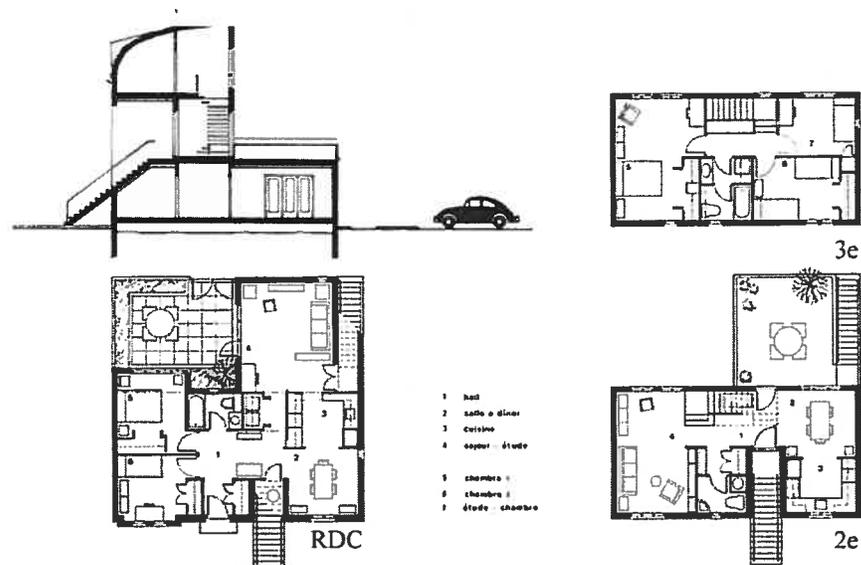
Source: Image tirée du projet 239468QF.

¹²⁴ Projet 239468QF, p.8.

Dans le cas de cohabitation chez des adultes séparés, chacun d'entre eux occupera une chambre alors que c'est à l'enfant d'adopter la pièce mobile. La proposition de ces candidats s'adresse à des ménages mixtes tels ceux composés de parents et grands-parents, de cohabitation de parents séparés, etc. L'aménagement flexible que les architectes proposent, transforme l'assignation des chambres à coucher et de la pièce de séjour. Dans quelques cas, les plus jeunes peuvent être privés de leur intimité.

Dans le projet suivant, les chambres à coucher sont clairement séparées du reste du logement. Dans le cas de l'appartement sur un niveau (RDC), la division se fait horizontalement ; les chambres, espaces de l'intimité étant d'un côté alors que les espaces collectifs sont regroupés de l'autre. Dans le cas de l'habitation sur deux niveaux (2^e-3^e), les chambres sont aussi retirées des espaces de rencontre. Le langage spatial qui les définit est accentué par la toiture courbe que nous apercevons en coupe. Celle-ci renvoie à l'idée d'un cocon. Ainsi, la forme de la toiture 'apaise' l'individu dans son espace le plus intime.

Figure 3.50 Coupe et plans des logements



Source : Image tirée du projet 011991RR.

Enfin, très peu d'architectes se sont exprimés (par écrit) par rapport à la conception des chambres à coucher. La plupart ont isolé les chambres des parties les plus actives de la maison afin de les éloigner de toutes sources bruyantes. En général, les dimensions des

chambres sont similaires d'un projet à l'autre et comporte le strict nécessaire, soit un lit et un espace de rangement. Quelque fois, les chambres pour adultes sont adjacentes à un espace extérieur (balcon ou terrasse). Une salle de bain est souvent installée à proximité des chambres.

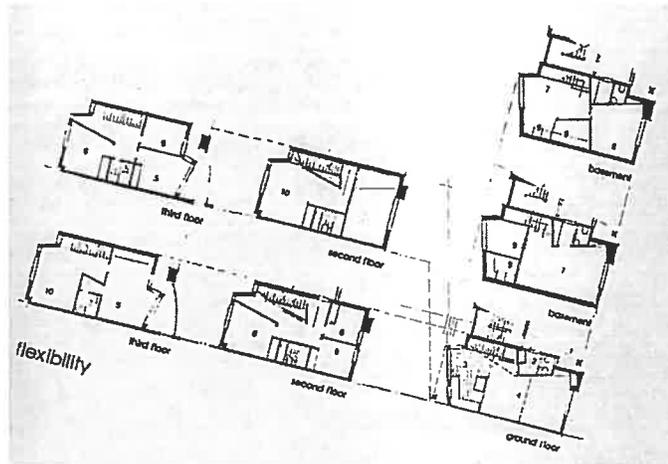
D'autre part, une seule différence est à noter entre les chambres pour enfants et pour adultes. Cette distinction se lit au niveau de l'ameublement des chambres : alors que celles pour enfants sont généralement composées d'un (ou de deux) lits simples, celles des adultes sont automatiquement composées d'un lit double (ou de dimension plus grande). Comme mentionné précédemment, les chambres pour enfants ne sont pas uniquement des lieux de sommeil ou de nuit. Elles sont aussi des lieux d'épanouissement, de jeux, d'échanges, de rencontre, des espaces de jour. En effet, pour remédier à ce problème, plusieurs candidats ont conçu des salles de jeux pour enfants distinctes des chambres. Celles-ci se trouvent le plus fréquemment à proximité des espaces de jour, de la cuisine ou du salon, de manière à faciliter la surveillance aux parents. Leurs dimensions sont assez réduites et leurs fonctions modifiées avec le temps. De manière plus poétique, l'équipe 645173DK prévoit des espaces pour enfants : *«every dwelling have an interior stair that may be an excellent place for play. The under-stair space may be used as a doll house. Every dwelling has also a garden on the land level or on the roof. The size of this place is less important than its quality...»*¹²⁵ Ainsi, plusieurs des projets conçoivent des chambres pour enfants selon leur âge. La chambre des enfants est souvent proche de celle des adultes si ceux-ci sont en bas âge. Cependant, dans les projets considérant les enfants en âge plus avancé (adolescents ou jeunes adultes), les chambres sont séparées. Celles des parents sont toujours situées à l'écart des autres pièces du logement alors que celles des plus jeunes font partie d'une annexe : sous-sol, agrandissement de l'habitation, transformation de la salle de jeu, etc.

Le projet suivant résume bien cette idée: *«a house where children can play safely and be easily supervised; a house with a simple, logical and flexible plan where family can spread out in different areas or congregate in one; a house built with an economical*

¹²⁵ Projet 645173DK, p.2.

structure, of attractive and durable materials; a house that will be able to respond to the changing needs of the family and allow for easy expansion.»¹²⁶

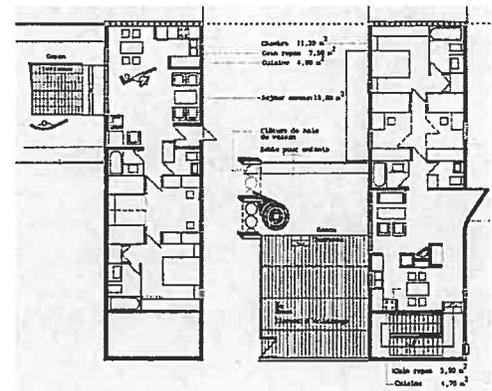
Figure 3.51 Plans des logements



Source : Image tirée du projet 151515HM.

Les candidats du projet subséquent ont divisé le logement en deux parties : les espaces communs partagés ou les espaces individuels. Les chambres à coucher sont ainsi rassemblées. La chambre pour enfants occupe la première étape du passage vers la chambre des adultes. Les plans démontrent la flexibilité des chambres pour enfants : la possibilité de redivision affecterait à chaque enfant une petite chambre isolée.

Figure 3.52 Plans du logement



Source : Image tirée du projet 911287NF

Dans les deux cas, la position de la chambre pour adultes rend possible une surveillance permanente envers celle des enfants. Ainsi, nous concluons que la chambre pour adulte est beaucoup moins sociable que celle des enfants. Elle n'est utilisée que la nuit et le matin pour des fonctions bien déterminées : sommeil, boudoir alors que celle des enfants sert à pratiquement toutes sortes d'activités : jeu, sommeil, étude, visite, etc.

¹²⁶ Tiré du projet 151515HM, p.1.

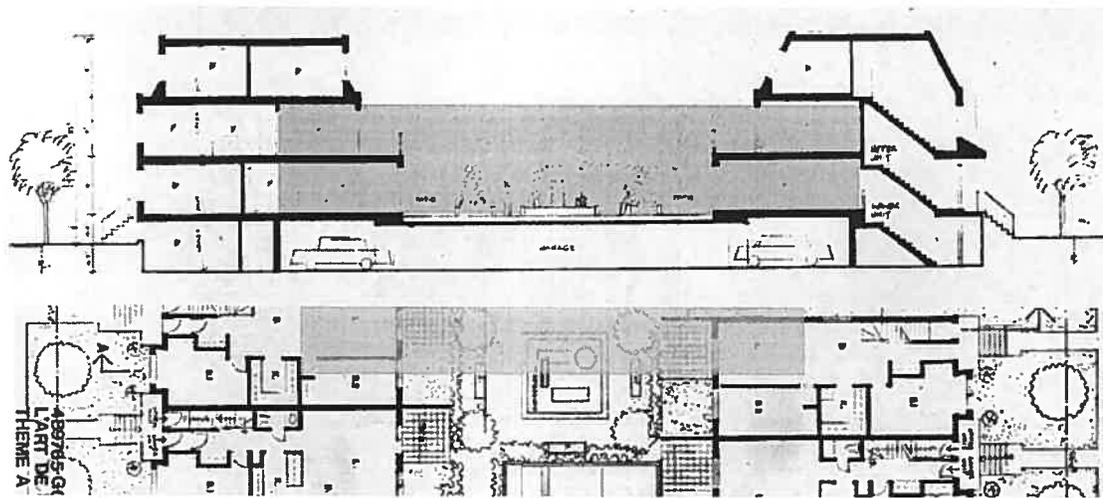
Légende : 1 front porch 2 entry 3 kitchen family 4 living dining 5 master bedroom 6 bedroom 7 playroom 8 office studio 9 utility storage 10 study.

Le séjour ou le salon

Tous les projets ont proposé des espaces de séjour ouverts aux restes des pièces considérés de jour. Cependant, les architectes ont conçu des dispositifs variant le genre d'ouverture.

Ainsi, ce premier exemple démontre l'ouverture des espaces de séjour vers la terrasse arrière du projet. Cette terrasse se prolonge elle-même en cour arrière. De cette manière, les concepteurs ont développé une suite d'espaces collectifs qui passent du privé au public : l'espace de séjour intérieur se poursuit en espace extérieur privé, qui, à son tour, se transforme en espace extérieur collectif à l'échelle du complexe d'habitations.

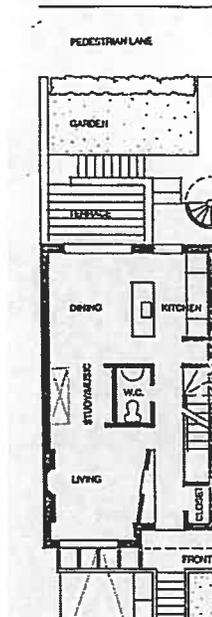
Figure 3.53 Plans et coupes des logements



Source : Image tirée du projet 489765GG.

Les deux bandes grises que nous avons insérées illustrent le prolongement de l'espace de séjour intérieur vers l'extérieur. Ces ouvertures et continuités encouragent le dialogue et l'interaction entre l'intérieur et l'extérieur tout en y différenciant les niveaux de collectivité. L'espace de séjour occupe alors une position valorisante puisqu'elle jouit de l'apport extérieur : éclairage naturel, vue intéressante, etc.

Figure 3.56 Plan du logement



D'autre part, dans cet espace ouvert, le séjour est lié à une deuxième pièce, le «studiomusic» qui, avec le bloc salle d'eau, divise le logement en deux. Le séjour se trouve alors à l'avant du logement. Il est doté d'une cheminée, qui, selon les candidats, unit le ménage et amplifie le caractère de convivialité.

Adjacente à l'entrée, la salle de séjour est l'espace public par excellence puisqu'elle accueille à la fois les individus d'une même famille et les invités.

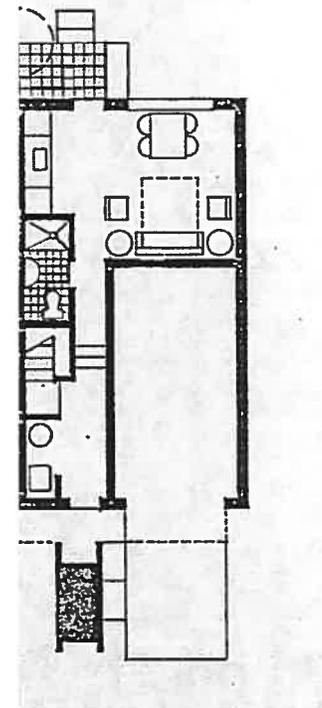
Source : Image tirée du projet 173826AB.

Figure 3.57 Plan du logement

Dans ce petit appartement pour une personne, l'espace de séjour est le même que celui de la chambre. En effet, l'utilisation d'un mobilier transformable, genre de futon, permet à l'habitant de modifier l'usage de la pièce selon le moment de la journée.

Cette habitation est secondaire. Elle a été conçue en annexe afin d'assurer un revenu fixe au ménage. Pourtant elle est en lien direct avec le logement principal et garantit un espace supplémentaire au besoin.

Source : Image tirée du projet 173826AB.



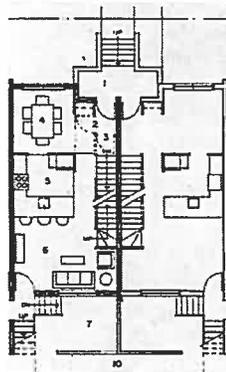
D'autres candidats ont carrément proposé des espaces ouverts dépourvus d'équipements. Ils ont appelé ce dispositif le «loft», en référence aux logements industriels nord-américains qu'ont récupéré les artistes new-yorkais dans les années 60. Quelques uns des candidats ont tenu à justifier les espaces composant ces lieux alors que d'autres se sont résolus à laisser libre cours aux acheteurs.

Somme toute, nous remarquons que les espaces de séjour sont encore considérés comme des espaces de jour, pourtant ils sont aujourd'hui davantage utilisés en fin d'après midi et en soirée. Le rôle social qu'ils entretiennent pousse les architectes à les 'placer' du côté des pièces de jour.

La cuisine

Cuisine corridor, îlot de cuisine, cuisine en U ou en L, plusieurs candidats l'ont considérée comme le cœur de la vie familiale. La cuisine est généralement ouverte au reste du logement, quelque fois légèrement cloisonnée.

Figure 3.58 Plans des logements



«The centrally located kitchen is conceived as the 'heart' of the home. Minimal walls encourage strong dialogue between adjacent spaces.»¹²⁷

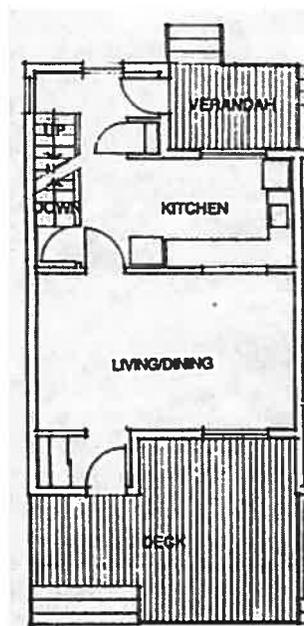
Source :Image tirée du projet 993729MK.

Dans très peu des projets, la cuisine était complètement fermée. Les architectes n'ont pas exprimé leurs intentions concernant la conception des cuisines mais, d'après quelques-uns des textes soumis, nous comprenons que le dispositif de la cuisine répond aux nouvelles mœurs de la vie familiale. La rencontre se fait aujourd'hui dans cet espace, qui sert non seulement à la préparation culinaire mais bien souvent à manger et à la réunion. L'ajout d'une table ou d'un comptoir à manger est chose récurrente. L'ouverture de cet espace sur le reste du logement rompt l'isolement de la personne préparant le repas.

¹²⁷ Projet 993729MK, p.5.

Tel que mentionné précédemment, la cuisine, la salle de séjour et la salle à manger sont souvent adjacentes et reliées. Sans l'indication du mobilier, la distinction entre ces pièces serait difficile. De ce fait, une des équipes a travaillé les niveaux du plafond pour caractériser chacune des pièces : «*Le plafond de la cuisine est rabaissé et voûté avec éclairage indirect permettant une différenciation fonctionnelle.*»¹²⁸ Leurs dimensions sont plus ou moins similaires et leurs fonctions s'enchevêtrent. Les concevoir tel des espaces ouverts facilite leur intégration dans des logements de plus en plus restreints en superficie. Alors que la cuisine servait originellement à la préparation culinaire, elle est, aujourd'hui, pour la plupart des architectes, associée à un lieu de rencontre.

Figure 3.59 Plan du logement



Dans ce projet, l'un des rares où les limites de la cuisine sont marquées par une porte et un mur, les candidats ont conçu le logement en privatisant la cuisine. La porte qui délimite cet espace mène aussi aux escaliers, qui à leurs tours, conduisent aux espaces les plus privés du logement.

La cuisine n'est plus de l'ordre du public; habitants et visiteurs se réunissent dans la pièce avoisinante, le séjour, et non dans la cuisine qui sert principalement à la préparation culinaire.

Le désordre de la cuisine, les odeurs sont ainsi à l'abri des visiteurs. Cependant, l'ouverture au niveau du mur permet la liaison entre les individus qui se trouvent dans la cuisine et ceux présents au séjour ou à table.

Source : Image tirée du projet 612374BJ.

De manière générale, la cuisine est la fusion entre espace de rencontre et de travail. Ceci survient à une période où les activités féminines à l'extérieur du logement se font de plus en plus nombreuses et que la préparation culinaire devient tâche familiale. La femme qui travaille est de moins en moins responsable d'apprêter les repas. Les planifications quotidiennes et les heures d'alimentation sont modifiées.

¹²⁸ Projet 940468LP, p.3.

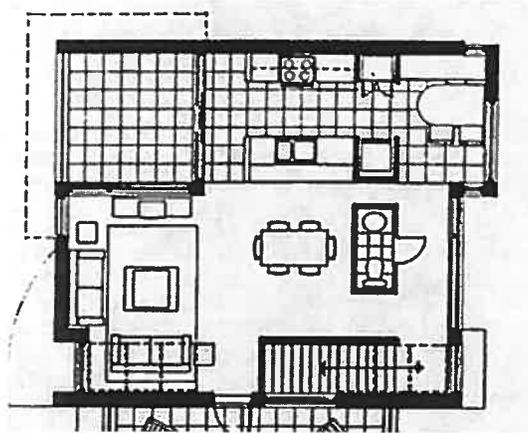
Ainsi, le positionnement de la cuisine varie d'un projet à l'autre. Elle est tantôt située au niveau de l'entrée, tantôt centrale, tantôt à l'autre extrémité. Dans ce cas, elle est souvent ouverte sur une terrasse arrière.

En général, les membres d'un même ménage maximisent la fonction de la cuisine afin de lui conférer un nouveau rôle permettant à la fois de préparer les repas et de discuter. Celle-ci occupe deux fonctions : elle est à la fois pièce de service et de rencontre. Pour cela, elle comporte souvent des meubles favorisant le rassemblement : (table, comptoir-bar, etc.) mais qui ne remplacent pas la salle à manger.

La salle à manger

Deux projets sur quarante-trois ont conçu une salle à manger que nous avons classifiée comme «traditionnelle», c'est-à-dire cloisonnée. Tous les autres projets ont développé des salles à manger ouvertes sur la cuisine ou le séjour.

Figure 3.60 Plan du logement



Ce projet fait état de deux coins repas. L'un plus restreint est de l'ordre du quotidien. Il dépeint le genre de situation assez fréquent où les membres d'un même ménage ne mangent pas nécessairement ensemble étant donné leurs différents horaires.

Source : Image tirée du projet 940468LP.

Ainsi, la table aménagée au centre du logement concilie un plus grand nombre d'individus alors que le comptoir installé dans la cuisine facilite et sollicite moins d'efforts à la consommation de repas. Quoiqu'il soit étroit, les architectes ont décidé d'en faire un espace confortable étant donné sa fréquentation quotidienne *«Le coin-repas est situé derrière la cuisine et fait saillie sur la façade arrière du bâtiment, il permet de profiter de l'ensoleillement de fin de journée.»*¹²⁹

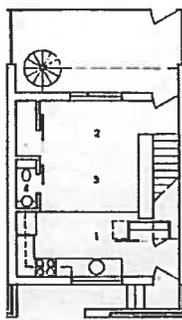
¹²⁹ Projet 940468LP, p.3.

Dans tous les projets, et quelques soient les positions de la cuisine, de la salle de séjour ou de la salle à manger, celles-ci sont toutes situées sur le même étage et sont reliées. La principale raison de cette configuration est le rapprochement des individus à une époque où ces derniers se dispersent : tout en considérant que chacun de ces individus a des occupations différentes à tout moment, les architectes ont conçu des pièces ouvertes afin de leur offrir de brefs moments de rencontre. L'intimité des membres d'un même ménage n'est alors retrouvée que dans les chambres à coucher et les salles de bains.

La salle de bains

En effet, les configurations des salles de bains ont suscité un grand intérêt de la part des architectes. Au niveau des espaces dits publics (cuisine, salle de séjour et à manger) la salle de bain n'est pas toujours existante. Sinon, elle se présente principalement sous deux formes : salle de bains traditionnelle (lavabo, bain, toilette) ou salle d'eau (lavabo, toilette). Dans tous les projets, l'étage des chambres à coucher comprend au moins une salle de bain. Toutefois, sa configuration varie d'un projet à l'autre.

Figure 3.61 Plan du logement

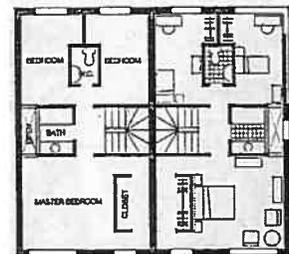


De ce fait, les candidats du projet 260413SP considèrent la salle d'eau au niveau du rez-de-chaussée nécessaire afin d'éviter aux visiteurs et aux enfants d'accéder au second étage. Celle-ci se situe discrètement dans le prolongement de la cuisine. La porte coulissante qui la délimite ne brise pas l'effet assuré par l'ouverture spatiale du logement.

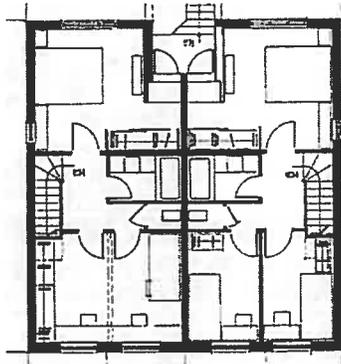
Source : Image tirée du projet 260413SP.

Figure 3.62 Plans des logements

Dans le projet 173826AB, la salle d'eau est séparée du bain pour une utilisation simultanée de deux pièces. L'espace bain bénéficie d'un puit de lumière.



Source : Image tirée du projet 173826AB

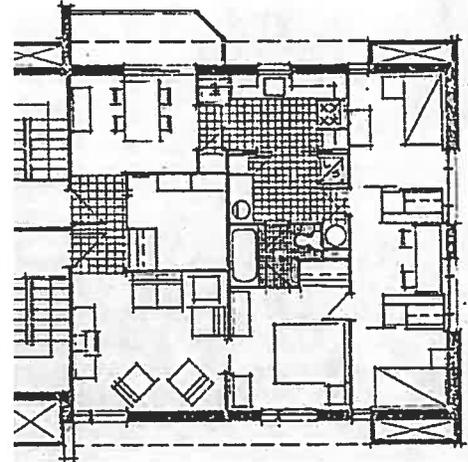
Figure 3.63 Plans des logements

Source : Image tirée du projet 537782NI.

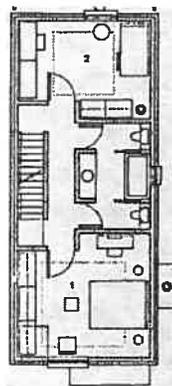
Par ailleurs, l'équipe 537782NI a retiré uniquement la toilette de la salle de bain. Ces deux projets sont intéressants du point de vue pratique. Dans les deux cas, il n'existe qu'une salle de bains pour au moins trois à quatre individus. En séparant le mobilier de la salle de bain, les architectes facilitent la préparation matinale des individus d'un même ménage.

Figure 3.64 Plan du logement

Quant à l'équipe 214508FP, elle a au contraire isolé la toilette et le bain de la section lavabo et laveuse/sécheuse sachant que le logement est réparti sur un seul étage. D'un côté, la toilette et le bain sont directement accessibles à partir de la chambre des maîtres et de l'autre côté, le lavage peut-être complété en même temps que la préparation culinaire. Cette configuration peut sous-entendre que la personne chargée de la préparation culinaire est aussi chargée des travaux de buanderie.



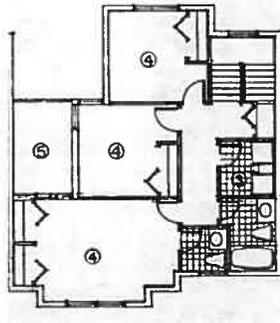
Source : Image tirée du projet 214508FP.

Figure 3.65 Plan du logement

Au niveau des chambres, les candidats du projet 814418MJ ont conçu une salle de bain flexible dans son utilisation. Deux portes permettent d'y accéder. Deux autres portes coulissantes séparent la section bain-lavabo des deux toilettes placées aux extrémités. Ainsi, l'usage de la salle de bains accomode plusieurs individus en même temps, ce qui réduit les files d'attente. Cette configuration paraît judicieuse et sa superficie ne dépasse presque pas celle des autres salles de bain.

Source : Image tirée du projet 814418MJ.

Figure 3.66 Plan du logement



Dans ce projet, les architectes ont installé une salle d'eau dans la chambre des maîtres, une salle de bain complète et un espace pour la buanderie au niveau de l'étage. Le fait d'intégrer toutes ces pièces au même niveau facilitent et répartit adéquatement le temps de préparation des individus.

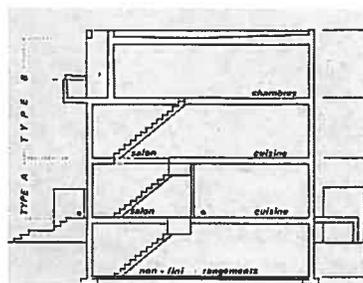
Source : Image tirée du projet 123456RO.

Ces quelques exemples démontrent un intérêt de la part des architectes à composer des salles de bains pratiques dans des appartements à superficie restreinte. Très peu d'équipes ont proposé deux salles de bain au niveau de chambres. Au contraire, en redéfinissant la distribution spatiale de la salle de bains, les candidats ont tenté de la rendre le plus pratique possible. Ses usages sont répartis et permettent des emplois simultanés. Toutefois, la salle de bains demeure un espace étroit qui n'est profitable qu'aux fonctions primaires : se laver, passer aux toilettes. Cet espace de préparation personnelle est limité. Alors que sa configuration se transforme, très peu de modifications des pratiques ont été énoncées par les architectes.

Rangement

Pour certaines équipes, les rangements sont considérés comme des espaces traités avec la même importance que celle accordée à toute autre pièce du logement. Pour d'autres candidats, le rangement est un espace résiduel qui occupe peu d'importance : «*Les espaces résiduels ainsi créés sous les volées d'escalier servent de rangements.*»¹³⁰

Figure 3.67 Coupe du bâtiment



Ce premier exemple démontre aussi le peu d'importance consacré à la conception de l'espace de rangement. Les architectes ont alloué le sous-sol, un espace non-fini pour le rangement censé être transformé avec le temps.

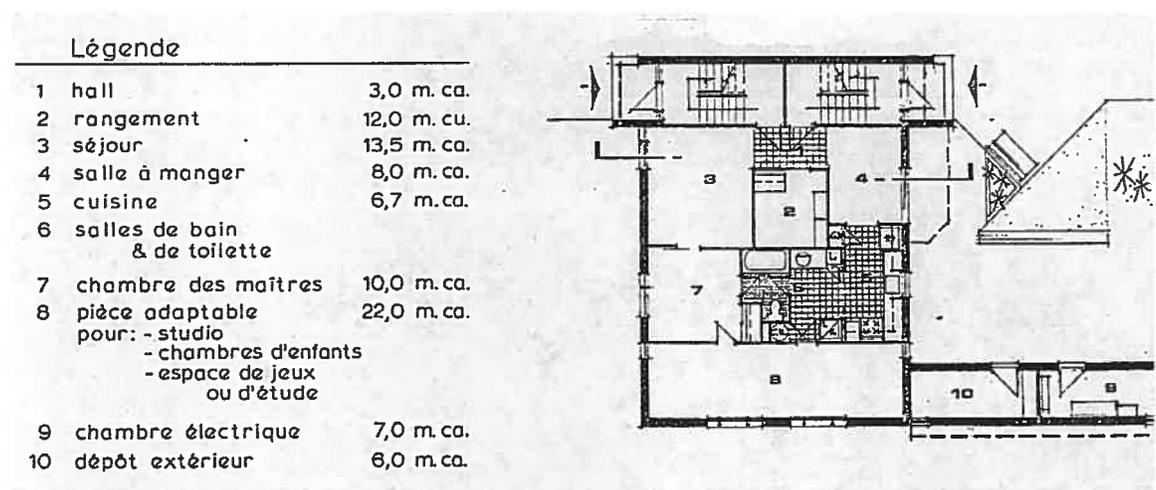
Source : Image tirée du projet 137877AA.

¹³⁰ Projet 940468LP, p.4.

Par conséquence, les superficies, les emplacements et les types des rangements varient énormément d'un projet à l'autre : grenier, sous-sol, placards, cabanons, meuble, etc. Par ailleurs, les architectes différencient l'usage de rangements situés à l'extérieur ou à l'intérieur : «*Les cabanons où les espaces de rangement sont localisés dans des espaces communs regroupés sous le module du logement de D qui sert de passage entre l'avant et l'arrière...L'aménagement de grands placards dans les chambres et la salle polyvalente aide aux besoins de rangement intérieur et les placards extérieurs tel que montrés sous le logement de type D peuvent servir aux rangements de bicyclettes et autres équipements.*»¹³¹

Les candidats du projet 214508FP ont conçu des logements incluant différents types de rangement : un dépôt extérieur (no.10), une pièce de rangement (no.2) comportant une section de tablettes ajustables et une section de penderie et rangement en tiroirs fermée par des portes coulissantes. De même, à l'intérieur de la chambre no.8, qui peut à son tour servir de pièce de rangement, se trouve cinq modules de rangement mobiles qui peuvent être aussi bien positionnées dans cette pièce ou relocalisées.

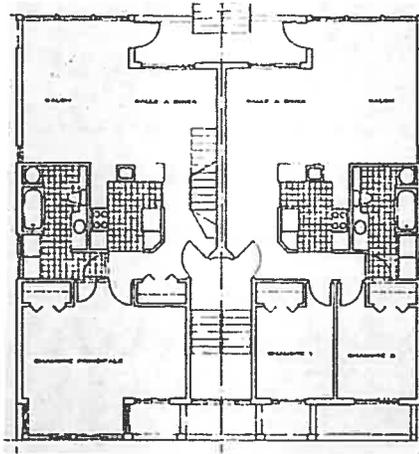
Figure 3.68 Plan du logement



Source : Image tirée du projet 214508FP.

¹³¹ Projet 091191MC, p.7.

Figure 3.69 Plans des logements



Quant aux architectes du projet 178813JJ, ils ont exploité les placards de sorte à les utiliser en guise de cloison. Ce moyen permet à la fois une division fonctionnelle de l'espace et la préservation de l'intimité des habitants

Source : Image tirée du projet 178813JJ.

2.4 Rapport entre figures spatiales et modes de vie (usages)

Cette partie a été abordée indirectement dans chacune des catégories discutées précédemment. Au départ, nous avons relevé dans le tableau vingt et un critères se rapportant aux rapports entre figure spatiale et modes de vie (usages) : intimité, appropriation de l'espace, flexibilité, pièces de jeu pour enfants, pièce en plus, nouvelle norme, interaction communautaire, réflexion sur l'ensoleillement, réflexion sur le prix, réflexion sur la superficie, aménagement paysager, évolution du ménage, supervision des parents, possibilité de travailler à la maison, réflexion sur la lumière ou l'éclairage, intégration de perspectives particulières, réflexion sur l'esthétique, mixité des ménages. Parmi ceux-là, seuls ces aspects n'ont pas été présentés : nouvelle norme, réflexion sur le prix, réflexion sur la superficie et réflexion sur l'esthétique ; les autres ayant été examinés dans les deux premières catégories.

2.4.1 Nouvelle norme «écologique»

Une seule équipe a exprimé le désir d'insérer une nouvelle loi aux codes du bâtiment, celle de l'ajout d'une *chambre verte* : «*Obviously a balcony is not enough and this*

contest is viewed as the starting point for the development of a green room policy.»¹³²

.Les architectes insistent pour fournir un espace extérieur : une terrasse assez vaste qui permette aux usagers de passer du temps à l'extérieur ou de l'utiliser comme espace de plantation.

2.4.2 Réflexion sur le prix et la superficie

En général, les équipes ayant porté une attention au prix ont tenu compte de deux points : le premier étant le fait que ces habitations s'adressent aux familles acheteuses d'une première maison donc ayant un revenu peu élevé ; le second étant la superficie du logement par rapport au prix et à la qualité.

Trois projets ont explicitement présentés leurs chiffres. Le projet 537782NI énonce que : *«La superficie du terrain est de 1152 m². L'implantation au sol est de 318 m², soit 28% de la superficie habitable. Le total de la surface bâtie (y compris le sous-sol) est de 1272 m², soit un indice de superficie de plancher de 1.1. La densité d'occupation obtenue est de 104 familles par hectare. Le coût total du développement est estimé à \$1.2-1.3 million. Le coût de l'habitation reste proportionnel à la catégorie de revenu des familles concernés.»¹³³* Les architectes précisent que les prix des douze logements varient de \$115 000 à \$130 000 selon la superficie.

Pour l'équipe 270981DZ, le projet comporte 10 logements dont l'indice de superficie est de 1.41 et l'implantation de 35% de surface construite. Les architectes assurent que leur projet aura un coût de construction inférieur à la moyenne estimé entre 49 et 55\$ le pied carré. D'après nos calculs, les prix de construction de leurs logements varieront entre \$44935 et \$65560. Cependant, les prix des logements n'ont pas été énoncés.

L'équipe 940468LP n'a pas avancé autant de détails que les projets précédents, mais le prix de construction de leurs habitations est bien plus élevé que les projets précédents. Par contre, les architectes ont usé des pratiques typiquement montréalaises pour assumer les coûts des habitations : leurs calculs sont plus concrets étant donné qu'ils rapportent le

¹³² Projet 030201GO, p.2.

¹³³ Projet 537782NI, p.1-2.

coût mensuel du ménage propriétaire sachant qu'une unité de logement est mise en location. Ainsi, en considérant la location d'un appartement, les propriétaires devront déboursier 800\$ mensuellement.

Enfin, ces trois projets dépeignent de manière générale les astuces proposées par les candidats. Les deux premiers exemples utilisent un système de construction et des matériaux économiques afin de proposer des prix et des superficies susceptibles d'attirer des familles acheteuses d'une première maison alors que le troisième exemple propose aux ménages de mettre en location un appartement conçu expressément à cette fin.

2.4.3 Réflexion sur l'esthétique

Tout au long du texte rédigé par les candidats du projet 940468LP, nous remarquons un intérêt porté non seulement à l'esthétique des habitations mais au langage formel et architectural qui en découle. Ainsi pour ces architectes *«la qualité des interventions doit être élevée pour permettre un réel engouement de la part des clientèles»*¹³⁴ et assurer le retour en ville de familles acheteuses d'une première maison. De même, ils citent un extrait de «Eupalinos ou l'architecte» de Valéry pour exprimer leurs intentions : *«N'as-tu pas observé, en te promenant dans cette ville, que d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets ; les autres parlent, et d'autres enfin, qui sont les plus rares, chantent ?»*¹³⁵

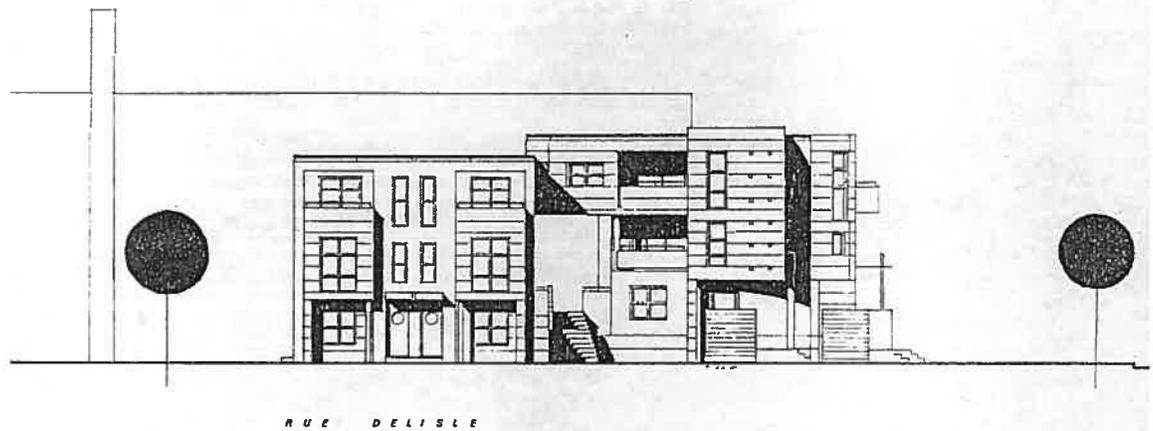
De même, pour l'équipe 137877AA c'est l'expression architecturale qui régit l'esthétique du projet. Cinq critères sont mis en valeur par les architectes : *«alternance des vues courtes et longues de l'ensemble, séquences visuelles rythmées du boulevard Georges-Vanier et rue Deslile, articulation des deux volumes à la rencontre desquels se trouvent la terrasse, les stationnements et services communs, dynamisme des éléments de façades principales et de terrasse : entrées, balcons, retraits...mise en valeur des accès principaux, de l'accès semi-privé et de la terrasse commune.»*¹³⁶

¹³⁴ Projet 940468LP.

¹³⁵ Le projet 940468LP a tiré cette citation de 'Eupalinos ou l'architecte', Valery Paul, Gallimard, 1944.

¹³⁶ Projet 137877AA, p.3.

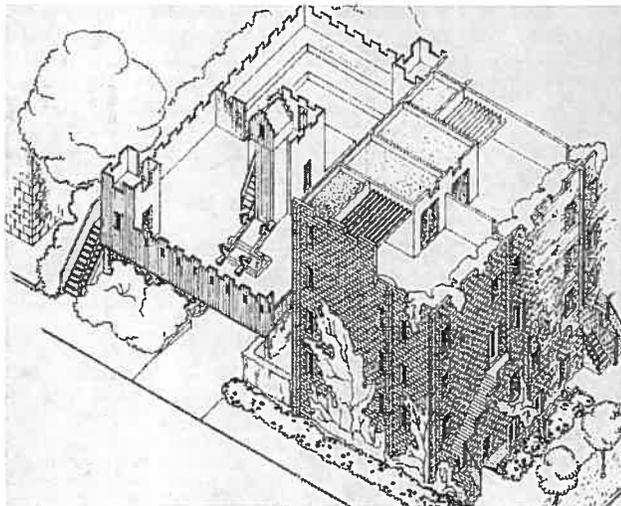
Figure 3.70 Façade du bâtiment



Source : Image tirée du projet 137877AA.

Quant à l'équipe 645173DK se charge de plaire aux enfants: *«Childhood is the period of discovering the world, and home is the first piece of the puzzle. In these days everything has the same importance: fairy stories are mixed with reality and play with serious activities. The home should have some secrets, hidden spaces accessible only for kids and wonderful gardens around. Medieval castles have all these qualities, thus they were source of inspiration for the project – more in a symbolic way, than in real arrangement...»*¹³⁷

Figure 3.71 Axonométrie du projet



Source: Image tirée du projet 645173DK.

¹³⁷ Projet 645173DK, p.2.

2.5 Rapport entre dispositifs constructifs et équipements

2.5.1 Stationnement

Le code national du bâtiment exige un espace de stationnement pour chaque deux logements. En général, les architectes ont respecté cette loi. Quelques uns en ont rajouté un ou deux de manière à offrir à chaque logement au moins un stationnement. Pour ces architectes, ce moyen permet d'attirer davantage de ménages vers la ville étant donné que le problème du stationnement paraît toujours comme un inconvénient relié à vie urbaine. Ces derniers sont habituellement à aire ouverte. Par contre, certains projets les ont conçu sous forme de garages ou des stationnements souterrains.

2.5.2 Réflexion sur l'acoustique

Le projet 911287NF propose de régler le problème du manque d'intimité acoustique. Ainsi, des fenêtres de dimensions restreintes relient les espaces intérieurs à la rue afin de réduire les problèmes liés à l'acoustique et aux pertes thermiques. L'utilisation de «techniques mixtes» a aussi pour but la réduction de ces inconvénients. Cette technique est décrite par les architectes comme une combinaison de haie renforcée par un tissu tendu entre des panneaux verticaux. Ce qui permet à la fois d'abaisser le coût d'une clôture.

Enfin, certains autres projets mentionnent les problèmes d'acoustiques en ville sans nécessairement discuter des solutions possibles. L'équipe 178813JJ mentionne en outre l'utilisation de masses isolantes et de barres résilientes.

2.5.3 Matériaux, systèmes mécaniques et coût énergétique

La plupart des architectes ont proposé pour la commande de ce concours et les contraintes budgétaires qui en découlent des matériaux de base, des dimensions standard et les méthodes de construction utilisées normalement dans ce domaine.

Chapitre IV

Synthèse des analyses

À partir des analyses effectuées, nous sommes en mesure de mieux informer notre interrogation : quelles sont les principales divergences et convergences entre les représentations que les architectes se font des nouveaux modes des vies et le renouvellement des dispositifs architecturaux ? Il est toutefois important de rappeler que les projets analysés proviennent du concours d'architecture l'*Art de vivre en ville*, que le thème du concours considéré est celui de *Famille acheteuse d'une première maison*, et qu'à partir de celui-ci deux observations sont à noter. L'une sous-entend la description d'une famille acheteuse d'une première maison, sa composition, ses besoins, etc. et l'autre étant la proposition d'un projet dont les coûts sont accessibles à un ménage dont les moyens financiers sont limités.

Du point des principales divergences, nous retenons la clientèle, la flexibilité ou l'inflexibilité et l'organisation du plan. Du point des principales convergences, nous retenons l'implantation, la typologie, les domaines privés ou publics.

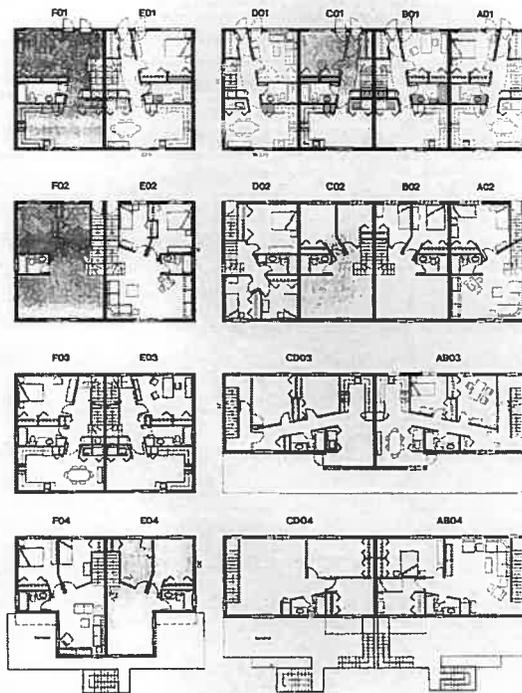
1. Les divergences

1.1 La clientèle

Les architectes du concours ont adopté diverses approches en regard de leur compréhension de la clientèle. De manière générale, les équipes ont considéré la formule la plus traditionnelle, composée de deux parents avec un ou deux enfants. Cependant, quelques équipes se sont engagées à redéfinir catégoriquement la combinaison d'une famille. Dans ce cas, les architectes ont fait preuve de réalisme en adoptant des modèles issus des nouveaux modes de vie : ménage éclaté, ménage reconstitué, célibataire, intégration des grands-parents, etc. De ces considérations, il ressort principalement une certaine adéquation des dispositifs spatiaux : flexibilité des espaces, possibilité d'annexes, organisations intérieures du logement particulières, etc. Ainsi, les candidats qui ont pris en compte ces changements ont proposé des projets d'habitations nettement

différents des autres. La considération de la clientèle a joué un rôle prépondérant dans la conception de logements. C'est un des critères qui a façonné l'organisation du projet.

Figure 3.72 Diversité dans la composition des logements



Source : Image tirée du projet 030201GO.

1.2 Flexibilité ou inflexibilité

Critère proposé par le jury du concours, la flexibilité n'a toutefois pas été développée de la même manière par tous les candidats. Quelques équipes se sont résolues à proposer des configurations inflexibles que ce soit aux niveaux du projet ou des logements, alors que d'autres ont insisté pour mettre en valeur la flexibilité à ces deux échelles. Le choix de ces derniers est ambitieux : permettre à quiconque de s'approprier les espaces. Selon ces architectes, les modes de vie incitent à des changements rapides en peu de temps et nécessitent des lieux qui s'adaptent à leurs besoins. Ces besoins sont difficilement perceptibles et prédictibles d'où la nécessité de concevoir des espaces transformables.

L'alternative à ces deux positions extrêmes est la proposition de projets à choix multiples de logements. Ainsi, la mixité typologique d'habitations au sein d'un même complexe est une solution innovatrice par rapport aux projets montréalais et de plus en plus prisée. Elle est souvent présentée sous forme de scénario ou de narration par les architectes et répond à une diversité d'usages.

D'autre part, une minorité d'équipes ont proposé des projets d'habitations intégrant d'autres fonctions et services à l'échelle du complexe, telles que garderie, commerce, bureaux, etc. Il est important d'en faire mention puisque le concours s'inscrivait dans un contexte urbain où les principales caractéristiques étaient la densité et la mixité. Cette solution est donc assez innovatrice dans la mesure où, depuis la création des banlieues à Montréal, les projets d'habitations sont généralement isolés des autres fonctions. Enfin, ce ne sont pas tous les architectes qui partagent cette vision mais cette proposition soulève une réflexion innovatrice qui fait référence aux particularités même de l'urbanité tel que la proximité et la réduction des déplacements.

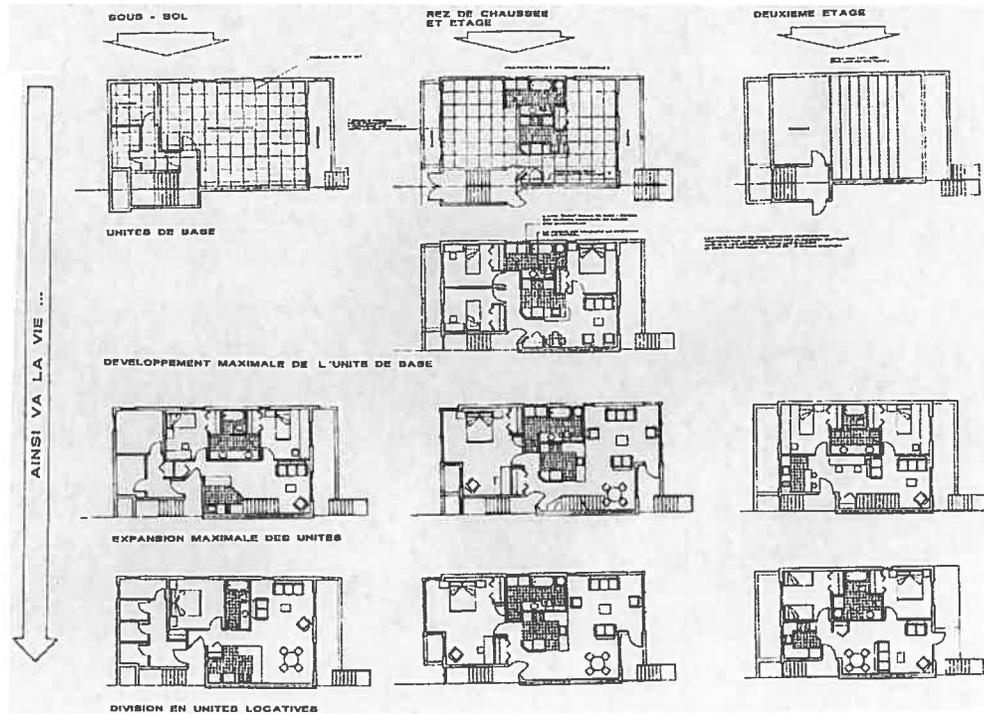
Les architectes ont opéré de la même manière à l'échelle du logement. L'addition de nouvelles pièces à l'intérieur même du logement révèle aussi des innovations quant aux usages. L'apparition de pièces à fonction non déterminée (pièce en plus) ou au contraire, à fonction trop précise et inhabituelle (chambre noire) témoigne d'une part de désir des architectes de permettre aux usagers de s'appropriier les espaces et d'autre part, une aspiration à dicter des usages.

1.3 L'organisation du logement

Les plans des logements soulèvent des différences au niveau de leur organisation. Ce sont les distributions bipartites et tripartites qui sont les plus récurrentes quoique d'autres formes, telle que la maison à demi-niveaux reviennent. Ces organisations assez classiques sont décrites; les architectes en vantent les qualités sans toutefois justifier leurs choix. Le point en commun des architectes face aux diverses configurations est le fait de respecter la clientèle qu'ils imaginent. Ainsi, ils répondent à leur propre commande en formulant leur univers. Alors que plusieurs des candidats ont gardé des

distances par rapport aux scénarios inventés, d'autres, au contraire mettent en valeur leurs modes de vie personnels.

Figure 3.73 Évolution du plan du logement



Source : Image tirée du projet 178813JJ.

Pourtant, ce sont les considérations concernant les portraits des ménages qui ont été novatrices alors que les plans qu'ils ont proposés l'étaient moins. En effet, la séparation habituelle jour/nuit est omniprésente. Les principales questions qui caractérisent l'organisation du plan sont d'ordre relationnelle et dimensionnelle : où situer telle pièce par rapport à l'autre, etc. Ainsi, malgré la variété des organisations proposées, la distribution intérieure demeure assez traditionnelle.

Cependant, ce sont quelques pièces du logement en particulier qui sont renouvelés. Notons tout d'abord la multiplication des salles de bains au sein du logement et les divergences dans sa composition. Celles-ci sont principalement augmentées afin de rendre plus efficaces et rapides les préparations individuelles quotidiennes : matinales et nocturnes. Les pratiques qui s'y passent n'ont pas été modifiées, quelques architectes ont décomposé la salle de bain, mais les dimensions et le mobilier sont toujours les mêmes.

Alors que plusieurs projets représentent la salle de bain comme l'espace le plus intime, d'autres s'amuse à faire exploser cet espace et à le rendre accessible simultanément à plusieurs individus.

Le trio cuisine/salle à manger/salle de séjour ne présente pas de réelles transformations. Si les architectes s'entendent sur la relation entre ces trois pièces, généralement ouvertes l'une sur l'autre, leurs opinions sont divergentes en ce qui concerne leurs positions. C'est tantôt la salle à manger, tantôt la cuisine et quelques fois la salle de séjour qui est centrale. Cependant, la position joue un rôle mineur étant donné l'ouverture des pièces. Ce qui est toutefois différent c'est la relation existante entre les pièces aux extrémités et l'extérieur du logement tout dépendamment de la pièce et du côté.

D'autre part, les espaces de transition occupent pour certains candidats une importance particulière. Ainsi, ces quelques équipes ont tenu à revaloriser ces lieux en leur conférant des superficies plus généreuses qu'à l'habitude. Par contre, d'autres architectes ont carrément supprimé ces espaces jugés inutiles.

Quant aux chambres à coucher, ni leur position ni leur dimension n'ont été modifiées. Par contre, quelques unes des équipes ont proposé de nouveaux lieux d'épanouissement aux plus jeunes. Ainsi, enfants et adolescents occupent désormais des espaces particuliers propices à leurs activités. Ces pièces diffèrent de leur chambre à coucher et sont une nouveauté dans la conception de logements urbains à Montréal.

Enfin, si les architectes ont présenté diverses approches aux critères présentés ci-dessus, ils ont toutefois contribué à enrichir les réflexions concernant les dispositifs d'aménagement. De la sorte, plusieurs de leurs opinions présentent aussi des convergences.

2. Les convergences

2.1 Implantation et typologie

Les architectes s'entendent sur le fait que leur projet doit s'intégrer au contexte avoisinant et au tissu urbain. L'implantation sur le terrain se fait de manière à maximiser la superficie habitable afin de concevoir un projet rentable dont les logements sont financièrement accessibles aux familles acheteuses d'une première maison.

En général, les architectes ont valorisée la typologie des maisons de ville qui se définit comme une série de maisons mitoyennes, en rangées, de deux à trois étages chacune, à l'exception de quelques projets où il était question de coopérative ou d'immeuble(s). Dans les deux cas, les candidats ont proposé des projets très peu innovateurs au niveau formel ; l'esthétique a été mise de côté au profit d'une recherche se rapportant au bien-être des habitants. Ce confort se lit aussi bien à l'échelle du bâtiment, où les architectes proposent des espaces de détente et de rencontre, qu'à l'échelle du logement, où l'intimité est révisée. Pour cela, les nouvelles avenues qu'ils ont proposées s'attardaient davantage sur les rapports et les limites existants entre les espaces privés et publics qu'à des aspects se rapportant à l'ergonomie, la technique, etc.

2.2 Du public au privé

De manière générale, les concepteurs partagent le même avis en ce qui concerne les activités appartenant aux domaines privés et publics. L'utilisation de différents mots se rattachent à ce lexique : collectif, individuel, jour, nuit, ouvert, fermé. Les activités de jour sont souvent associées aux espaces collectifs dits publics et ouverts alors que celles de nuits sont associées aux espaces intimes dits privés et fermés. Ainsi, c'est à travers l'organisation de ces parties que les candidats formulent leurs intentions. Le travail des rapports sociaux à travers le projet et les logements figure à plusieurs reprises. Les candidats sont soucieux de concevoir des espaces propices à la création d'échanges entre les habitants, à l'entraide entre ses jeunes ménages mais aussi à la planification de retraites individuelles. De ce fait, plusieurs équipes proposent des espaces

1-voués à la rencontre :

a- entre habitants de ménages différents:

à l'échelle du projet : cour collective, seuil commun, etc.

à l'échelle du logement : terrasse extérieure ou balcon lié, etc.

b- entre habitants du même ménage :

à l'échelle du projet : espace fermé à réserver, etc.

à l'échelle du logement : espaces ouverts tel que la cuisine, le séjour, etc.

2-voués à la retraite :

a- entre habitants de ménages différents:

à l'échelle du projet : entrée individuelle, logements, etc.

à l'échelle du logement : terrasse ou balcon privé, etc.

b- entre habitants du même ménage :

à l'échelle du logement : chambres, salle de bains, etc.

Enfin, la plupart des équipes ont porté leurs réflexions sur le sens de l'habitation à travers la séparation des espaces publics et privés. Ce sont les considérations concernant les rapports sociaux et individuels qui sont mis en valeur par ces architectes.

Somme toute, une partie des architectes se sont intéressés au projet en tant qu'architecture avant tout urbaine alors que pour d'autres, le concours a permis la formulation de scénarios ou de programmes illustrant les modes de vie des habitants. Les dispositifs qui en découlent ne sont pas nécessairement innovateurs mais ce sont les relations entre ces espaces, leurs positionnements, leurs regroupements et quelques fois leurs dimensions qui créent de nouveaux rapports. Malgré le fait que l'innovation en architecture soit souvent reliée aux nouvelles technologies et aux techniques de construction, les architectes n'ont pas soulevé ces considérations lors de la conception des projets. Ils ont développé leurs projets de manière à valoriser une hypothétique innovation dans le portrait qu'ils dépeignent des usagers d'habitations urbaines et de leurs valeurs quotidiennes. Dans cette perspective, s'agit-il d'un «mythe» des nouveaux modes de vie?

Conclusion : le mythe de nouveaux modes de vie

Comme mentionné au début de ce mémoire, cette étude entend contribuer à l'avancement des connaissances aux niveaux :

1-théorique : pour comprendre les représentations opératoires des architectes face à la transformation des modes de vie dans un milieu urbain

2-critique : pour commenter l'écart entre les ambitions des promoteurs du concours et les représentations des architectes

3-et un retour historique sur le concours montréalais l'Art de vivre en ville

1- Les représentations opératoires des architectes face à la transformation des modes de vie dans un milieu urbain.

Les analyses effectuées nous prouvent qu'il n'y a pas un seul modèle ou une seule approche aux projets d'habitations urbaines. Chacune des équipes a développé son projet à partir de critères et de facteurs qui l'intéressent tout en se rapportant à la commande du concours. Plusieurs candidats ont énoncé que la transformation des modes de vie influençait leurs projets. Cependant, l'organisation du logement n'a pas été transformée de manière notoire et claire. Dans un tel cas, force est de constater que les nouveaux modes de vie ont peu de répercussions sur la conception de logements mais opèrent davantage comme un moteur symbolique du changement culturel.

Dans ce sens, s'agit-il d'un de ces mythes sur lesquels reposent nos sociétés contemporaines? En effet, pour Jean Baudrillard, *«la société vit sur un mythe tenace : celui de l'avance ininterrompue de techniques et du retard moral des hommes sur ces techniques.»*¹³⁸ Tandis que pour Roland Barthes, la culture de masse nous alimente de mythes :

*«nous voguons sans cesse entre l'objet et sa démystification, impuissants à rendre sa totalité : car si nous pénétrons l'objet, nous le libérons mais nous le détruisons ; et si nous lui laissons son poids, nous le respectons, mais nous le restituons encore mystifié.»*¹³⁹

¹³⁸ Baudrillard Jean, *Le système des objets*, Éditions Gallimard, 1968, p.174.

¹³⁹ Barthes Roland, *Mythologies*, Éditions du Seuil, 1957, p.233.

Ce que nous appelons aujourd'hui nouveaux modes de vie s'inscrit dans le système de valeur du progrès scientifique dans lequel la nouveauté prime. De ce fait, les médias, les nouveaux moyens de communications et notre société moralisent et idéalisent ces changements en essayant de nous convaincre de l'ampleur et de la nécessité de ces transformations.

Le philosophe André Lalande¹⁴⁰ définit le mythe comme un *«récit fabuleux, d'origine populaire et non réfléchi, dans lequel des agents impersonnels, le plus souvent les forces de la nature, sont représentés sous forme d'être personnels...Se dit aussi des récits fabuleux qui tendent à expliquer les caractères de ce qui est actuellement donné...»*. Pour Georges Gusdorf, cette définition rassemble *«les diverses conceptions du mythe qui pouvaient se rencontrer dans l'opinion philosophique vers 1910-1920»*¹⁴¹. Il propose plutôt de considérer que le *«mythe désigne ce mode de vérité qui n'est pas établi en raison, mais plutôt reconnu par une adhésion en laquelle se dévoile une spontanéité originare de l'être dans le monde.»*¹⁴²

En effet, l'origine exacte du concept «nouveaux modes de vie» est difficile à saisir sur le plan sociologique, en particulier dans sa relation aux systèmes de valeur occidentaux: c'est pourtant un leitmotiv qui s'est répandu et qui perdure dans nos sociétés. Sa formation provient d'un souci de codification et de rationalisation des comportements de l'individu ou de la société.

Il devient plus clair, à travers les analyses effectuées que les nouveaux modes de vie s'apparentent au mythe. Il s'agit d'une interprétation culturelle qui prend une ampleur considérable au début des années 90. À Montréal, c'est lors de l'opération Habiter Montréal que le concept de «nouveaux modes de vie» est socialement répandu, afin d'inciter la population au retour en ville. User du concept «nouveaux modes de vie» correspond à les encourager au retour en ville en réduisant les problèmes des périphéries

¹⁴⁰ Lalande André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Presses Universitaires de France, 1991, p.665.

¹⁴¹ Gusdorf Georges, *Mythe et Métaphysique – introduction à la philosophie*, Paris, Flammarion, 1984, p.304.

¹⁴² Gusdorf Georges, *Mythe et Métaphysique – introduction à la philosophie*, Paris, Flammarion, 1984, p.303.

et en leur offrant des réponses à leurs nouveaux besoins. Selon Pierre Teasdale, les promoteurs du concours ont réussi, par l'emploi de cette expression, à attirer de nouvelles clientèles en ville¹⁴³. Dans tous les cas, ils ont tenté de fournir aux architectes le maximum d'indices à la conception d'espaces propices aux nouvelles clientèles urbaines.

2- Critique : commenter l'écart entre les ambitions des promoteurs du concours et les représentations des architectes.

Les promoteurs du concours ont désigné trois profils de clientèles différentes. C'est de cette manière qu'ils ont tenté d'exprimer la complexité des structures familiales qui caractérisent les modes de vie en milieu urbain. Au-delà de l'accessibilité économique, c'est le lien entre les trois thèmes du concours qui dénote la richesse de la commande. Par l'utilisation de cette formule, les organisateurs ont voulu insister sur la complexité du projet, sa composition, ses usagers, son contexte, etc. Toutefois, la plupart des architectes n'ont traité qu'une seule de ces catégories et s'y sont limités. Quelques équipes ont traité deux ou trois catégories, aucune équipe n'a englobé les trois clientèles différentes sous un seul projet.

Ainsi, en se rapportant aux objectifs du concours l'Art de vivre en ville et aux soumissions proposées par les candidats, nous avons constaté que dans la plupart des cas, les projets répondaient strictement et littéralement à la commande. Si plusieurs des candidats ont proposé des scénarios quant à la structure des ménages, très peu ont porté leur projet sur l'art de vivre en ville. C'est-à-dire que rares sont les candidats qui ont tenté de restituer l'écart existant entre la vie en milieu urbain et celle en périphérie (la plus populaire de l'époque). Dans le cadre de ce concours, la ville devait informer le projet, le nourrir de ses richesses. Cependant, les architectes ont très peu considéré les atouts et la constitution de la ville. Alors que l'implantation des habitations est un critère retenu par toutes les équipes, plus rares sont celles qui ont tenu compte de la mixité d'usagers et d'habitations, de l'intégration de nouvelles fonctions, de la proximité, des

¹⁴³ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.56.

déplacements, et de tous ces critères qui constituent la ville. Les architectes se sont limités à la considération des bâtiments strictement voisins en omettant de se repérer à la ville, de l'habiter. Nous retenons une faiblesse de la part des architectes vis à vis des intentions implicites des organisateurs du concours.

3-Retour historique sur le concours montréalais l'Art de vivre en ville (1991).

Enfin, le concours l'Art de vivre en ville a certainement contribué à l'amélioration de plusieurs préceptes. À une époque où la vie en banlieue était déjà fortement valorisée, il a réussi à dynamiser la vie en ville et à encourager la construction d'habitations urbaines. La publicité entourant le projet a peut-être incité les citoyens à un retour en ville : la «*vente rapide des logements et l'achalandage des visiteurs*»¹⁴⁴ tendent à le prouver.

De plus, l'organisation de cet événement a modifié la valeur de terrains urbains et a procuré aux promoteurs un intérêt particulier à la construction en ville. Le concours l'Art de vivre en ville a été un riche lieu d'exploration pour les architectes. Il a permis de saisir, entre autres, les nouvelles tendances en matière d'habitations urbaines. Cependant, les architectes ont été négligés à la suite du concours. En effet, lors de la publicité liée à la vente des logements du projet lauréat de cette catégorie, le nom de l'architecte n'a jamais été mentionné¹⁴⁵. Comment interpréter cet oubli malheureux?

Mesurer l'impact des nouveaux modes de vie par rapport au niveau de renouvellement des dispositifs architecturaux dans le contexte du concours l'art de vivre en ville nous a permis de saisir la complexité des transformations sociales par rapport aux habitudes des usagers. En effet, les modes de vie changent. Ils sont régis par plusieurs facteurs que la société modifie. Cependant, leurs répercussions sur les dispositifs spatiaux de l'habitat sont encore faibles. Cet écart est certainement dû aux habitudes d'habiter qui régissent notre quotidien.

¹⁴⁴ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.42

¹⁴⁵ Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994, p.48

Les projets d'habitations urbaines constituent un enjeu actuel et important. Les architectes ont répondu avec enthousiasmes à un concours et les citoyens s'intéressent à y habiter. Cependant, les gouvernements doivent poursuivre et améliorer les programmes visant à explorer les nouvelles avenues en matière de développement résidentiel urbain. Leurs politiques devraient justement s'inspirer de leur publicité pour réviser les besoins de leurs citoyens et s'y ajuster. Certes, l'emploi parfois abusif de l'expression «nouveaux modes de vie» a incité une partie de la population à un retour en ville et aussi encouragé l'exploration de nouvelles formes d'habitations urbaines. Toutefois, les politiques de l'État devraient certainement s'adapter à ce contexte et modifier les formules de production et de mise en marché véhiculées par les promoteurs privés. Ce faisant, les professionnels de l'aménagement occuperont une place plus importante et leurs professions seront mieux reconnues.

Bibliographie

Bachelard Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, Quadrige- Presses Universitaires de France, 1957

Baggio Patrick, *Peut-on bâtir l'habiter? Un architecte s'interroge*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987

Barthes Roland, *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 1957

Bélanger Pierre, *Enquête socio-économique de l'Opération 20 000 logements*, avec la collaboration du Cabinet du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 1984

Boutinet Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993

Charney Melvin, *The adequacy and production of low-income housing*, Ottawa, Central Mortgage and Housing Corporation, 1971

Charney Melvin, *Pour une définition de l'architecture au Québec*, Presses de l'Université de Montréal, 1971

Charney Melvin, Adamczyk Georges, Knight Alan et Latek Irena, *Ville métaphore projet – architecture urbaine à Montréal 1980-1990*, Québec, Éditions du Méridien, 1992

Chélin Annie, *Habitation et flexibilité au Canada : bilan 1991 – la flexibilité vue par les architectes*, Montréal, SCHL, 1997

Concours national d'architecture l'Art de vivre en ville', SCHL, SHQ, Ville de Montréal, 1992

Dansereau Francine, *Habiter au centre : Tendances et perspectives socio-économiques de l'habitation dans l'arrondissement Centre*, Montréal, INRS et Ville de Montréal, 1988

Décarie Isabelle, *Fictions domestiques*, la maison dans tous ses états, Montréal, Éditions Trait d'union, 2004

Donner l'Habiter – Vers une architecture appropriée no.3, École d'architecture de Clermont-Ferrand, Colloque de 1990

Driant Jean-Claude (texte réunis par), *Habitat et villes – L'avenir en jeu*, Ouvrage publié avec le concours du Plan Construction et Architecture, Éditions L'Harmattan, <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr8/sommaire.htm>

Duff Jocelyn et François Cadotte, *Logement et nouveaux modes de vie*, Québec, Éditions du Méridien, 1992

Durand Gilbert, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Éditions Dunod-Bordas, 1969

Eleb-Vidal Monique, Colloque *Maison. Espaces et intimités*. Paris, 1985

Eleb-Vidal Monique, Châtelet Anne-Marie et Mandoul Thierry, *Penser l'habité – le logement en questions*, Liège, Éditions Pierre Mardaga, 1988

Eleb-Vidal Monique, Debarre-Blanchard Anne, *Architecture de la vie privée XVII-XIX*, Bruxelles, Éditions AAM, 1989

Eleb-Vidal Monique, Châtelet Anne-Marie, Jean-Claude Garcias, Mandoul Thierry et Claude Prelorenzo, *L'habitation en projet – de la France à l'Europe*, Liège, Éditions Pierre Mardaga, 1990

Eleb Monique, *Généalogie de l'habitation et histoire sociale*, Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, Éditions du Patrimoine, janvier 2002, no.9110, p.137-150

Engrand Lionel, *Le confort pour tous*, Les cahiers de la recherche architecturale: banlieues, n 38-39, Édition Parenthèses, 3e trimestre 1996, p.39-49

Exposé, revue d'esthétique et d'art contemporain, *la maison*, no. 3 et 4, Éditions HYX, Orléans 2003

Gomez Élodie, *L'intervention municipale dans le développement résidentiel – L'Opération habiter Montréal 1990-2001*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2002

Gopala Sarana, *The methodology of anthropological comparisons- an analysis of comparative methods in social and cultural anthropology*, The University of Arizona Press, 1975

Habiter Montréal, programme de développement résidentiel phase 1, Ville de Montréal, 1991

Haumont Nicole et Segaud Marion, *Familles, modes de vie et habitat*, Paris, L'Harmattan, 1989

- Hayden Dolores, *Redesigning the American Dream, Gender, Housing and Family life*, New York, W.W.Norton, 2002
- Hayden Dolores, *The Grand Domestic Revolution: A History of Feminist Designs for American Homes, Neighborhoods, and Cities*, MIT Press, 1981
- Heidegger Martin, *Bâtir, habiter, penser* in *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958
- Hideaki Haraguchi, *A comparative analysis of 20th-Century Houses*, New York, Rizzoli, 1989
- Hominal Jeanne, Ion Jacques, Micoud André et Nizay Jean, *A propos du logement- Réflexions sur l'élaboration d'une problématique*, Action concertée de recherches urbaines, St-Étienne 1976
- Kahn, Louis I., *Silence et lumière*, Paris, Éditions du Linteau, 1996
- L'Herne – numéro 44 – *Les symboles du lieu. L'habitation de l'homme* – Horia Damian et J. Pierre Raynaud
- Lawrence R, *Le seuil franchi : logement populaire et vie quotidienne en Suisse romande 1860-1960*, Genève, Éditions Georg, 1986
- Lefebvre Henri, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970
- Léger Jean-Michel, *Derniers domiciles connus – enquête sur les nouveaux logements 1970-1990*, Paris, Éditions Creaphis, 1990
- Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, *La recherche qualitative – fondements et pratiques*, Éditions Nouvelles, 2^{ème} édition
- Moneo Raphael, *On Typology*, Oppositions no.13, 1978
- Norberg-Schulz, Christian, *Habiter –vers une architecture figurative*, Milan-Paris, Éditions Eleca Moniteur, 1984
- Norberg-Schulz Christian, *L'Art du lieu – architecture et paysage, permanence et mutations*, Paris, Éditions le Moniteur, 1997
- Onimus Jean, *La maison corps et âme - essai sur la poésie domestique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991
- Opération 10 000 logements, Service de l'urbanisme, Ville de Montréal 1979
- Pezeu-Massabuau J, *La maison espace social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983

- Pinson Daniel, *La monumentalisation du logement ou l'architecture des ZUP comme culture*, Les Cahiers de la Recherche Architecturale n°38-39, 1996, <http://perso.wanadoo.fr/d.pinson.urb/repgen/zup.bell.htm>
- Pinson Daniel, *Usage et architecture*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1993
- Quatremère de Quincy, *Type*, Introduction by Anthony Vidler, *Oppositions* no.8, 1977
- Rapoport A, *Pour une anthropologie de la maison*, Paris, Dunod, 1972
- Raymond Henri, *L'usage du logement – traduire ou trahir*, Les cahiers de la recherche architecturale: situations, n 37, Édition Parenthèses, no.37, 1er trimestre 1996, p.19-24
- Raymond Henri, *L'architecture : les aventures spatiales de la raison*, Paris, CCI, Centre Georges Pompidou, coll. Alors, 1984
- Segaud Marion, Brun Jacques, Driant J-Claude, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*
- Teasdale Pierre, *Évaluation du projet de démonstration l'Art de vivre en ville : rapport synthèse*, Montréal, SCHL, 1994
- Therrien Jean, *Domesticité en mutation: essai de prospective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001
- Vian Boris, *L'écume des jours*, Paris, Pauvert, 1947
- Vidler Anthony, *The Idea of Type*, *Oppositions* no.8, 1977
- Viollet-le-Duc, *Histoire de l'habitation humaine*, Éditions Pierre Mardaga, 1978
- Younès Chris, Mangematin Michel (sous la direction de), *Le philosophe chez l'architecte*, Paris, Éditions Descartes et Cie, 1996
- Zevi Bruno, *Apprendre à voir l'architecture*, Les Éditions de minuit, 1959

Il est important de mentionner que tous les documents se rapportant au concours l'Art de vivre en ville sont disponibles sur le site web du Laboratoire d'Étude de l'architecture potentielle de l'Université de Montréal : <http://www.leap.umontreal.ca/>

Annexe

Explication des tableaux suivants :

Chaque colonne verticale correspond à un projet. Les numéros de projets sont ceux choisis par les équipes lors du concours, donc au choix de l'équipe, et ils apparaissent en ordre croissant suivant les six premiers chiffres. Les rangées horizontales sont divisées en cinq catégories, soit :

- rapport entre morphologie architecturale et contexte urbain
- rapport entre espaces collectifs et espaces privatifs
- rapport entre dispositifs spatiaux et organisations spatiales des logements
- rapport entre figure spatiale et modes de vie (usages)
- rapport entre dispositifs constructifs et équipements.

Pour chacune des ces catégories correspondent plusieurs thèmes, que nous appellerons critères et qui ont été recueillis des textes ou des dessins de projets. Chaque projet était toujours représenté composé d'un texte et d'un maximum de quatre planches graphiques.

La lettre «T» signifie qu'il existe un texte ou un extrait de texte témoignant du critère qui se retrouve dans la rangée correspondante. La lettre «D» signifie qu'il existe un document graphique permettant d'identifier clairement la prise en compte de ce critère.

Les colonnes grises mettent en valeur les projets dont les critères correspondaient davantage à notre recherche.

L'ART

CONCOURS
NATIONAL
D'ARCHITECTURE

LOGEMENTS POUR LES FAMILLES DANS LES QUARTIERS CENTRAUX

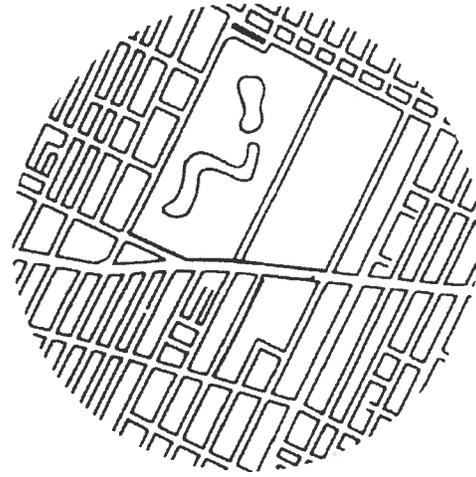
NATIONAL
ARCHITECTURAL
COMPETITION

HOUSING FOR FAMILIES IN DOWNTOWN NEIGHBOURHOODS

DE
V
I
V
R
E
E
N
V
I
L
L
E

ANNEXE

APPENDIX



SCHL  CMHC
Cherchez l'habitation.  Implémentez la solution.

 Société
d'habitation
du Québec

 Ville de Montréal

MONTRÉAL



A

B

C



Localisation des trois sites

THÈME A

LOGEMENTS POUR LES FAMILLES ACHETEUSES D'UNE PREMIÈRE MAISON

LOCALISATION

Le terrain retenu pour ce projet est localisé sur le côté ouest de la rue Georges-Vanier, entre les rues Delisle et Lionel-Groulx, dans un quartier résidentiel immédiatement au sud-ouest du centre des affaires (arrondissement Sud-ouest: quartier Georges-Vanier). Voir la carte de localisation pour situer le terrain par rapport au centre-ville.

PARTICULARITÉS DU SECTEUR

Le site retenu pour ce thème est localisé dans un quartier qui a fait l'objet d'une importante opération de rénovation urbaine dans les années 60 (voir plan A-1). La plupart des duplex et triplex anciens ont été démolis pour faire place à une variété de constructions récentes, en rangée: maisons ranifamiliales, duplex et triplex locatifs ou en coopérative. On y trouve aussi plusieurs projets de logements sociaux, le plus souvent de trois étages. L'ensemble de ces nouveaux projets est de densité relativement faible en regard de la proximité du centre-ville.

Le site est voisin d'un centre communautaire et d'un projet de logements sociaux de trois étages. Face au site, de l'autre côté de la rue Georges-Vanier, on trouve un immeuble de logements sociaux de huit étages pour personnes âgées (voir plan A-2).

Le site est bien desservi en commerces et en transport en commun. La station de métro Georges-Vanier se trouve à 5 minutes de marche, le marché Atwater et le parc linéaire du Canal Lachine, avec sa piste cyclable, sont à environ 10 minutes de marche.

LE TERRAIN ET SA RÉGLEMENTATION

Le terrain est plat et sans arbre important.

Cadastre: Lots 15, 16, 17, 30 et p-39, municipalité de Montréal donnant sur la rue Georges-Vanier

Dimensions du terrain: Irrégulières (voir plan A-2)

Superficie du terrain: env. 14 000 pi.ca. (1300 mz)

Zonage:

- Le règlement de zonage particulier à ce secteur (règlement no 2875) y permet des immeubles résidentiels de 2 ou 3 étages (hauteur de bâtiment entre 18 et 26 pieds), isolés, jumelés ou en rangée.
 - Le nombre total de logements est illimité dans le cas des bâtiments isolés, de 2 logements par étage dans le cas des bâtiments jumelés, et d'un seul logement par étage dans le cas des bâtiments en rangée
 - L'implantation maximale au sol est de 60%
 - La marge de recul avant est établie selon la profondeur du lot et est de 10 pi. pour un lot de moins de 85 pi. de profondeur et de 15 pi. pour un lot de plus de 85 pi. de profondeur.
 - La marge de recul arrière est de 3 m.
-
- Les exigences minimales de stationnement sont d'un espace par multiple de deux logements ou partie de ce multiple (ex: 1 espace pour 1 logement, 2 espaces pour 2 à 5 logements, 3 espaces pour 6 logements, 4 espaces pour 7 et 8 logements, 5 espaces pour 9 et 10 logements, etc.).

Les indications données ci-dessus devraient permettre la réalisation d'esquisses relativement conformes à la réglementation municipale. Toutefois, si un participant désire obtenir le détail de la réglementation, il peut en obtenir copie, moyennant paiement, à l'adresse suivante:

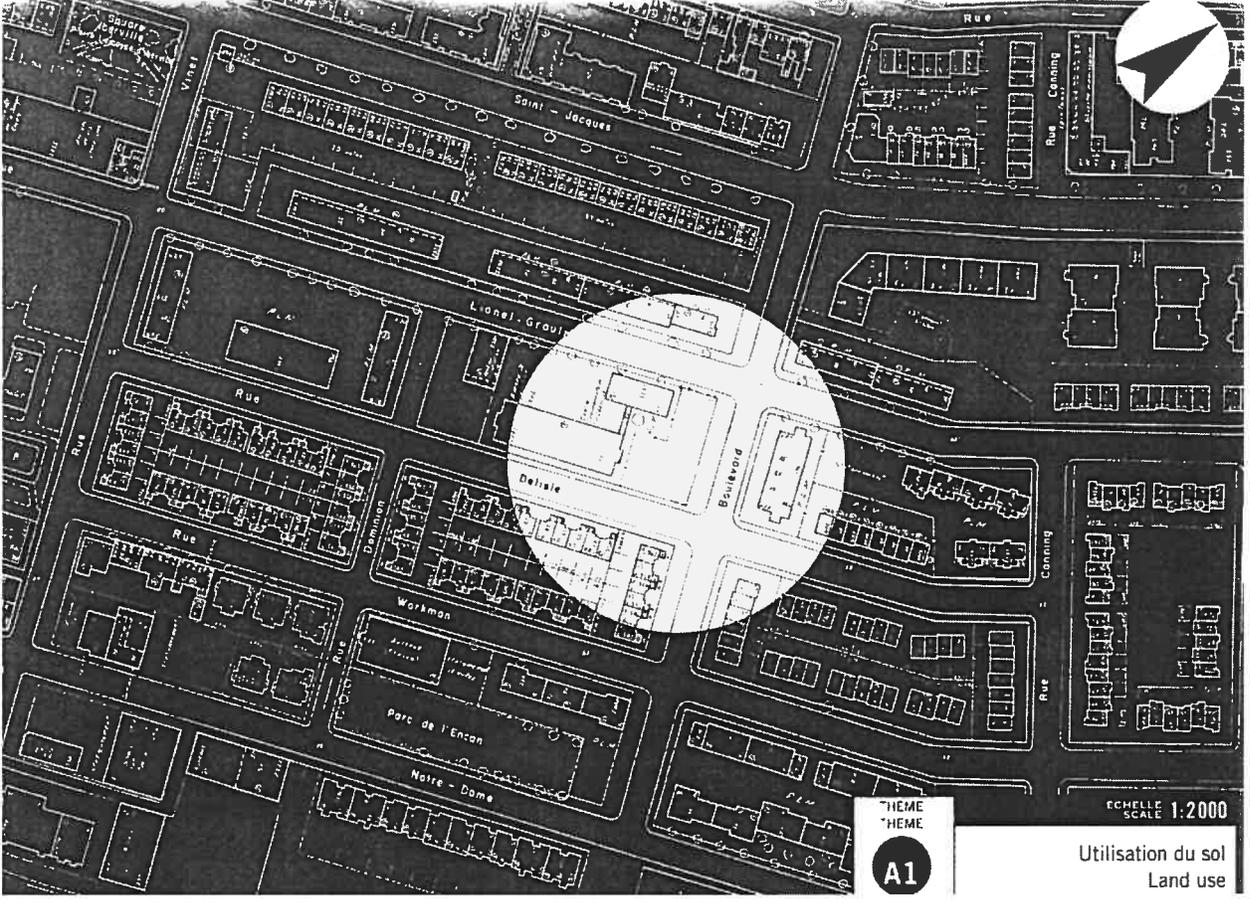
Bureau du greffier de la Ville de Montréal

Division de la gestion des documents et des archives

275, rue Notre-Dame Est, bureau 16

Montréal, (Québec) H2Y 1 C6

Télécopieur: (514) 872-3475

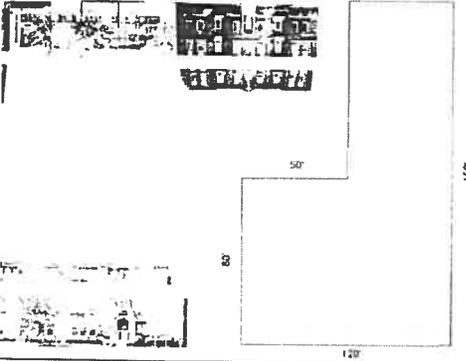


THEME
THEME
A1

ECHELLE
SCALE 1:2000
Utilisation du sol
Land use



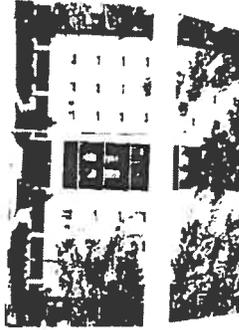
AVE LIONEL-GROULX



AVE DELISLE



BOUL. GEORGES VANIER



THÈME
THEME

A2

ÉCHELLE
SCALE 1:600

Le site et son environnement
The site and its surroundings